

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

Avis de validation d'un Guide de bonnes pratiques visant à assurer le bien-être des équidés

Vu l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail en date du 19 janvier 2021 relatif à l'évaluation d'un projet de guide de bonnes pratiques visant à assurer le bien-être des équidés ».

Le guide pour l'application des engagements de la charte pour le bien-être équin visant à assurer le bien-être des équidés et élaboré conjointement par la Fédération nationale du Cheval (FNC), l'Association vétérinaire équine française (AVEF), la Fédération française d'équitation (FFE), France Galop, le Trot, le Groupement hippique national (GHN), l'Institut de l'élevage (IDELE), Interbev, l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), la Fédération des éleveurs du galop (FEG), le CNRS, l'Université de Rennes, la Société hippique française (SHF), la Société française des équidés de travail (SFET), le RESPE, est validé par le ministre chargé de l'agriculture dans sa version numéro 2.0 du mois de juillet 2021, sur la base du contexte réglementaire et des connaissances scientifiques en vigueur.

Il est désormais de la responsabilité des professionnels de tenir ce guide à jour, au regard des recommandations qui leur ont été faites par ailleurs et des avancées scientifiques, en vue d'une prise en compte croissante du bien-être animal.

Pour le ministre et par délégation

Le directeur général de l'alimentation

BRUNO

FERREIRA ID

Signature numérique de
BRUNO FERREIRA ID
Date : 2021.07.09 18:29:21
+02'00'

Bruno FERREIRA

ÉTABLIR UNE BONNE
RELATION HOMME CHEVAL

GARANTIR UNE
ALIMENTATION ADAPTÉE

OFFRIR UN LIEU
DE VIE ADEQUAT

FACILITER LES
CONTACTS

VEILLER À
LA BONNE SANTÉ

ASSURER UNE FIN DE
VIE DÉCENTE

GUIDE DE BONNES PRATIQUES

POUR L'APPLICATION DES
ENGAGEMENTS DE LA

CHARTRE POUR LE BIEN-ÊTRE ÉQUIN

La présente version du Guide, version 2.0 datée de juillet 2021, résulte d'une mise à jour de la version 1.0 de septembre 2018 suite aux recommandations de l'avis de l'ANSES en date du 19 janvier 2021 (saisine n°2018-SA-0240) et validé par l'Etat le xxxx 2021.

SOMMAIRE

00 Préface & Préambule

01 Présentation du guide

02 Fiches de bonnes pratiques visant à assurer le bien-être équin

03 Bibliographie

04 Annexes

Au-delà de la qualité de son contenu, il faut souligner l'initiative de ce guide de bonnes pratiques, rédigé par et pour les professeurs

La filière Cheval est soucieuse du bien-être des équidés depuis de nombreuses années et a la volonté de faire connaître le savoir-faire des professionnels français. Elle a donc décidé d'agir collectivement pour que ceux-ci s'approprient et partagent la même notion de bien-être équin, maintiennent ou améliorent leurs pratiques, et en fassent un atout en termes de sécurité, de performances, de valorisation de leurs produits et de reconnaissance de leurs métiers.

Pour ce faire, la Fédération Nationale du Cheval, l'Association Vétérinaire Équine Française, la Fédération Française d'Équitation, France Galop, le Groupement Hippique National et Le Trot, en s'appuyant sur l'

Signé à Paris, le 4 mars 2016,



Pour l'Association Vétérinaire Équine Française,
Charles-François LOUF



Pour la Fédération Française d'Équitation,
Serge LECOMTE



Pour la Fédération Nationale du Cheval,
Marianne DUTOIT



Pour France Galop,
Edouard de ROTHSCHILD



Pour le Groupement Hippique National,
Philippe AUDIGE



Pour Le Trot,
Dominique de BELLAIGUE

Avec le soutien :



de la Fédération Nationale des
Syndicats d'Exploitants Agricoles,
Xavier BEULIN



des Jeunes Agriculteurs,
Thomas DIEMER



Avec l'appui



Dispositif National des Appuis de l'Équitation



CHA

La filière cheval est soucieuse du bien-être des chevaux depuis de nombreuses années et a la volonté de faire connaître le savoir-faire des professionnels français. Elle a donc décidé d'agir collectivement pour que ceux-ci s'approprient et partagent la même notion de bien-être équin, maintiennent ou améliorent leurs pratiques, et en fassent un atout en termes de sécurité, de performance, de





Les chevaux ont des capacités sensorielles très différentes de l'homme

Les chevaux ont des capacités sensorielles très différentes de l'homme qui leur permettent de surveiller attentivement leur environnement et de détecter des changements non perçus par l'homme.

Bien connaître la façon dont le cheval perçoit son environnement permet de comprendre ses réactions. Les sens les plus susceptibles d'impacter la relation avec l'homme so

➤ La posture d'alerte chez le cheval

Chez le cheval, la posture d'alerte, ou posture de vigilance, se caractérise par une posture haute, avec l'encolure et la queue relevées, le cou, les oreilles et la tête dans une position fixe.

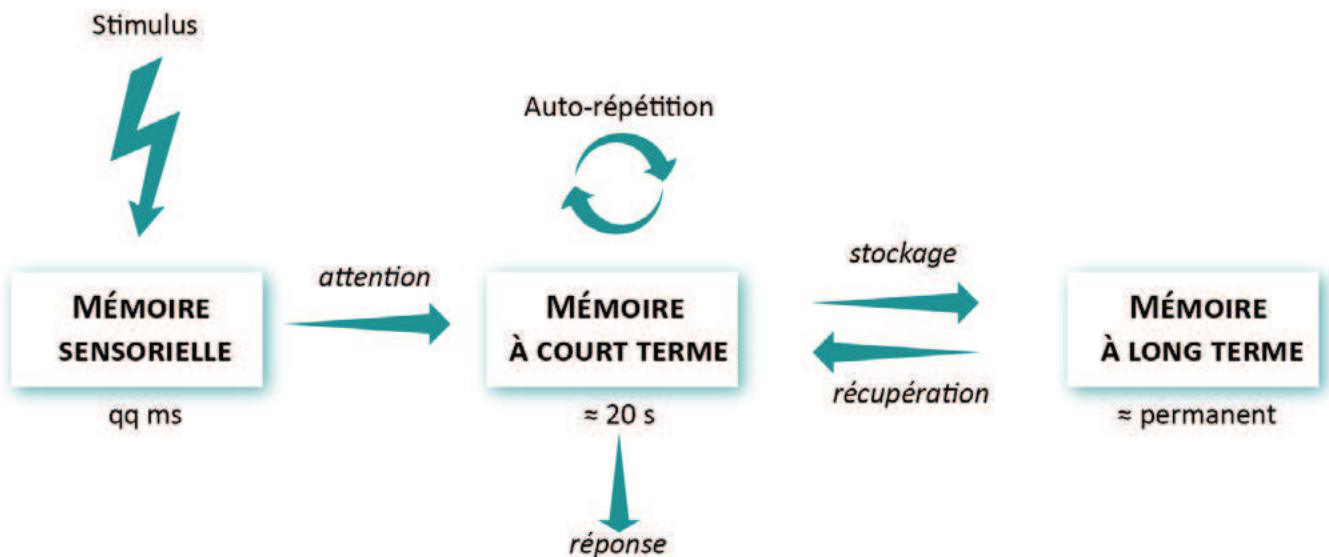


Cheval en posture d'alerte.

➤ Le fonctionnement de la mémoire chez le cheval

La mémoire à court terme est la capacité du cheval à se rappeler un événement, pendant un court délai, alors que l'événement n'est plus présent. La mémoire à court terme est d'environ 20 secondes chez le cheval. Ceci permet de comprendre la nécessité d'utiliser des délais très courts lors des apprentissages, par exemple entre l'obtention du comportement souhaité et la récompense, ou entre le comportement indésirable et la punition.

Les chevaux possèdent également une mémoire à long terme : ils sont capables de retenir des informations issues de l'apprentissage pendant plusieurs années, qu'il s'agisse de comportements souhaités ou non. La prise en compte des expériences passées du cheval est donc importante pour expliquer certains de ses comportements.



d'après Atkinson & Shiffrin, 1968

Le fonctionnement de la mémoire chez le cheval.

➤ La réactivité chez le cheval

La réactivité, qui peut se traduire par des réactions de peur exacerbées, est une des dimensions du tempérament du cheval. Dans la mesure où elle possède une composante génétique, elle est naturelle chez le cheval et il convient donc d'en tenir compte dans l'établissement de la relation avec le cheval.

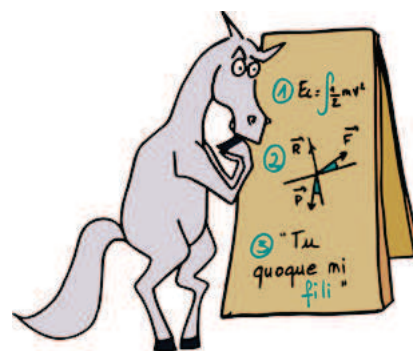
➤ La relation homme/cheval

Cette relation s'établit dès la naissance, sur la base de la qualité des interactions successives développées avec la mère, les manipulations du poulain dans les premiers jours de vie étant à proscrire : elles ont un impact négatif sur la qualité de la relation future à l'homme, avec une augmentation de la distance de fuite des poulains et une perturbation de l'agenda développemental. Il est important de laisser le plus possible le cheval acteur de cette relation. Des interactions fréquentes et courtes, de l'ordre de quelques minutes par jour par exemple, sont préférables à des interactions longues et rares. Les périodes critiques pour la socialisation sont mal connues chez le cheval. Certaines périodes sont plus propices à l'établissement de la relation, comme le sevrage et le débouillage.

La mise en œuvre des principes de l'apprentissage, lors de manipulations régulières et adaptées, contribue à obtenir un cheval confiant en l'homme. Les premiers apprentissages à pied peuvent commencer avec la mère avant le sevrage et continuer régulièrement jusqu'au débouillage, puis être utilisés pour les soins et le travail. Le sevrage et le débouillage constituent des périodes particulièrement délicates dans l'établissement de la relation homme/cheval.

La connaissance et le respect des capacités du cheval facilitent une bonne progression dans le travail du cheval, tout en limitant ses défenses ou sa perte de motivation. Il s'agit en particulier de s'intéresser à :

- ses capacités physiques : croissance, musculation, entraînement cardiaque et respiratoire ;
- ses capacités mentales, en lui fixant des challenges atteignables à travers un entraînement régulier et progressif, limitant la douleur et facilitant la réussite des exercices ;
- ses capacités d'attention et de concentration.



Pour des informations détaillées sur les principes de l'apprentissage, voir [fiche 1](#).

Pour des informations détaillées sur la relation homme/cheval dans le cadre de l'utilisation, voir [fiche 7](#).



➔ Les spécificités de la manipulation du poulain

Le lien d'attachement entre la mère et son jeune s'instaure dans les premières heures. Si le poulain ne nécessite pas de soin d'urgence à la naissance, il est bénéfique de laisser la jument le lécher et de le laisser prendre sa première tétée, toute interaction directe homme/poulain à la naissance étant à proscrire. Cela permet l'établissement du lien exclusif, réciproque et sécurisé entre la mère et son jeune, participe à la bonne intégration ultérieure du poulain dans le groupe et à une meilleure acceptation du contact humain. Ceci ne doit pas exclure l'indispensable surveillance du couple mère poulain pendant les premières heures de la vie.

Les interactions uniquement avec la mère dans les premières semaines, voire les premiers mois, permettent d'établir une relation positive avec le poulain. La mère, qui est un modèle social privilégié pour le poulain, devient médiateur de la relation à l'homme : ses réactions à l'homme, positives ou négatives, construisent les bases du comportement du poulain envers l'homme. S'assurer d'une relation positive à la mère permet de poser les bases d'interactions positives. En effet, le poulain apprend très jeune à ne pas craindre les manipulations de l'homme en regardant sa mère se faire manipuler et rester calme.

Le sevrage peut être une occasion d'augmenter les interactions avec le poulain pour entretenir la relation avec l'homme. La présence d'adultes autres que la mère et/ou de jeunes du même âge au sevrage permet de réduire les réactions négatives (anxiété, peur...) et les conséquences comportementales associées (voir [mesure 5](#)). L'utilisation des modèles sociaux que sont la mère et les autres adultes favorise grandement l'établissement d'une relation de confiance et l'acceptation du contact. Le jeune devient acteur de la relation et va présenter une attention active envers l'homme. Il est alors beaucoup plus aisé de l'habituer à des procédures ou objets liés à l'éducation (pansage, mise du licol, conduite en main...).



Le poulain apprend à ne pas craindre la manipulation de l'homme en regardant sa mère se faire manipuler et rester calme, à gauche découverte d'une bâche plastique bleue et à droite démonstration en main lors d'un concours modèles et allures.

ET CHEZ LES ÂNES, BARDOTS, MULETS ?

➤ *Les mulets et les bardots sont issus de croisements*

Les mulets et les bardots sont les produits de croisements entre un âne et une jument ou une ponette pour le mulet, et un étalon, cheval ou poney, et une anesse pour le bardot. Les bardots sont assez rares, la plupart des gestations n'aboutissant pas. L'apparence extérieure de ces deux hybrides est très proche. Pour faciliter la lecture des parties dédiées aux ânes, bardots et mulets, le terme mulet sera utilisé pour désigner autant les mulets que les bardots.

Les mulets ont un comportement qui varie considérablement d'un individu à l'autre. La génétique joue un rôle, ainsi que la manière dont ils sont détenus : au sein d'un groupe de chevaux ou d'un groupe d'ânes. Il est important d'avoir ce point en tête pour pondérer les spécificités des mulets, notamment en matière de comportements sociaux et de relation à l'homme.

➤ *Les ânes n'ont pas les mêmes réactions que les chevaux*

Le comportement des ânes face à la peur n'est pas la fuite comme c'est le cas pour les chevaux qui ont évolué en groupes dans des vastes plaines présentant une grande visibilité et aucun obstacle. En effet, les ânes ont évolué en couples, en petits groupes ou seuls (voir [mesure 5](#)), dans des zones plus montagneuses. Ils ont développé une stratégie différente de survie : ils restent immobiles dans un premier temps face à une source d'inquiétude, afin d'identifier quel comportement, de la fuite, de l'immobilité ou de l'attaque offre les meilleures chances de survie. Il peut donc arriver qu'un âne ou un mulet s'arrête ou montre un comportement agressif lorsqu'il est effrayé ou face à une source de stress. Leur caractère combattif est plus marqué, ce qui peut conduire à l'émergence de conflits entre les ânes et d'autres animaux domestiques, et compliquer leur maniement.

Les réactions de fuite en présence de l'homme sont parfois à peine perceptibles : l'animal détourne la tête devant l'homme, se déplace lentement sur le côté pour ne pas être attrapé, ou encore est figé sur place en situation de peur. Les réactions de combat en présence de l'homme demandent une grande vigilance, elles représentent un risque pour la sécurité de l'animal et de l'homme : coup de pied au sol, coup de patte dans l'air et frappe du pied, agitation de la tête, morsure, appui ou pression sur l'homme, coup de pied.

Il est donc recommandé de prendre en compte ces réactions pour établir une interaction positive et adapter les principes d'apprentissage utilisés.

Pour des informations détaillées sur les principes de l'apprentissage, voir [fiche 1](#).



La construction d'une relation positive avec l'homme demande de prendre en compte les spécificités de l'ânet et du mulet, notamment pour les réactions face à la peur ou au stress.



OBJECTIFS



ALIMENTATION

1 > absence / présence de coliques :

- à répétition chez un individu.
- sur plusieurs individus en même temps.

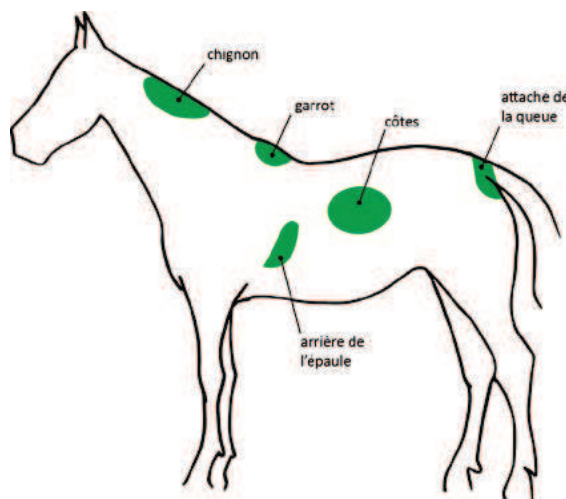
2 > évaluer la note d'état corporel (NEC) du cheval

La NEC est une évaluation standardisée de l'état d'engraissement des animaux, qu'il faut cependant **pondérer par les prédispositions individuelles de chaque individu. Elle est dépendante de la disponibilité alimentaire et des pratiques d's**

2.2 > l'appréciation à l'aide des palpations

Les palpations permettent d'évaluer l'importance en termes d'étendue et d'épaisseur des dépôts adipeux sous-cutanés, donc superficiels.

Ces dépôts peuvent être appréciés à l'aide de la main, en différents points du cheval. Les zones de palpations sont l'encolure, le garrot, l'arrière de l'épaule, les côtes et l'attache de la queue.



2.3 > le barème de notation

Il permet de déterminer le score du cheval et donc son état corporel :

- Le score 1 correspond à une **maigreur anormale**.
- Les scores 2, 3 et 4 correspondent à un **état normal** où 3 est la note optimale ;
- Le score 5 correspond à une **obésité anormale**.

	encolure - chignon	arrière épaule	côtes et dos	garrot	attache de queue	croupe
score 1 	encolure de brebis, étroite et relâchée à la base, chignon inexistant, ossature de l'encolure apparente	dessin de l'épaule très ressortie, arrière de l'épaule très en creux	côtes aisément visibles, creux intercostaux très forts, épine dorsale proéminente, apophyses épineuses très apparentes, peau collée	très saillant, haut de l'omoplate visible	queue très dégagée, vertèbres ressortant au niveau de la base de la queue	très émaciée, contours concaves, aspect pointu
score 2	étroite mais ferme, chignon visible, léger sillon à la base	légèrement concave, mince dépôt adipeux	côtes juste visibles, épine dorsale couverte, mais colonne vertébrale pouvant être sentie	marqué et sec	dégagée, légère cavité sous la queue	bien dessinée, un peu de gras, pointe des fesses et hanches dicernables
score 3 	ferme, chignon existant et bien dessiné	plat, dépôt adipeux bien délimité	côtes juste couvertes et facilement senties, pas de gouttière le long du dos, épine dorsale bien couverte mais colonne vertébrale pouvant être sentie	ressort légèrement	relativement dégagée, léger dépôt adipeux efface les vertèbres et ligaments	bien dessinée, peu arrondie, contours convexes
score 4	large et ferme, chignon préhensible à pleine main	convexe, dépôt adipeux épais et mou	côtes bien couvertes, impalpables sous le dépôt adipeux	noyé	peu dégagée, dépôt adipeux épais et mou	bien arrondie, pointes des fesses et hanches noyées
score 5 	très large et ferme, plis de graisse, chignon noyé dans la masse de l'encolure	importante masse de gras bombée qui tremble un peu au palper	côtes enfouies, dos large et gras, ligne du dos disparue dans la masse graisseuse, matelas graisseux roulant sous la main	noyé dans une masse graisseuse arrondie	entourée d'une masse graisseuse formant un coussin ferme	rebondie, sillon médian formant une double croupe

- **présence** / **absence** de blocs de sel à disposition des chevaux ;
- stockage des aliments : à l'abri des nuisibles, de l'humidité, durée de stockage n'altérant pas leur qualité ;
- état de propreté des mangeoires, râteliers, distributeurs... : absence de souillures diverses, crottins et déjections d'autres animaux, poils, poussières, terre... ;
- en cas de distributeur automatique, état de fonctionnement : mécanisme fonctionnel, programmation fonctionnelle, absence de bouchons d'aliments... ;
- accessibilité des aliments en extérieur : stabilité des abords, absence de boue (voir **mesure 3**), protection vis à vis de la faune sauvage, sécurité des accès ;
- possibilité d'accès à l'aliment pour tous les chevaux dans le cas de détention en groupe, en intérieur comme en extérieur : nombre de points d'alimentation suffisants et/ou aménagement permettant aux dominés d'avoir accès à l'aliment.



© AR



© harasnational.ch
© Agroscope HNS

Deux types d'aménagements permettant à tous les chevaux d'avoir accès à l'aliment : à gauche la longueur de râtelier est suffisamment longue pour qu'il n'y ait pas de conflits, à droite, c'est la structure de la zone d'affouragement avec des places individuelles qui permet aux dominés d'accéder au fourrage.

ABREUVEMENT

1 >> *Que faire si le cheval montre des signes de soif prolongée : indicateurs de déshydratation, coliques... ?*

- Inspecter les systèmes d'abreuvement tous les jours pour s'assurer de leur bon fonctionnement en particulier en cas de risque de gel ;
- Si l'eau est distribuée au seau ou si les accès sont fractionnés, mettre en place un approvisionnement, à titre indicatif toutes les 6 heures, pour que le cheval dispose toujours d'une eau de bonne qualité ;
- Sécuriser les abreuvoirs pour éviter qu'ils ne se renversent et /ou causent de blessures aux chevaux ;
- Maintenir les abreuvoirs propres et pour des abreuvoirs automatiques maintenir le mécanisme en état de fonctionnement ;

ALIMENTATION

L'interprétation de la Note d'Etat Corporel (NEC) est à réaliser en fonction du stade physiologique, de l'âge et de l'utilisation des chevaux qui impactent les besoins alimentaires (voir « [ce qu'il faut savoir](#) »). Elle doit être effectuée par des personnes formées.

Les NEC<2 et NEC>4 concernent des problèmes d'alime

4 >> *Que faire si le cheval semble souffrir ou se coucher après le repas, ce qui peut faire penser à un ulcère (voir [mesure 6](#)) ?*

- S'assurer que l'environnement de vie du cheval n'est pas source de stress ;
- Veiller à donner le fourrage en premier lorsque fourrage et aliments complémentaires (grain, granulés...) sont distribués aux chevaux ;
- Augmenter le taux de fourrages dans la ration de ces chevaux ;
- Augmenter la durée des prises alimentaires, des systèmes ralentissant l'ingestion, ou slowfeeding (filets, bacs avec grilles...), voir « [ce qu'il faut savoir](#) », peuvent être utilisés ;
- Fractionner les apports en aliments concentrés en augmentant le nombre de repas quotidiens ;
- Réaliser des transitions alimentaires progressives, en particulier lors de la première mise au pré ;
- Consulter le vétérinaire.

5 >> *Que faire si le cheval mange trop vite ou en trop grande quantité ses aliments ?*

Il est recommandé d'agir de manière à accroître le temps d'ingestion des chevaux, pour cela plusieurs pistes :

- Augmenter le taux d'aliments fibreux dans la ration de ces chevaux et/ou diminuer les concentrés ;
- Augmenter la durée des prises alimentaires : distribuer le fourrage dans des systèmes ralentissant l'ingestion, ou slowfeeding (filets, bacs avec grilles...), voir « [ce qu'il faut savoir](#) ».

Lors de la mise en place de ces systèmes, il faut être attentif à leur positionnement : s'ils sont trop hauts, les chevaux vont adopter une position de leur tête trop haute et en tension, ou être amenés à faire une torsion de l'encolure, qui peuvent entraîner des problèmes ostéo-articulaires et digestifs (voir [mesure 3](#)).

6 >> *Que faire si le cheval présente des troubles comportementaux au moment de la distribution des aliments ?*

- Veiller à lui fournir des fourrages à volonté et à diminuer la quantité d'aliments complémentaires, voire les supprimer de manière progressive, le cas échéant ;
- Si le problème persiste ou empire, consulter le vétérinaire ou un nutritionniste équin.

Pour des informations détaillées sur les stéréotypies, voir [fiche 2](#).

ABREUVEMENT



Les besoins en eau des chevaux sont importants et très variables

L'eau est le nutriment le plus important pour les chevaux. Les besoins en eau des chevaux sont fonction :

- de l'âge,
- du poids,
- des conditions climatiques : lorsque la température augmente, la sudation est plus importante à activité égale ; à l'inverse, lorsque l'humidité de l'air augmente, la sudation est moins importante à activité égale,
- du type de travail et de son intensité : l'exercice, par la sudation plus ou moins importante qu'il entraîne, engendre des pertes en eau à compenser,
- de l'état de santé : certaines maladies peuvent se traduire, entre autres, par une surconsommation d'eau,
- du type d'alimentation : la teneur en eau des aliments n'est pas la même entre de l'herbe printanière autour de 85% d'humidité, de l'enrubannée autour de 30-40% ou des aliments conservés secs comme le foin ou les céréales, autour de 10-15%,
- du stade physiologique pour les juments : gestation, lactation.

Les chevaux ont besoin de 5,2 litres d'eau/100 kg/jour, ce qui revient à fournir 10 - 15 litres par jour à des poneys de 200-300 kg, 15 - 25 litres à des chevaux de 300-450 kg, 25 - 30 litres à des chevaux de 450-500kg et plus pour les chevaux de plus de 500kg. Ces besoins sont à doubler ou tripler en cas de chaleur, pour les chevaux qui travaillent et pour ceux qui réalisent un effort sportif. Ils sont augmentés chez les juments en fin de gestation et en début de lactation (jusqu'à 80 litres par jour).



Pour vérifier que la qualité hygiénique de l'eau fournie aux chevaux est satisfaisante, des analyses peuvent être réalisées et interprétées en se référant à l'avis de l'Anses du 22 avril 2021 relatif à la qualité de l'eau d'abreuvement des animaux d'élevage. Le fer, l'aluminium et le manganèse sont des éléments chimiques dont la concentration dans l'eau peut avoir des effets sur la santé des animaux. Le fer peut aussi altérer le goût de l'eau et entraîner la diminution de sa consommation.

Il est recommandé de mener ces analyses chimiques et bactériologiques lors de l'utilisation d'eau provenant d'un puit, d'un captage, d'un forage ou d'une rivière pour remplir les abreuvoirs, ainsi que lors de la présence de points d'eau naturels accessibles dans les pâtures des chevaux ou encore lors de l'utilisation de l'eau de pluie récupérée après ruissellement sur les toitures des bâtiments (la vigilance est d'autant plus importante dans ce cas que l'eau de ruissellement peut véhiculer des substances provenant des toitures comme de l'amiante, du plomb, des déjections...).

ALIMENTATION



Les chevaux sont des herbivores mais ne sont pas des ruminants

Les chevaux sont des monogastriques, avec un petit estomac non élastique. En conditions naturelles, ils passent environ 15-16 h par jour à brouter de l'herbe et d'autres aliments plus ligneux, comme les joncs ou les écorces. Ils mangent et digèrent en continu.

La valorisation de la fraction cellulosique de l'aliment est réalisée par la flore microbienne du gros colon. Il est donc important qu'un apport régulier de fibres maintienne l'équilibre de cette flore. Le taux de fibres des aliments est défini par le taux de cellulose brute. Les principaux aliments fibreux consommés par les chevaux sont l'herbe, le foin, le foin enrubanné, l'ensilage, le foin déshydraté et la paille.

Les aliments complémentaires, ou concentrés, ne visent à couvrir que des besoins liés à des états physiologiques ou des activités particulières. Ils peuvent également compléter des fourrages dont les qualités nutritives sont insuffisantes pour un cheval à l'entretien. Ils sont composés des grains comme l'avoine, l'orge ou le maïs, de tourteau (soja par ex) ainsi que des aliments du commerce utilisables en complément ou complets (granulés). Les aliments complémentaires, riches en amidon, sont valorisés au niveau de l'intestin grêle et sont assimilés rapidement par l'organisme.

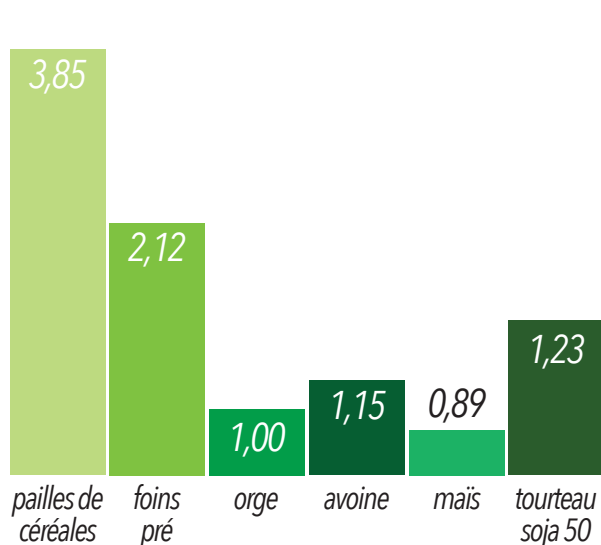
L'ordre de distribution des aliments doit pouvoir respecter ces différentes valorisations. S'ils ne sont pas disponibles à volonté, il est conseillé de distribuer les fourrages en premier, au moins une heure avant les concentrés.



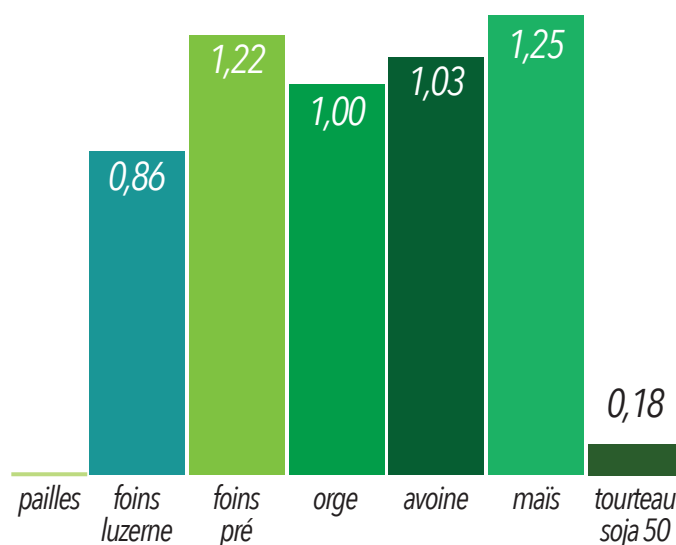
Les besoins nutritionnels des chevaux sont très variables et doivent être couverts par la ration

La ration correspond à la quantité journalière d'aliments apportés au cheval afin de couvrir ses besoins (dépenses d'entretien et le cas échéant de production) pour le maintenir en bonne santé. Elle peut être composée de différents types d'aliments avec une base de fourrage (voir ci-dessus). Le calcul de la ration nécessite de connaître :

- les besoins nutritionnels des chevaux ou les apports en énergies, protéines, minéraux, oligoéléments et vitamines donnés dans les tables élaborées par l'INRAE (voir exemple page suivante). Les apports recommandés dans les tables prennent en compte la variabilité des besoins liée au sexe (jument, étalon, hongre), à l'âge (jeune cheval en croissance), au stade physiologique (gestation, lactation), à l'activité (entretien ou repos, engraissement, sport ou loisirs, courses), à la race (course, sport, loisir, trait, poney),
- la valeur nutritive des aliments : valeurs énergétique (exprimée en unité fourragère cheval, UFC, elle correspond à la valeur énergétique nette d'un kg d'orge moyenne) et azotée (exprimée en matières azotées digestibles cheval, MADC, elle correspond à la quantité d'acides aminés apportée par un kg d'orge moyenne), teneurs en minéraux, oligoéléments ou vitamines (évaluation toujours réalisée avec un kg d'orge moyenne en référence). Les tables élaborées par l'INRA fournissent ces informations. En cas d'auto-production, il est recommandé d'avoir recours à des analyses nutritionnelles pour connaître la composition de l'aliment. Un complément de minéraux via une pierre à sel est indispensable,
- l'ingestibilité, ou la quantité d'aliments que le cheval peut consommer spontanément, lorsqu'il est offert à volonté, sans risque digestifs ou sanitaires.



Quantité d'aliments en kg brut nécessaire pour apporter l'énergie d'un kg brut d'orge, soit 1 UFC/kg



Quantité d'aliments en kg brut nécessaire pour apporter l'énergie d'un kg brut d'orge, soit 1 MADC/kg

Utilisation	Apports journaliers									
	UFC	MADC (g)	Lysine (g)	P (g)	Ca (g)	Mg (g)	Na (g)	Cl (g)	K (g)	Cu (mg)
Entretien										
Au repos ²	3,8	287	23	13	18	7	9	36	23	78
Travail										
Repos temporaire ³	4,4	315	29	14	19	7	10	38	24	85
Très léger ^{3,4}	5,0	360	33	17	27	9	13	43	27	90
Léger ³	6,6	475	43	17	27	9	13	43	27	105
Modéré ³	7,2	518	47	19	32	10	17	50	31	115
Intense ⁵	6,8	492	45	26	36	14	23	60	36	108
Très intense ⁵	7,6	517	50	28	41	17	37	84	48	108

* Les valeurs les plus faibles seront choisies pour une alimentation riche en concentré, les plus fortes pour maximiser la consommation de fourrages. ¹ Pour les jeunes chevaux à l'entraînement : voir chapitre 5 ; ² Sans aucun travail spécifique : ces apports concernent le hongre et la jument. Dans le cas de l'étalon, ajouter 0,4 UFC et 25 g MADC ; ³ Journée de repos hebdomadaire : - Pour les chevaux des centres équestres : utiliser la ligne repos temporaire (4,4 UFC) et augmenter la proportion de fourrages dans la ration, - Pour les chevaux de sport : utiliser la ligne travail très léger (5,0 UFC) et augmenter la proportion de fourrages dans la ration, - Pour les chevaux de course : en période de travail intense : utiliser la ligne travail très léger (5,0 UFC) et augmenter la proportion de fourrages dans la ration, en

Apports journaliers										Consommation de matière sèche ⁶ (kg)
Zn (mg)	Co (mg)	Se (mg)	Mn (mg)	Fe (mg)	I (mg)	Vit. A (UI)	Vit. D (UI)	Vit. E (UI)		
388	1,6	1,6	310	388	1,6	25 200	3 100	390		7,0 - 8,5
425	1,7	1,7	340	425	1,7	27 600	3 400	425		7,5 - 9,0
450	1,8	1,8	360	450	1,8	29 300	3 600	450		8,5 - 9,5
525	2,1	2,1	420	525	2,1	34 100	4 200	525		9,5 - 11,5
575	2,3	2,3	460	575	2,3	43 100	5 300	575		10,5 - 12,5
538	2,2	2,2	430	538	2,2	40 300	5 000	538		10,0 - 11,5
538	2,2	2,2	430	538	2,2	40 300	5 000	538		10,0 - 11,0

période de travail très intense : utiliser la ligne travail léger (6,6 UFC) et augmenter la proportion de fourrages dans la ration ; ⁴ On a considéré que le cheval de centres équestres travaillait 2 h par jour (moyenne observée en pratique) ; ⁵ Le cheval de loisirs : dans le cas de sortie de courte durée, on considérera un travail très léger pour 1 h de sortie, et un travail léger pour 2 h de sortie. Dans le cadre de randonnée on considérera un travail léger pour une durée comprise entre 2 et 4 h, et un travail moyen pour une durée supérieure de 4 h. ⁶ On a considéré que le cheval de sport ou de course travaillait une heure par jour (moyenne observée en pratique).

Exemple de table proposée par l'INRAE, présentant les apports alimentaires recommandés pour un cheval de selle d'un poids vif de 450 kg.

Le slowfeeding

Le slowfeeding est la mise en place d'un système de distribution de fourrage qui permet aux chevaux de prolonger la durée de prise de nourriture sans augmenter la quantité de fourrage ingérée afin que les animaux ne soient pas surmournés et ne souffrent pas de surpoids. Ce système repose sur la mise en place d'un filet ou d'une grille sur le fourrage avec des mailles dont la taille, la forme et le matériau rendent la préhension de brins de fourrage plus ou moins aisée. Pour les équidés détenus en groupe, il existe des systèmes de slowfeeding automatiques qui permettent notamment d'adapter la ration à chaque cheval. Il est recommandé de positionner ces dispositifs de manière à permettre au cheval de s'alimenter en position naturelle (tête vers le bas, sans torsion de l'encolure ou du cou) et de choisir des matériaux qui n'endommagent pas les dents et/ou les gencives.



Exemples de systèmes de slowfeeding : filets et bacs dont les mailles sont de dimensions et matériaux différents afin d'augmenter ou non la difficulté de préhension.

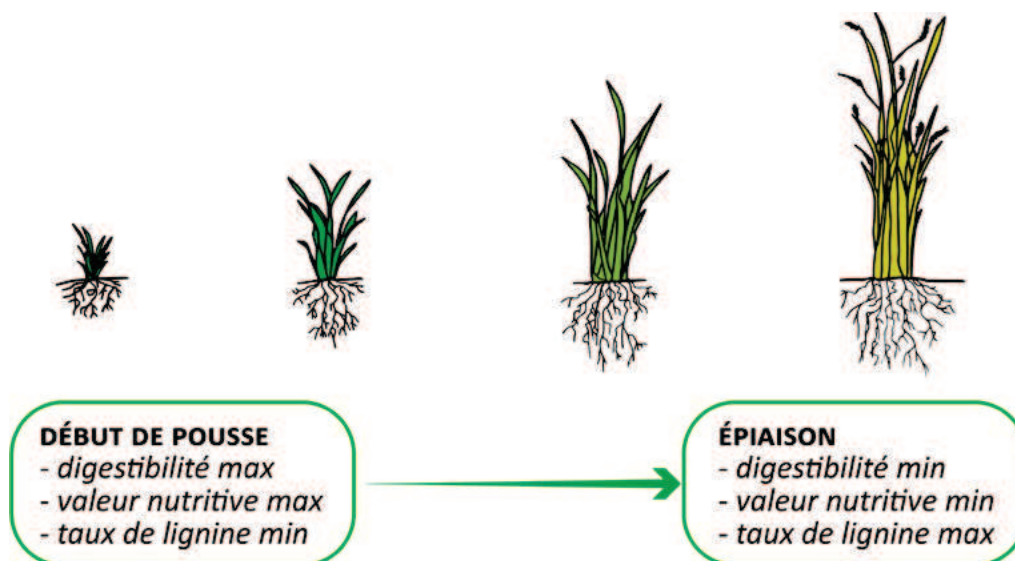


L'herbe, un atout pour les chevaux

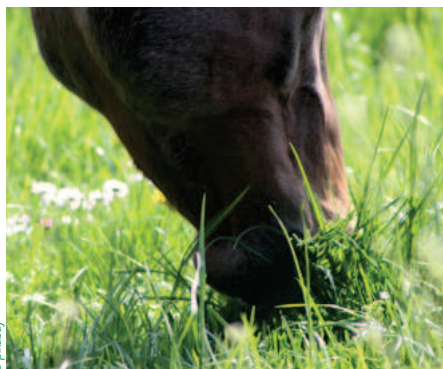
Une prairie bien exploitée, bien entretenue et composée d'espèces diversifiées convenant aux chevaux peut leur fournir un aliment complet. Attention cependant, pour les chevaux qui ont une activité sportive, il faudra peut-être prévoir une complémentation adaptée à leurs besoins.

Les végétaux qui composent « l'herbe » ont un cycle de croissance nécessitant des périodes de repos. Cette croissance est irrégulière sur l'année (croissance printemps-été, sénescence en automne-hiver). Pour assurer les besoins nutritionnels des chevaux, il est recommandé de maintenir l'herbe au stade feuillu. En effet, c'est à ce moment de son cycle que l'herbe est la plus riche, en particulier en sucres solubles et en protéines. Lors des stades suivants, les tiges s'allongent et se durcissent, puis les épis se forment, diminuant la valeur nutritive de l'herbe.

Les choix effectués de gestion des prairies (surfaces fauchées, entretien des herbages...) et de système de pâturage (en rotation ou tournant, en continu, associé avec des ruminants) ont un impact sur la disponibilité et la qualité nutritionnelle de l'herbe.



Pâturage rase, dont la hauteur inférieure à 5cm est un indicateur de surpâturage. Il est recommandé de changer les chevaux de pâture, afin d'éviter la dégradation de la prairie en empêchant la repousse de l'herbe, l'augmentation du risque de parasitisme et de carences alimentaires.



Pâturage dense et riche, avec un couvert végétal haut de 5 à 15cm, au stade feuillu, hautement digestible, constitué principalement de graminées. Cette pâture permet de nourrir une poulinière, en vérifiant régulièrement la qualité et la quantité d'herbe.



Pâturage haute, avec un couvert supérieur à 15cm. L'herbe est montée en épis à plus de 50%. Sa valeur nutritive en est fortement diminuée nécessitant un complément (fourrage et/ou aliment concentré), adapté aux chevaux qui pâturent (race, âge, activité...).



© pixabay

Des zones de refus, zones non consommées par les chevaux, peuvent apparaître dans la parcelle, liées à :

- la présence de végétaux que les chevaux n'aiment pas ;
- la dégradation de la prairie par surpâturage, entraînant l'apparition de zones sans herbe, favorables à l'installation d'adventices non consommées par les chevaux, comme le rumex, le chardon ou le bouton-d'or.



© U

L'association de bovins et de chevaux est bénéfique pour la prairie, que ce soit en simultané ou en rotation. Les bovins sont moins sélectifs que les chevaux et pâturent moins ras, ce qui permet une diminution importante des refus. Cela permet également une bonne gestion du parasitisme (voir [mesure 6](#)).

La réalisation d'une fauche ou d'un broyage permet également d'éliminer les plantes épiées non consommées.

Le chargement des prairies se raisonne en fonction de la période de pousse et des besoins des chevaux :

- à la pleine période de pousse, au printemps, il est possible d'augmenter le chargement, alors qu'en été il pourra être diminué ;
- les juments pleines ou suitées ont des besoins plus importants que les chevaux sans activité sportive particulière.

Pour indication, en pleine pousse il est conseillé d'avoir 40 à 50 ares par UGB (unité gros bétail). Pour les chevaux de selle, une jument suitée correspond à 1,2 UGB et un adulte à 0,78 UGB.

ET CHEZ LES ÂNES, BARDOTS, MULETS ?



Les ânes et les mulets sont plus frugaux que les chevaux

Le système digestif des ânes et des mulets est conçu pour utiliser une nourriture maigre, très riche en fibres, intégrant des branches ligneuses d'arbres et des buissons. Leur efficacité digestive est 30% à 40% plus élevée que celle des chevaux, ce qui signifie qu'ils ont besoin d'une nourriture moins riche en énergie et en protéines, composée principalement de fibres brutes. Une nourriture trop riche entraîne des problèmes de santé tels que des coliques, des maladies métaboliques, une surcharge de l'appareil locomoteur et des altérations des sabots (voir [mesure 6](#)).

Leur besoin de mastication est également très important, ce qui doit être pris en compte dans le choix du fourrage. Par exemple, une paille fourragère propre à volonté leur permet de satisfaire leurs besoins d'alimentation en continu et de mastication, sans pour autant avoir des conséquences sur leur santé.

La mise au pâturage des ânes et mulets se raisonne en fonction de la saison, du cycle de l'herbe et de la richesse de la prairie. En effet, l'herbe de nos prairies est souvent trop riche en protéines et en énergie, entraînant des affections d'origine alimentaires chez les ânes et mulets, telles que la fourbure, les ulcères gastriques, l'hyperlémie (voir [mesure 6](#)). Pour éviter ces dernières, il est possible de mettre les ânes et mulets à pâturer sur des surfaces qui ont été préalablement fauchées ou pâturées par d'autres animaux.

L'activité, entraînant un manque de temps pour consommer suffisamment de fourrage, ou le stade physiologique, à l'origine de besoins énergétiques plus importants, peuvent exiger une supplémentation de l'âne et du mulet. Elle passe d'abord par des fibres de qualité supérieure, comme le foin de graminées, la luzerne ou la mise en pâture. Si des concentrés sont nécessaires, ils doivent être faibles en céréales à grains pour éviter tout problème de santé associé.



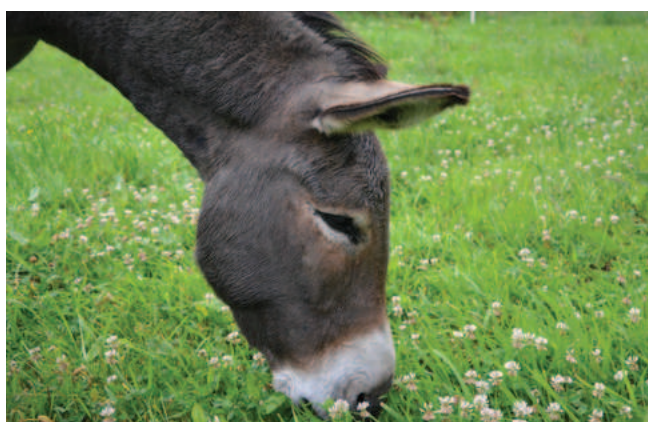
© Jackie Lou DL

Les branches ligneuses d'arbres et de buissons font partie des aliments consommés par les ânes et mulets. Ils préfèrent le saule, le bouleau, le noisetier, le frêne, le charme ou encore le tremble.



© J

Un foin grossier, riche en fibres, avec une pierre à sel à disposition, convient bien aux ânes et mulets. L'ingestion d'herbe doit souvent être rationnée, particulièrement au printemps, pour éviter des problèmes de santé.



© Jackie Lou DL

L'herbe dense et riche (graminées et trèfles), avec un couvert végétal haut de 5 à 15cm, au stade feuillu, n'est pas adaptée aux besoins alimentaires de l'âne et du mulet. Ces derniers risquent de développer des maladies d'origine alimentaire, comme les fourbures.



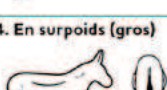
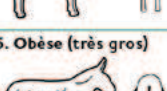
© Fritz the cat

L'herbe au stade épiaison a une valeur nutritive fortement diminuée, ce qui la rend adaptée à l'âne et au mulet. Il ne sera pas nécessaire de leur apporter des compléments comme il le faudrait pour un cheval.

➤ L'évaluation de l'état d'embonpoint chez l'âne et le mulet

L'évaluation de la NEC chez l'âne et chez le mulet est différente de celle réalisée chez le cheval. La silhouette idéale de l'âne correspond à la description d'un cheval plutôt maigre, la musculature de l'âne étant bien moins marquée que celle du cheval. Pour le mulet, la silhouette idéale se situe entre celle du cheval et celle de l'âne.

Les critères permettant d'évaluer l'état d'embonpoint des ânes sont également utilisables pour évaluer celui des mulets.

Note d'état corporel	Cou et épaules	Garrot	Côtes et ventre	Dos et échine	Membres postérieurs
1. Mauvaise condition (très mince) 	Cou fin, tous les os sont facilement palpables. Jonction cou-épaule abrupte, os des épaules facilement palpables et angulaires.	Colonne vertébrale et garrot proéminent et facilement palpable.	Côtes visibles de loin et facilement palpables. Ventre rentré.	Épine dorsale proéminente, processus dorsal et transversal facilement palpables.	Os des hanches visibles et facilement palpables (Couverture musculaire minime). Cavité potentielle sous la queue.
2. Condition moyenne (amaigri) 	Légère couverture musculaire. Léger dénivellement à la jonction cou-épaules.	Couverture dorsale du garrot, processus vertébraux palpables mais non proéminents.	Côtes non visibles mais facilement palpables.	Processus dorsal et transversal palpable sous pression légère. Faible masse musculaire de chaque côté de la ligne médiane.	Faible masse musculaire sur les membres postérieurs, os des hanches facilement palpables.
3. Condition idéale 	Bonne masse musculaire, os palpables sous une légère couverture musculaire et adipeuse. Jonction harmonieuse cou-épaules, épaules arrondies.	Bonne ouverture musculaire et adipeuse sur les processus dorsal et vertébraux, jonction harmonieuse garrot-dos.	Côtes légèrement recouvertes de graisse et de muscle, côtes palpables sous pression légère. Ventre ferme avec une bonne tonicité musculaire et une silhouette légèrement aplatie.	Chaque processus vertébral ou transversal est palpable sous pression. Bonne masse musculaire de chaque côté de la ligne médiane.	Bonne couverture musculaire des membres postérieurs, os des hanches arrondies, palpables sous légère pression.
4. En surpoids (gros) 	Cou épais, crête dure, épaules recouvertes d'une couche régulière de graisse.	Garrot large, os palpables sous pression.	Dorsalement, les côtes sont uniquement palpables sous forte pression ; ventralement, les côtes sont plus faciles à palper. Ventre surdéveloppé.	Processus dorsal et transversal uniquement palpables sous forte pression. Pili léger (éventuel) sur la ligne médiane.	Membres postérieurs arrondis, os palpables sous pression. Dépôts de graisse réguliers.
5. Obèse (très gros) 	Cou épais, crête gonflée par la graisse et retombant parfois d'un côté. Épaules arrondies et gonflées par la graisse.	Garrot large, os palpables sous forte pression.	Dépôts de graisse importants, souvent irréguliers, recouvrant les aspects dorsal et parfois ventral des côtes. Côtes non palpables dorsalement. Ventre tombant tant en profondeur qu'en largeur.	Dos large, difficulté à palper les processus vertébraux ou transversal. Pili proéminent sur la ligne médiane, coussinets adipeux de chaque côté. Pili sur la ligne médiane et amas de graisse de chaque côté.	Palpation impossible des os des hanches, graisse retombant éventuellement de chaque côté de la base de la queue, souvent irrégulière et proéminente.

Évaluation de l'état d'embonpoint de l'âne, dont les critères sont applicables au mulet élaborée par the Donkey Sanctuary.

➤ Les ânes et les mulets ont des comportements alimentaires spécifiques

Les ânes et les mulets forgent des liens étroits entre eux (voir [mesure 5](#)). Il est souvent indispensable qu'ils voient leur compagnon, au risque de refuser de s'alimenter malgré la faim.

Les ânes et les mulets peuvent « faire semblant » de s'alimenter pendant de longues périodes : ils reproduisent la préhension des aliments, leur mastication et la déglutition, en ingérant très peu, ou déplacent simplement, les aliments mais sans les manger. Ce comportement est souvent le signe d'une maladie grave et doit déclencher une investigation par un vétérinaire.

Lorsque les ânes sont détenus avec des chevaux, des poneys ou des mulets, il est courant que ces derniers harcèlent les ânes au moment des repas. Il est donc recommandé d'être vigilant pour éviter les blessures et s'assurer que les ânes ont accès à suffisamment de nourriture pour satisfaire leurs besoins.







Clôture non adaptée aux chevaux, qui peuvent se ble



4 > évaluer la **présence**/**absence** d'abri(s) naturel(s), haies, arbres, bosquets, topographie, rochers... ou artificiel(s), abris, murets... permettant à tous les chevaux de s'abriter en même temps.



Abris naturels à gauche (arbres présents sur la pâture) et abris artificiel à droite (muret en pierres) permettant à tous les chevaux de s'abriter en même temps.

5 > évaluer l'état et la qualité de la litière (voir « **ce qu'il faut savoir** » pour la caractériser) :

- quantité : **absence** (sol visible entièrement ou partiellement), **présence** (sol entièrement recouvert) ;
- propreté : **souillée** / **propre** (le cheval peut se coucher sans être au contact de ses crottins ou de son urine) ;
- humidité : **humide** / **sèche** ;
- type : paille, copeaux de bois, paillis de miscanthus, anas de lin, pellet de bois...

L'importance de la litière pour les chevaux

Traditionnellement, la litière est constituée de paille de blé, qui est préférable aux pailles d'autres céréales comme l'orge qui possède de nombreux poils, les barbes, irritants pour l'œsophage. Une bonne paille est une paille :

- sèche et exempte de moisissures ;
- provenant de plantes non malades afin de garantir une bonne capacité d'absorption ;
- n'introduisant pas de risques sanitaires pour les chevaux, comme cela peut être le cas de pailles d'origines douteuses, inconnues ou à risques sanitaires.

Il existe également des litières pouvant se substituer à la paille, comme les anas de lin, les copeaux ou les sciures de bois dépoussiérées.... Ces litières peuvent être utilisées pour améliorer la capacité d'absorption ou limiter les poussières. Elles permettent ainsi de gérer d'éventuelles sensibilités à la poussière ou à certaines allergies.

Ces litières de substitution ne sont pas consommables par les chevaux, leur utilisation demande donc d'adapter l'apport

Les ânes et les mulets apprécient le bois

L'alimentation de l'âne et du mulet contient des branchages et des buissons (voir [mesure 2](#)). Ils vont donc apprécier les constructions (portes, parois...) et les clôtures en bois qu'ils rongeront si elles ne sont pas protégées de manière adéquate. Les clôtures en bois sont à doubler d'un fil électrique et les bois toxiques, comme le robinier faux acacia, sont à éviter.



CONFORT AUTOUR DU REPOS

1 > évaluer la **possibilité/impossibilité** pour tous les chevaux de se reposer dans toutes les positions : debout, décubitus sternal, décubitus latéral (voir « **ce qu'il faut savoir** »).

2 > évaluer la **présence/absence** de traces de couchage / de chevaux couchés.

3 > évaluer l'**absence/présence** de signes liés à l'inconfort autour du repos : escarres, état des fourchettes... (voir **mesure 6** pour les caractériser). La présence de souillures / poils collés par le fumier sur de nombreuses zones peut indiquer un inconfort lié à une litière trop sale.

4 > évaluer l'**absence/présence** d'atteintes cutanées dues aux insectes auxquelles le cheval n'a pu échapper et/ou de comportements de défense contre les insectes.

5 > évaluer l'**absence/présence** de signes de fatigue chez le cheval : pertes d'équilibre, trébuchements répétés sur sol non accidenté, effort respiratoire au repos, baisse de la performance...

6 > évaluer une modification du comportement du cheval pouvant indiquer un manque de repos ou un repos de qualité insuffisante :

- **absence/présence** d'agressivité envers l'homme et les congénères ;
- **absence/présence** de stéréotypies. Pour des informations détaillées sur les stéréotypies, voir **fiche 2**.

7 > évaluer les possibilités de confort au repos offertes par le lieu de vie du cheval :

- **présence/absence** en extérieur d'aires sèches permettant le repos de tous les chevaux ;
- **présence/absence** d'abris et l'état de la litière : voir **mesure 3**.



Cheval en position de repos debout.



Cheval en position de repos décubitus sternal.



Cheval en position de repos décubitus latéral.



© Pixabay



© Agroscope HNS

A gauche : espace offrant à tous les chevaux la possibilité de se reposer en même temps à l'extérieur.

A droite : espace offrant à tous les chevaux la possibilité de se reposer en même temps à l'intérieur.



© Agroscope HNS

Comportement de défense contre les insectes.



© Agroscope HNS

Comportement de défense contre les insectes.



© Agroscope HNS

Nombreuses piqûres d'insectes sur l'encolure.

CONFORT AUTOUR DES DÉPLACEMENTS

1 > évaluer l'**absence/présence** de boiteries et/ou de blessures liées aux déplacements (voir **mesure 6** pour les caractériser) et/ou aux éléments de l'environnement dans lequel se déplace le cheval (voir **mesure 3** pour les caractériser).

2 > évaluer la **possibilité/impossibilité** pour tous les chevaux de se déplacer de manière libre et volontaire, en intérieur et/ou en extérieur (voir « **ce qu'il faut savoir** »).

3 > évaluer la **présence/absence** de traces de roulage sur le sol ou sur les chevaux / de chevaux en train de se rouler.

4 > évaluer l'**absence/présence** de signes liés à une activité inadaptée : engorgement d'un ou plusieurs membres...

5 > évaluer l'**absence/présence** de comportements, de type effet rebond, et/ou de stéréotypies liés aux déplacements.

Pour des informations détaillées sur les stéréotypies et leur caractérisation, voir **fiche 2**.

A noter : les comportements moteurs exacerbés lorsque le cheval est mis en liberté après une inactivité prolongée ou une activité trop contraignante sont des comportements exutoires naturels.

6 > évaluer la qualité et l'état des sols :

- nature résistante au piétinement,
- souplesse,
- **absence/présence** de poussières,
- **absence/présence** de flaques et de boue, d'eau stagnante,
- **absence/présence** de crottins, matières organiques en décomposition.



Chevaux mis en liberté dans des paddocks, sans comportement moteur exacerbé. Les protections évitent les blessures lors des mouvements plus intenses.



Chevaux calmes lors de la mise en liberté, qui privilégient les déplacements au pas pour brouter (voir « **ce qu'il faut savoir** »).



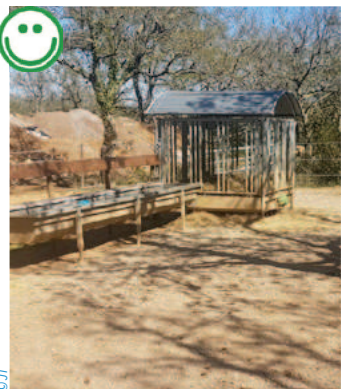
Comportement exutoire lors de la mise en liberté : mouvements de jeu locomoteur (sauts de mouton, ruades), changements brusques de direction, allures vives.



Zone de roulage visible sur le sol et présence d'un cheval en train de se relever après s'être roulé.



Sol ne permettant pas à l'eau de s'écouler correctement après des périodes pluvieuses, rendant le paddock impraticable.



Sol stabilisé aux abords de l'abreuvoir et du râtelier.

CONFORT AUTOUR DU REPOS

- Confort autour du repos en **boxes ou stabulations libres** :
 - > Taille du box : possibilité pour le cheval de se mouvoir dans le box, de se coucher, de se rouler et de se lever ;
 - > Densité dans l'espace de vie : possibilité pour tous les chevaux de se reposer en même temps dans toutes les positions ;
 - > Prise en compte dans la gestion des lots :
 - >> des affinités : stress engendré par la séparation et entraînant des troubles du repos (voir **mesure 5**) ;
 - >> des antagonismes : comportements agressifs empêchant le repos (voir **mesure 5**) ;
 - > Litière : présence, nature, qualité, quantité et entretien (voir **mesure 3**).
- Confort autour du repos en **extérieur** :
 - > Aménagement/entretien des espaces ;
 - > Présence de zones permettant le couchage au sec de tous les chevaux en même temps ;
 - > Présence d'abris naturels ou artificiels permettant aux chevaux de se reposer à l'abri du soleil, du vent, de la pluie, des insectes... ;
 - > Dans le cas de la gestion des sorties pour des chevaux qui alternent intérieur et extérieur, prise en compte de la période de prolifération d'insectes piqueurs ;
 - > Prise en compte dans la gestion des lots :
 - >> des affinités : stress engendré par la séparation entraînant des troubles du repos (voir **mesure 5**) ;
 - >> des antagonismes : comportements agressifs empêchant le repos (voir **mesure 5**).

CONFORT AUTOUR DES DÉPLACEMENTS

- Mouvements des chevaux hébergés en **intérieur** :
 - > Espaces de vie et de circulation adaptés et/ou de taille suffisante pour le cheval, (ou le lot de chevaux) : possibilité de se mouvoir sans contrainte, de se retourner, de se rouler, non accidentogènes (voir **mesure 3**) ;
 - > Contention ponctuelle pour les soins, la préparation... ;
 - > Période de mouvements, de travail et/ou de détente, de durée et/ou de fréquence suffisante (voir « **ce qu'il faut savoir** » pour les caractériser) ;
 - > Pour son bien-être, un cheval doit sortir quotidiennement, dans le cadre du travail ou en liberté.
- Mouvements des chevaux hébergés en **extérieur** :
 - > Espaces de vie et de circulation adaptés et/ou de taille suffisante pour le cheval, (ou le lot de chevaux) : possibilité de se mouvoir sans contrainte, de se retourner, de se rouler, non accidentogènes (voir **mesure 3**) ;
 - > Nature et qualité des sols : secs, boueux, gelés, glissants, caillouteux... ;
 - > Nature et qualité des surfaces de travail : souplesse et amorti, revêtement... ;
 - > Hygiène des sols artificiels : présence de crottins, de matières organiques en fermentation/décomposition...

La **fiche 3** apporte des informations détaillées sur la qualité des sols stabilisés.

CONCRÈTEMENT, QUE FAIRE SI ?...

1 >> *Que faire si le cheval présente des difficultés de mouvements ?*

Analyser la source des difficultés observées à l'aide du premier logigramme.

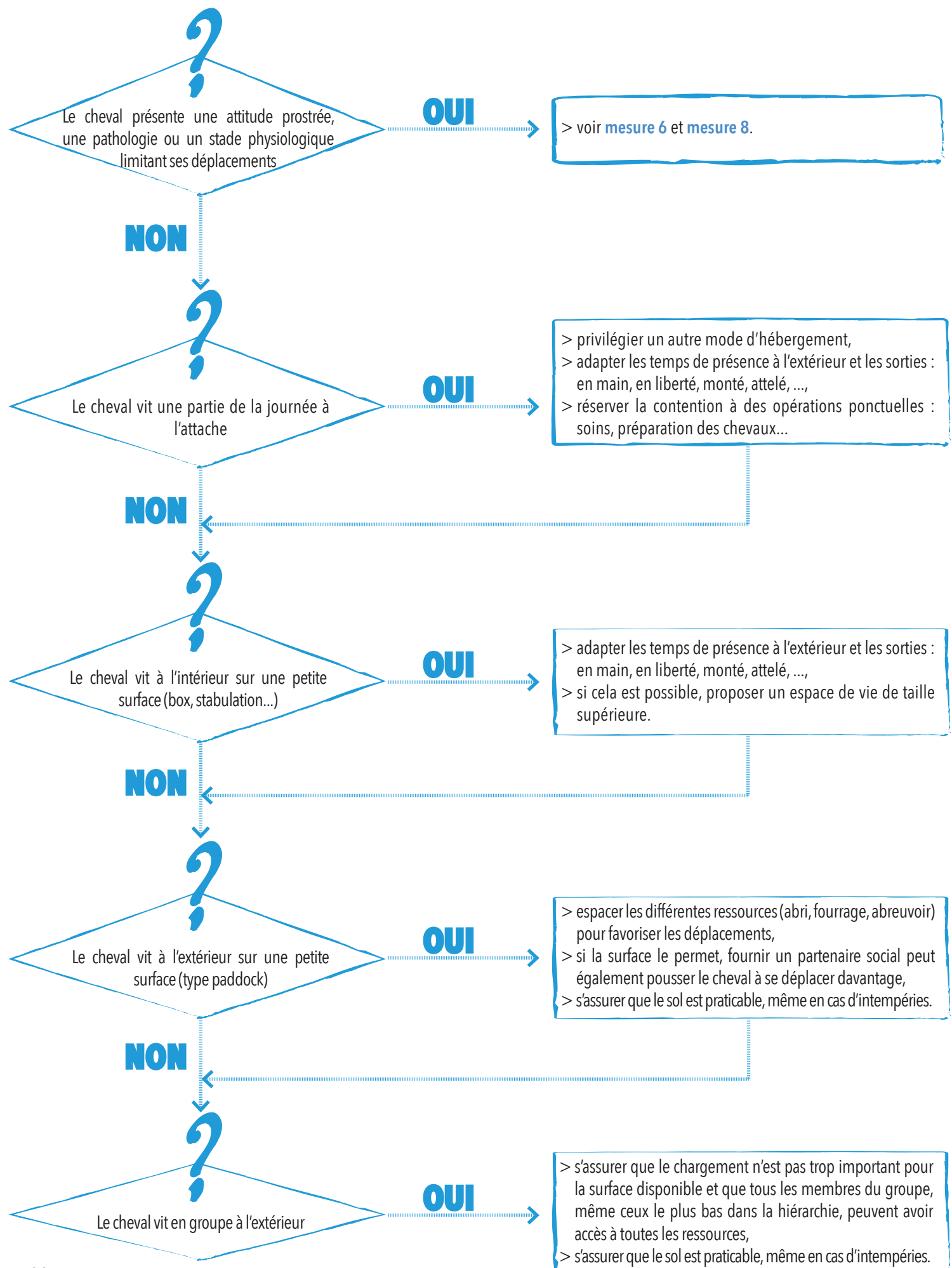
2 >> *Que faire si le cheval montre des signes de fatigue (voir « [indicateurs](#) ») ?*

Prendre en compte l'état physiologique du cheval : dans le cas d'une jument gestante proche de la mise bas, il est généralement recommandé de prévoir des surfaces doubles de celles préconisées en temps normal, le cheval âgé peut aussi nécessiter des aménagements adaptés (voir [mesure 8](#))...

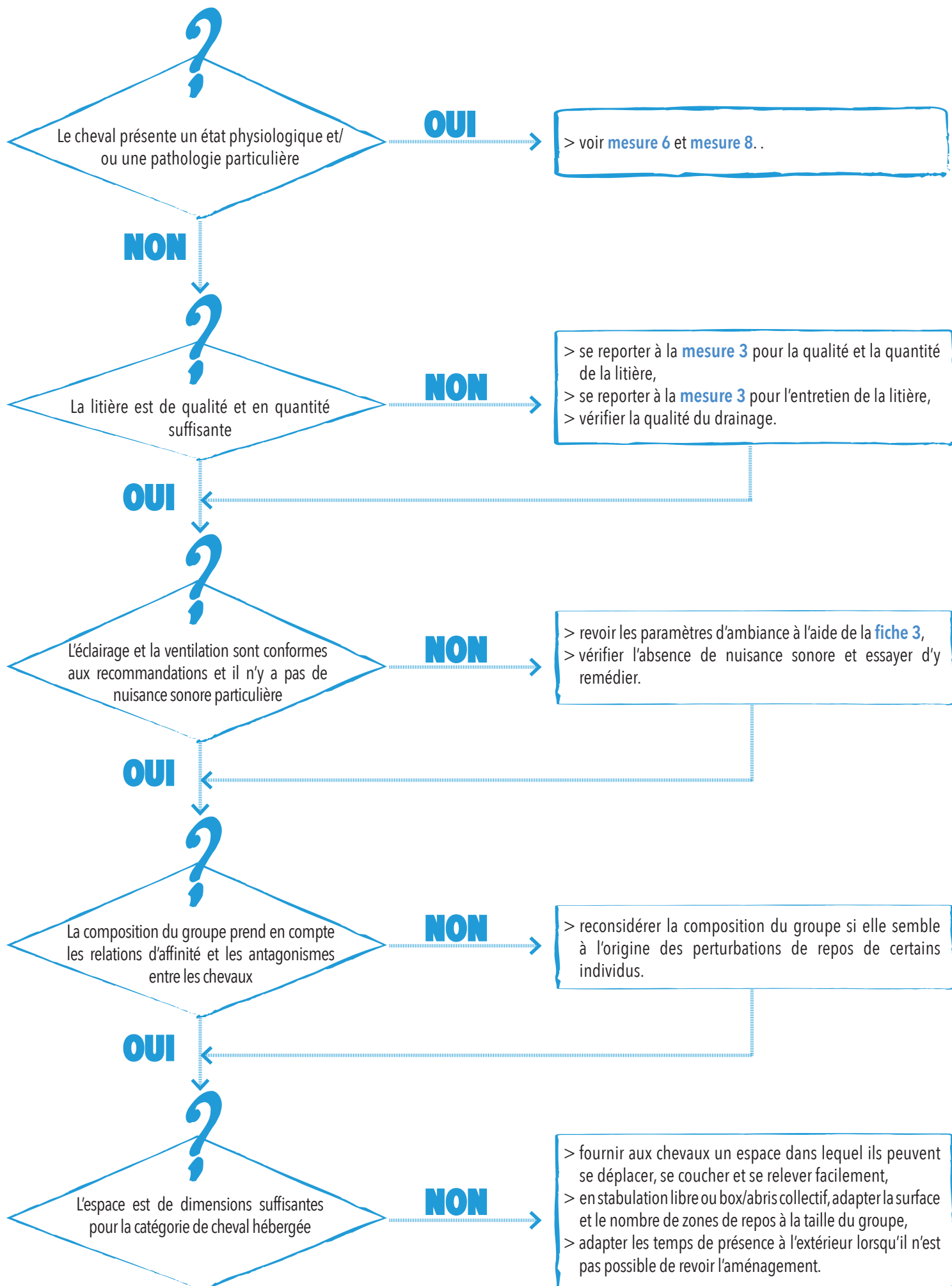
Prendre en compte les pathologies particulières qui nécessitent des aménagements adaptés (voir [mesure 6](#)).

Analyser la source de l'inconfort à l'aide du logigramme adapté en fonction du lieu de vie du cheval, intérieur ou extérieur, et essayer d'y remédier.

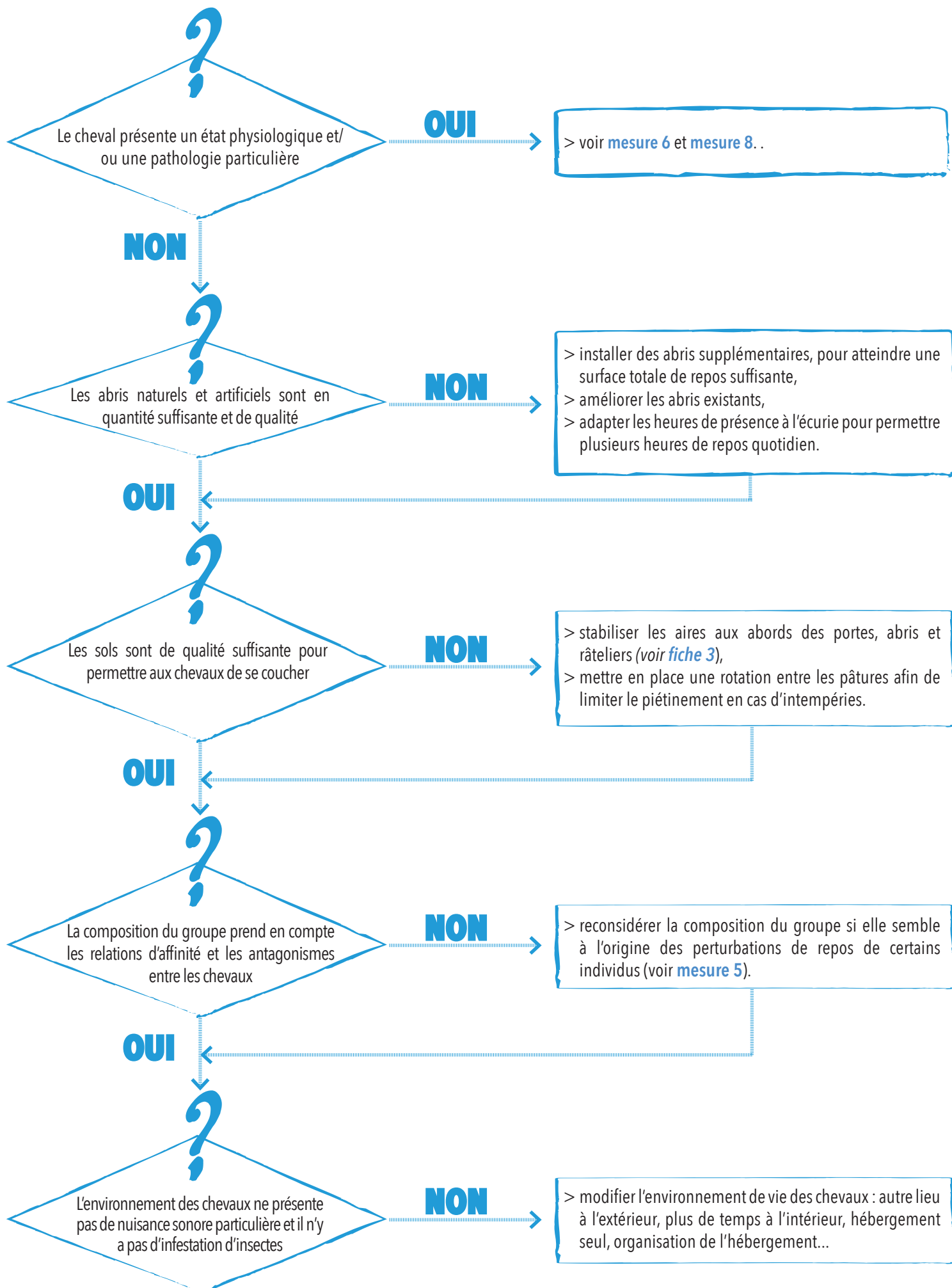
Voir les logigrammes 2 et 3.



Les chevaux montrent des signes de fatigue hébergement à l'intérieur



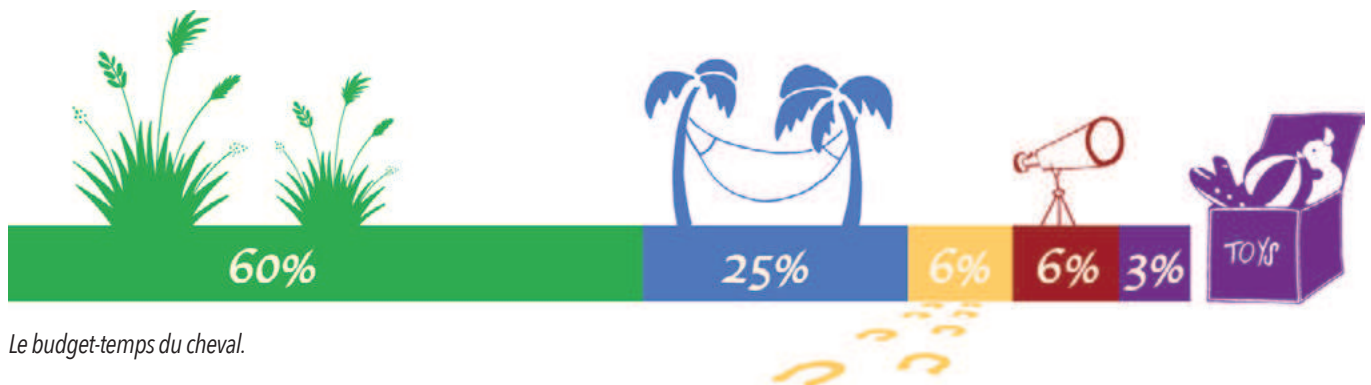
Les chevaux montrent des signes de fatigue hébergement à l'extérieur



➤ Le budget-temps du cheval

Les activités quotidiennes d'un cheval en conditions naturelles peuvent être réunies en grandes catégories dont les plus importantes sont la recherche et la consommation de nourriture, le repos et les déplacements. Pour donner un ordre de grandeur, la répartition sur 24h, appelée budget-temps, est classiquement estimée ainsi dans les observations comportementales :

- Recherche et consommation de nourriture : 14-15h, soit 60% de son budget-temps ;
- Repos debout ou couché : 6h, soit 25% de son budget-temps ;
- Déplacements, essentiellement au pas, autres que liés à l'alimentation : 1-2h, soit 6% de son budget-temps ;
- Surveillance de l'environnement : 1-2h, soit 6% de son budget-temps ;
- Autres : toilettage, interactions avec les congénères, reproduction, comportements excrétoires...



Le budget-temps du cheval.

➤ Le cheval alterne des phases d'éveil et de sommeil sur 24 heures

Le rythme nyctéméral, ou rythme journalier, du cheval correspond à son rythme d'activité/repos sur 24 heures. Il suit la photopériode et la température. Ses activités nocturnes sont importantes et peuvent représenter jusqu'aux 2/3 de la nuit. Le sommeil du cheval est réparti en phases de 30 à 60 minutes. Il peut se faire debout ou couché, en décubitus sternal (« en vache ») ou latéral. Cette dernière position, lorsque le cheval est étendu de tout son long, est la seule à lui permettre de relâcher l'ensemble de ses muscles et d'atteindre le stade du sommeil paradoxal. Sans ces courtes phases de repos complet, le cheval peut montrer des baisses de performances, développer des troubles du sommeil voire se blesser en s'endormant de façon inattendue.

A l'état naturel, les chevaux ne se couchent que lorsqu'ils se sentent en sécurité. Les membres d'un groupe se couchent rarement tous au même moment.



Trois positions du repos chez le cheval.



A l'extérieur, les chevaux se couchent rarement tous en même temps.

➤ *La paille permet aux chevaux d'exprimer des comportements variés*

Les chevaux qui ont accès à un abri manifestent généralement une préférence pour des litières de paille qui leur permettent d'exprimer des comportements variés, en lien avec leur budget-temps : repos, exploration, grignotage... Cette litière doit être de bonne qualité (voir [mesure 3](#)).

➤ *Le cheval se déplace au pas majoritairement*

A l'état naturel, le cheval parcourt une quinzaine de kilomètres par jour, majoritairement au pas, au sein de son domaine vital. Il trouve sur cet espace tout ce dont il a besoin : eau, nourriture, congénères, abris... Les domaines vitaux de différents groupes de chevaux peuvent se superposer, il n'y a donc pas de territoire chez le cheval.



Groupe de chevaux se déplaçant en ligne au sein de leur pâture entre différentes ressources (eau, pierre à sel, ...).



Horde de chevaux en semi-liberté se déplaçant au pas au sein de leur domaine vital.

➤ *Les allures chez le cheval*

La plupart des chevaux dispose de 3 allures naturelles pour se déplacer : le pas, le trot et le galop. A l'état naturel, le cheval se déplace la plupart du temps au pas. Cette allure marchée, symétrique et à quatre temps égaux est la plus lente : environ 6 à 7 km/h. Le trot est une allure sautée, symétrique et à deux temps, qui correspondent au poser des bipèdes diagonaux (un antérieur et le postérieur du côté opposé). Le cheval se déplace au trot à une vitesse moyenne de 14-15 km/h. Le cheval utilise le galop, allure la plus rapide (entre 20 et 30 km/h), pour la fuite. Le galop est une allure asymétrique, sautée à trois temps inégaux avec un temps de projection.

A l'état naturel, le cheval recule rarement. De la même manière, il évite spontanément les obstacles, préférant les contourner. Il ne va les sauter que s'il y est acculé.

➤ *Les déplacements libres et à l'utilisation*

Les déplacements libres permettent au cheval de choisir son allure, sa direction et sa vitesse de déplacement. Ils peuvent se dérouler dans une stabulation, un box spacieux, une surface stabilisée, un manège, une carrière, un paddock, un pré... L'organisation du lieu de vie peut les faciliter.

Les déplacements à l'utilisation ou au travail correspondent à ceux où le cheval est sous la selle, à la main, dans un marcheur, un tapis ou encore à l'attelage.



Chevaux hébergés en groupe sur une surface stabilisée permettant les déplacements libres.



La sécurisation des abords des boxes et d'un trajet jusqu'au paddock permet de laisser les chevaux en liberté sur l'ensemble de la zone.

ET CHEZ LES ÂNES, BARDOTS, MULETS ?

➤ *Les ânes et les mulets parcourent de longues distances au pas*

En conditions naturelles, les ânes vivent dans des zones désertiques et semi-désertiques, sèches et vallonnées, avec très peu de végétation. Pour couvrir leurs besoins énergétiques quotidiens, ils passent la majeure partie de leur temps à rechercher de la nourriture et surtout de l'eau, dont l'offre limitée les oblige à parcourir de longues distances entre deux points d'eau. Les lieux de détention permettant de se déplacer sont donc à favoriser pour les ânes et les mulets.

➤ *Les ânes et les mulets apprécient les sols secs et durs*

Les sabots des ânes et des mulets, petits et solides, leurs permettent de maîtriser les sols rocailloux, secs et vallonnés. Les sols des surfaces extérieures devront être secs et consolidés pour éviter notamment que l'humidité et les acides présents dans les excréments endommagent les sabots. Il est recommandé de stabiliser le sol lorsque cela est possible.

La [fiche 3](#) apporte des éléments pour la construction d'un lieu d'hébergement.



Le sol sec et stabilisé, recouvert de graviers ronds, préserve les sabots et permet de se coucher lorsque le temps est sec.



Le sol sec et stabilisé, recouvert de sable, préserver les sabots et offre une zone de roulage pour les animaux.

MESURE 5

RESPECTER LE CARACTÈRE GRÉGAIRE DES CHEVAUX EN FAVORISANT LES CONTACTS SOCIAUX POSITIFS ET EN MINIMISANT LES CONTACTS NÉGATIFS



OBJECTIFS

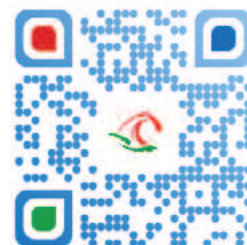
- Proscrire l'isolement social continu.
- Aménager les lieux de vie des chevaux de manière à favoriser des contacts visuels, olfactifs, auditifs et tactiles.
- Constituer des groupes de chevaux en fonction des affinités et des caractéristiques des individus, en privilégiant la stabilité de la composition du groupe dans le temps.

ITEMS POUR AUTO-ÉVALUER SES PRATIQUES

- *Dans leur lieu de vie habituel, je permets à tous mes chevaux d'avoir des contacts tactiles, visuels, olfactifs et auditifs avec des congénères, hors contraintes sanitaires particulières (quarantaine, clinique vétérinaire...)*
- *Je donne à mes chevaux la possibilité d'avoir des interactions physiques, comme par exemple, de pouvoir se toiletter mutuellement*
- *Je m'assure que les dominés puissent se soustraire à la menace des dominants*
- *Je maintiens des groupes de chevaux aussi stables que possible*
- *Je tiens compte des affinités et des incompatibilités entre mes chevaux pour constituer les lots*

Pour effectuer une auto-évaluation quantitative et suivre votre évolution, charger l'appli « bien-être équin » : flasher le QR code ou retrouver la sur les stores.

Retrouver plus de précisions dans « comment utiliser ce guide ? »



1 > évaluer la **possibilité/impossibilité** de contacts sociaux avec des congénères (voir « **ce qu'il faut savoir** » pour caractériser les différents types de communication) : chevaux vivant en groupe à l'extérieur, chevaux vivant en groupe à l'intérieur, chevaux pouvant avoir des contacts sociaux via des aménagements spécifiques tels que des parois ajourées ou des grilles, chevaux vivant seuls en intérieur une partie de la journée et ayant des contacts en extérieur au paddock ou pré, chevaux vivant seuls en extérieur pouvant avoir des contacts via des aménagements spécifiques... (voir « **concrètement que faire si** » pour d'autres exemples d'aménagements).



© AR

Les chevaux vivent en groupe à l'extérieur : les contacts sociaux sont illimités.



© DB

Les chevaux vivent en groupe en stabulation libre : les contacts sociaux sont illimités.



© AR

Les chevaux vivent en groupe sur une surface stabilisée avec les ressources à disposition : les contacts sociaux sont illimités.



© DB

Les cloisons à mi-hauteur permettent aux chevaux d'avoir des contacts sociaux avec leurs voisins.



© JLL

Les chevaux sont seuls au paddock et peuvent avoir des contacts sociaux avec leur voisin de paddock.



© CP

Le système d'affouragement en intérieur permet aux chevaux d'avoir des contacts visuels, auditifs et olfactifs entre eux.



© JLL

Les chevaux vivent en boxes avec des parois pleines, le remplacement de la porte par une longe permet des contacts sociaux limités.



© pixabay

La disposition des boxes et les parois pleines permettent des contacts sociaux très limités.

2 > évaluer la nature des contacts sociaux :

- durée, fréquence et qualité des **interactions affiliatives** : proximité entre paires, allo-grooming ou toilettage mutuel, jeu chez les poulains... La méthode « du plus proche voisin », à travers l'observation prolongée du groupe et le relevé à intervalles réguliers de l'identité du cheval le plus proche de l'individu observé permettent d'identifier rapidement les chevaux qui s'apprécient (voir « **ce qu'il faut savoir** »).
- durée, fréquence et qualité des **interactions agonistiques ou d'affrontement** : menaces, traces de morsures et/ou coups de pieds, blessures....



Comportement menaçant et tentative de morsure.



Allo-grooming ou toilettage mutuel.



Jeu chez deux poulains.

3 > repérer la présence d'**individus systématiquement isolés** :

- individu non intégré au groupe ;
- individu isolé n'ayant pas d'interaction avec ses congénères ;
- individu contraint par ses congénères dans ses comportements : prise alimentaire, déplacement, couchage...

4 > évaluer l'**absence/présence** de troubles du comportement pouvant indiquer un manque de contacts sociaux :

- agressions envers l'environnement, les congénères, l'homme ;
- comportements d'automutilation ;
- stéréotypies. Pour les informations détaillées sur les stéréotypies, voir la **fiche 2**.

5 > évaluer la possibilité de se soustraire à une interaction temporairement en cas de besoin :

- **présence/absence** d'impasse, d'angle aigu, de cul-de-sac... ;
- **présence/absence** d'éléments de structuration au sein de la stabulation ou entre les boxes (parois demi-ouvertes, stalles d'affouragement... voir « **concrètement que faire si** ») ;
- quantité et taille suffisante d'entrée / sortie / passages pour que les individus dominants ne les bloquent pas.



Angle aigu et passage étroit permettant au dominant d'interdire l'accès à l'eau au dominé.



Abris dont l'entrée unique et de taille insuffisante permet à un individu dominant de bloquer l'accès aux autres chevaux.



Impasse empêchant de se soustraire à l'agressivité de son congénère.



Paroi entre les deux boxes semi-pleine, permettant à l'équidé qui le souhaite de se soustraire à l'interaction avec son voisin.



Stalles d'affouragement permettant à tous de s'alimenter sans conflit.

- **Environnement** du cheval :
 - > possibilité de contacts visuels, auditifs, olfactifs et tactiles avec des congénères ;
 - > aménagement de l'espace : disposition permettant à tous les individus et notamment les dominés, de se retirer ou d'éviter les autres membres du groupe (voir [mesure 3](#) et [mesure 4](#)) ;
- **Disponibilité** des ressources (voir [mesure 2](#), [mesure 3](#) et [mesure 4](#)):
 - > surface et organisation des zones où sont les ressources, possibilité pour chaque individu de se déplacer, se nourrir, boire, se reposer, se rouler,... y compris pour les dominés ;
 - > quantité de ressources disponibles ;
- **Stabilité** de l'organisation sociale (voir « [ce qu'il faut savoir](#) »):
 - > chevaux maintenus au sein des mêmes groupes sociaux ;
 - > introduction d'un nouvel individu : intégration progressive ;
 - > constitution des lots : prise en compte des affinités et des incompatibilités entre les chevaux, mise en présence non raisonnée des entiers et des juments, congénères d'âges variés pour les poulains sevrés ;
 - > gestion des chevaux ferrés (risques de blessures) ;
- **Relation poulain / mère** : séparation notamment pendant le premier mois de vie (voir [mesure 1](#)).

CONCRÈTEMENT, QUE FAIRE SI ?...

Si le cheval présente un état physiologique particulier (vieux cheval, jument gestante...) et/ou une pathologie particulière, voir en priorité [mesure 6](#) et [mesure 8](#).

1 >> Que faire si je dois intégrer un cheval dans un groupe ?

Afin de limiter le stress et les accidents, l'intégration d'un nouvel individu dans un groupe doit se faire de manière progressive.

Il est recommandé de déferler les chevaux, au moins des postérieurs, lorsque cela est possible. Afin de détourner l'attention des individus du groupe et qu'ils ne se focalisent pas sur le nouvel arrivant, s'assurer de l'abondance des ressources : beaucoup d'herbe ou de fourrages par exemple. S'assurer que l'espace est suffisamment vaste pour fournir une possibilité d'échappement au nouvel arrivant.

Si possible veiller à organiser une phase de transition, en plaçant le nouvel individu dans un pré mitoyen à celui du groupe, ce qui permet une première prise de contact à distance. Lorsque les chevaux sont détenus en intérieur, placer le nouvel individu dans un box mitoyen d'un membre du groupe ayant bon caractère.

Il est recommandé d'éviter autant que possible d'introduire le nouvel individu seul : choisir pour cela un membre du groupe de destination qui a bon caractère et le placer avec le nouveau cheval. Quelques jours suffiront à créer des affinités entre les deux chevaux. Une fois la paire nouvellement formée stable et calme, elle peut être intégrée au groupe. Lorsque c'est possible, il est conseillé de réaliser cette dernière étape dans une tierce parcelle qui sera de ce fait perçue comme neutre par l'ensemble des chevaux du groupe.

2 >> Que faire si des chevaux montrent des signes d'agressivité entre eux ?

- s'assurer d'abord que le cheval n'a pas de problème de santé, de douleur (voir [mesure 6](#) et [mesure 7](#)) et faire appel à un vétérinaire le cas échéant ;
- prévoir des zones de ressources en quantité suffisante, avec suffisamment d'espace autour : zones d'alimentation, d'abreuvement, de couchage... pour que tous les chevaux puissent manger, boire et se reposer en même temps ([la fiche 3](#) donne des éléments relatifs l'aménagement des bâtiments) ;
- fournir des fourrages *ad-libitum* ;
- raisonner le chargement en fonction de la surface disponible ;
- en logement collectif intérieur ou extérieur : revoir la composition des lots en tenant compte de leurs compatibilités et de leurs affinités ;
- repenser le plan d'occupation des boxes et/ou des paddocks en tenant compte des compatibilités et des affinités, pour pouvoir soustraire le cheval à ses voisins agressifs.



Exemples d'aménagements avec suffisamment d'espace au niveau des zones de ressources et tenant compte des compatibilités entre les équidés.

3 >> Que faire si un cheval ne peut être hébergé en groupe ?

Choisir des conditions de logement qui permettent des contacts, au moins visuels, entre les chevaux :

- En intérieur : boxes en vis-à-vis, cloisons ajourées, fenêtres, parois à mi-hauteur, râtelier commun en séparation, toute autre possibilité permettant les contacts, ou adapter le temps de présence en groupe à l'extérieur (la [fiche 3](#) donne des éléments relatifs l'aménagement des bâtiments) ;
- En extérieur : paddocks collectifs ou adjacents, abris avec des zones partagées entre les paddocks (râtelier, abreuvoir commun...);
- Prévoir une resocialisation progressive pour les chevaux qui ont été isolés trop longtemps ou élevés seuls jusqu'à présent.

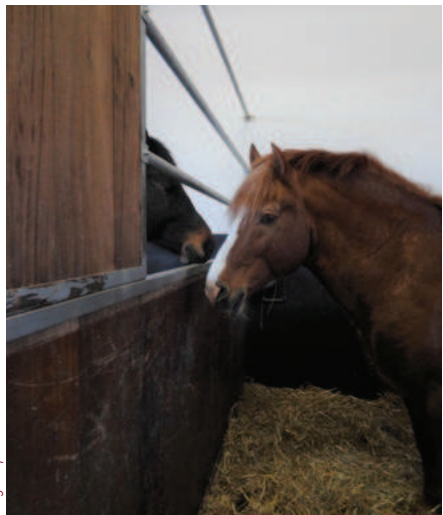
Dans le cas particulier du sevrage, appliquer une technique permettant le contact avec des congénères d'âges variés (voir [mesure 1](#)).



© J/L



© Agroscope HNS



© Agroscope HNS



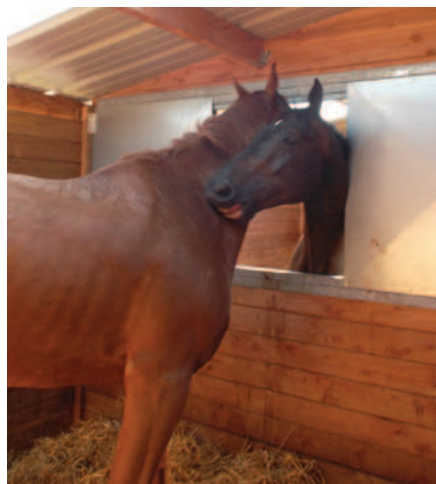
© Agroscope HNS



© Agroscope HNS



© CP



Exemples d'aménagements intérieurs et extérieurs permettant les contacts entre les équidés qui ne sont pas hébergés en groupe.

© Ethnova

➤ La communication intra-spécifique, ou communication entre chevaux

Le cheval communique avec ses congénères à l'aide de ses cinq sens : vue, ouïe, odorat, goût, toucher.

La communication visuelle joue un rôle essentiel dans les rapports sociaux chez les chevaux. La communication tactile est importante également : elle permet de renforcer les liens sociaux entre les chevaux, en particulier à l'occasion du toilettage mutuel, ou allo-grooming. La communication olfactive est en particulier mobilisée lors de la reproduction. La communication acoustique intervient principalement dans le cas de séparations sociales.

Les contacts sociaux correspondent à l'utilisation de ces différentes communications entre individus. L'aménagement des conditions de détention doit permettre aux chevaux d'avoir des interactions sociales avec leurs congénères.



© Agroscope HNS

La communication tactile permet aux chevaux de renforcer leurs liens sociaux à travers le toilettage mutuel ou allo-grooming.



© IFCE

L'odorat intervient dans le comportement de marquage au cours duquel les étalons manifestent leur présence en recouvrant les crotins qui ne leur appartiennent pas.



© Agroscope HNS

Emis la bouche ouverte, le hennissement peut être entendu jusqu'à 1 km. Il est utilisé pour rétablir le contact lors d'une séparation.



© Hélène Roche

Au cours du flehmen, le cheval emprisonne l'air dans ses naseaux en relevant sa lèvre supérieure. Cela lui permet d'analyser les odeurs et les phéromones.



© Agroscope HNS

La communication visuelle passe notamment par les modifications de postures ou de mimiques qui permettent au cheval d'informer ses congénères, comme à gauche la posture de vigilance ou à droite une mimique d'intimidation.



© Agroscope HNS

➤ *Les chevaux sont des animaux grégaires et sociaux*

A l'état naturel les chevaux forment des groupes sociaux stables et développent des affinités avec certains de leurs congénères. Il existe deux grands types de groupes au sein de l'organisation sociale : la famille et le groupe de mâles célibataires.

La famille, aussi appelée harem, est généralement composée d'un étalon, parfois deux en cas d'alliance, d'une à trois juments, des poulains de l'année et des jeunes jusqu'à l'âge de 2 ou 3 ans. Les jeunes mâles intègrent un groupe d'étalons célibataires. Les jeunes femelles peuvent les rejoindre, être récupérées par un autre étalon ou demeurer dans leur groupe d'origine si leur père n'en est plus à la tête. La famille est une structure stable et multi-âges.



Harem.



Etalon regroupant son harem.

Le groupe de mâles célibataires est composé des jeunes n'ayant pas encore leur propre groupe et de mâles de tous âges. Ils y apprennent les codes sociaux utiles à leur vie future : combats, conduite, montes de jeu, rituels autour des crottins... Cette structure est moins stable que la famille en raison des départs et arrivées réguliers.

Les jeunes mâles peuvent quitter le groupe de célibataires. Ils vont alors vivre seuls un moment avant de constituer leur harem ou d'en récupérer un. Le vieux mâle ainsi destitué pourra donc à son tour être amené à vivre seul un moment, avant d'éventuellement rejoindre un groupe de mâles célibataires.



Groupe de mâles célibataires.



Groupe de mâles célibataires.

➤ *Les chevaux développent différents types d'interactions sociales au sein d'un groupe*

La stabilité du groupe permet l'établissement d'une organisation sociale qui lui assure un fonctionnement pacifique, notamment en sécurisant les membres de rang inférieur. Elle s'établit au moyen de relations agonistiques qui sont d'autant plus subtiles et non visibles que le groupe est stable (par exemple, un simple mouvement d'oreille). Le statut de dominant donne un accès privilégié aux ressources : eau, nourriture, espace de repos...

Au sein d'un groupe, les chevaux développent des relations privilégiées avec un ou plusieurs congénères. Ces relations d'affinité se manifestent par une importante proximité spatiale, qui n'implique pas nécessairement de contact entre les chevaux, et des comportements spécifiques : toilettage mutuel, chasse mouche tête-bêche,...

Le comportement social s'apprend, ce qui n'est possible qu'au sein d'un groupe constitué de chevaux d'âges différents. Plus cet apprentissage a lieu tôt, plus la mise en groupe sera facilitée.



La proximité spatiale (à gauche et en haut à droite) est un marqueur évident d'affinité entre les chevaux. Le toilettage mutuel (en bas à droite) est un comportement spécifique indiquant une affinité, mais pas aussi évident que la proximité spatiale.

➤ *Les chevaux peuvent exprimer des troubles comportementaux*

Si les conditions de vie offertes aux chevaux outrepassent leurs capacités d'adaptation et sont sources d'un stress chronique, ils peuvent développer des troubles du comportement : stéréotypies, apathie, agressivité... Ce sont des signes de mal-être dont l'inhibition est compliquée et néfaste pour le cheval. La meilleure stratégie consiste à prévenir leur apparition en veillant à fournir aux chevaux un environnement de vie qui leur permet l'expression des comportements sociaux naturels.

Pour des informations détaillées sur les stéréotypies, voir la [fiche 2](#).

ET CHEZ LES ÂNES, BARDOTS, MULETS ?

➤ L'importance de la communication acoustique chez les ânes et mulets

Chez l'âne, la vocalisation se traduit par leur « braiment » caractéristique, unique à chaque âne. Le braiment peut être entendu plusieurs kilomètres à la ronde. L'étalon l'utilise pour affirmer son statut. La position des oreilles de l'âne permet de déterminer le type du braiment :

- Les oreilles sont légèrement baissées lorsqu'il accueille un autre âne ;
- Les animaux peu farouches rabattent complètement leurs oreilles face à une menace ;
- Les oreilles sont fermement pointées vers l'avant pendant les avances sexuelles.



Ane qui braie les oreilles pointées en avant.



Ane qui braie les oreilles légèrement baissées.

➤ L'organisation sociale chez les ânes et mulets

Du fait de la rareté des ressources, les ânes n'ont pas tendance à former de grands troupeaux comme les autres espèces équines, mais des petits groupes ou des couples. Ils vivent parfois en solitaire, à la recherche de nourriture et d'eau, et ne se regroupent que pour se reproduire ou lorsque les ressources de leur environnement sont abondantes. Le baudet reproducteur actif vit le plus souvent en solitaire, il a un comportement territorial marqué vis à vis des autres baudets et se montre également dominant envers les ânesses et les jeunes (contrairement aux chevaux, les ânes et mulets sont une espèce territoriale qui défend vigoureusement son territoire).

Les jeunes baudets se rassemblent en groupes distincts. Les ânesses et leur progéniture vivent en groupe et migrent d'un territoire à l'autre en fonction des ressources. Elles se font saillir par différents baudets. Le lien entre l'ânesse et l'ânon est étroit et constant jusqu'à la naissance d'un nouvel ânon.

Des groupes plus importants, faiblement structurés d'un point de vue social, dont la composition change fréquemment, peuvent se créer lorsque les ressources sont abondantes. Il n'y a pas de hiérarchie clairement marquée entre les ânesses, contrairement à ce qui se passe chez les chevaux.

Le comportement sexuel est souvent plus accentué chez l'âne et le mulet que chez les chevaux ou les poneys et les mâles castrés continuent parfois de se comporter comme des étalons après la castration (cette dernière est recommandée pour prévenir les comportements agressifs et les gestations indésirables).

Dans des conditions domestiques, la plupart des ânes et mulets préfèrent tisser des liens de couple pour s'associer à un autre membre de leur espèce ou un autre équidé. Ces liens sont profonds ce qui signifie que les ânes et mulets sont susceptibles de subir un stress significatif lors de la séparation, du décès ou de l'euthanasie de leur compagnon.



À gauche : jusqu'au sevrage, le lien entre l'ânon qui tète et sa mère est très étroit, il ne se relâche qu'à la naissance d'un nouvel ânon.

À droite : groupe d'ânesses avec leur progéniture.



Couple d'ânes.



Les ânes peuvent former des couples avec un autre équidé.

➤ Le deuil chez les ânes et mulets

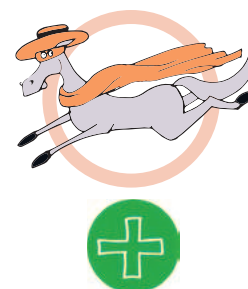
La formation de liens de couple profonds entre les ânes/mulets demande une prise en compte particulière du décès d'un des deux compagnons. La surveillance de l'âne /mulet survivant est indispensable pour identifier au plus tôt une modification de comportement, une morosité, une perte d'appétit et faire appel au vétérinaire pour fournir les soins nécessaires (voir [mesure 6](#)).

Il est judicieux de prendre des mesures pour minimiser les effets de la perte pour le survivant :

- Si l'euthanasie est anticipée ou prévue, un autre animal calme peut être présenté au couple avant l'euthanasie, sans mise en contact directe. Cela permettra au survivant de retrouver un autre compagnon dans son champ de vision ;
- Une mise en contact progressive (voir « [concrètement que faire si](#) ») peut être organisée ensuite ;
- Si les circonstances le permettent, laisser le survivant assister au décès et passer du temps avec le corps de son ancien compagnon, jusqu'à ce qu'il s'en désintéresse ;
- Après la disparition du compagnon, surveiller étroitement l'animal esseulé, en particulier son appétit et son alimentation, afin de minimiser le risque d'hyperlipémie (voir [mesure 6](#)) ;
- Si le survivant se retrouve tout seul après le décès de son compagnon, envisager la possibilité d'un nouveau compagnon. Certains animaux auront besoin de retrouver une compagnie presque immédiatement après la disparition de leur compagnon, tandis que d'autres vivront sans problème en solitaire ;
- L'introduction d'un nouvel âne/mulet jeune et vigoureux auprès d'un âne/mulet vieux et fragile ne sera pas favorable pour le bien-être des deux animaux.

MESURE 6

GARANTIR ET PRÉSERVER LA SANTÉ DES CHEVAUX EN APPLIQUANT LES BONNES PRATIQUES D'ÉLEVAGE, DE DÉTENTION ET D'UTILISATION



OBJECTIFS

- Assurer, en complément des mesures prophylactiques et du suivi sanitaire et vétérinaire, une surveillance permettant de procurer dans les meilleurs délais les soins ainsi que les mesures nécessaires afin d'éviter toute altération de la santé physique ou psychique des chevaux.
- Soigner et/ou mettre au repos les chevaux malades ou blessés, en fonction de leur état, avant leur faire de reprendre une activité normale.
- Identifier les causes et prévenir les anomalies du comportement facteurs d'altération de l'état de santé physique ou psychique du cheval.
- Adapter le travail, dans son intensité et sa programmation, aux capacités individuelles.
- Prévenir toute lésion induite par un défaut dans le harnachement, le matériel ou les aides artificielles utilisées.
- Proscrire tout recours au dopage et toute utilisation, au détriment de la santé et du bien-être des chevaux, de procédés physiques ou de traitements médicaux visant à masquer les effets ou les signes de blessure pour permettre la poursuite du travail.
- Sélectionner les reproducteurs en tenant compte du risque de transmission d'éventuelles anomalies héréditaires.

ITEMS POUR AUTO-ÉVALUER SES PRATIQUES

- *Je respecte les obligations réglementaires relatives à la santé de mes chevaux : identification, registre d'élevage, déclaration de détenteur, déclaration de vétérinaire sanitaire, bilans sanitaires d'élevage, vaccination réglementaire, y compris les obligations relatives aux reproducteurs de chaque race...*
- *Je connais le RESPE et je déclare tout cas suspect ou cheval malade. J'utilise vigiRESPE pour accéder aux informations sanitaires et épidémiologiques en temps réel, dans ma région et sur le territoire français. Le cas échéant, je mets en œuvre les mesures sanitaires nécessaires : dépistage, restriction de mouvement, quarantaine, vaccination...*
- *Je mets en œuvre toutes les mesures nécessaires pour préserver la santé de mes chevaux afin de garantir leur état sanitaire, ainsi que leur santé physique et mentale*
- *Je réalise une surveillance quotidienne de mes chevaux et je sais reconnaître les principaux signes d'alerte concernant leur santé : anomalies physiques, comportementales et posturales*
- *Je réagis rapidement en adaptant ma conduite aux signes observés : premiers soins, appel du vétérinaire*
- *Je fais intervenir les professionnels ou je pratique les soins préventifs, si j'en ai la capacité, selon un plan d'action établi avec mon vétérinaire et les professionnels concernés : soins dentaires, parage, ferrure, lutte contre les parasites et les insectes...*
- *Je veille à l'entretien des pieds de mes chevaux et suis attentif à la qualité des sols*
- *Lorsqu'un cheval manifeste des symptômes témoignant d'une maladie, je suis les recommandations et prescriptions de mon vétérinaire*
- *Je mets en place une technique de sevrage adaptée afin de limiter le stress et les risques d'accidents, sources de douleur physique et/ou psychologique*
- *J'assiste et/ou mes salariés assistent à des formations continues sur les thèmes du sanitaire et du bien-être animal*

Pour effectuer une auto-évaluation quantitative et suivre votre évolution, charger l'appli « bien-être équin » : flasher le QR code ou retrouver la sur les stores.

Retrouver plus de précisions dans « [comment utiliser ce guide ?](#) »



1 > évaluer les paramètres externes généraux :

- état corporel du cheval : utiliser la **mesure 2** ;
- locomotion : **absence/présence** de difficulté de déplacement (raideur, gêne au déplacement, boiterie légère à sévère - pied qui ne se pose pas au sol...), voire incapacité à se déplacer, postures de soulagement (voir indicateurs **mesure 7**). Une boiterie d'antérieur se reconnaîtra notamment par une asymétrie de mobilisation de l'encolure et de la tête lors du mouvement, une boiterie de postérieur se reconnaîtra notamment par une asymétrie de mobilisation de la hanche lors du mouvement. Etablir le diagnostic demande l'avis d'un vétérinaire ;
- état du pelage : **brillant/terne, cassant, uniforme/hétérogène** ;
- lésions : **absence/présence**. Si présence, relever : localisation, atteinte à l'intégrité de la peau, taille, quantité, présence de saignement, de pus, œdème... ;
- état des pieds : déformation ou asymétrie du sabot, qualité du parage, usure de la ferrure, **absence/présence** de seimes, fourmilière... ;
- état des dents : **absence/présence** de reflux d'aliments non mâchés lors de la prise alimentaire ;
- fonctions excrétoires : miction et défécation, notamment modification de la fréquence d'émission, modification de l'aspect des urines et/ou des crottins.



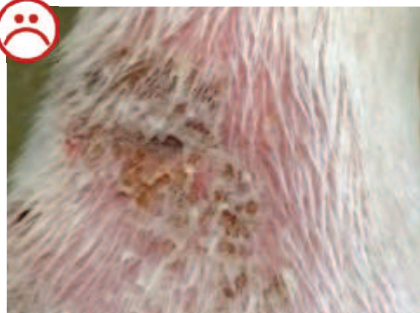
Pelage brillant, uniforme.



Pelage non uniforme, terne.



Pelage rugueux, terne.



Différents types de lésions superficielles.



Pied bien paré, aspect extérieur.



Pied bien paré, vue de dessous.

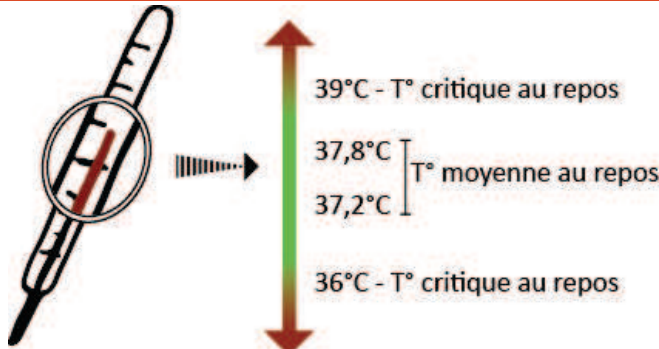


Sabots trop longs et déformés.

2 > évaluer les modifications du comportement :

- modifications importantes des quantités d'aliments et d'eau consommés ;
- cheval en incapacité de se lever ;
- **absence/présence** de postures algiques : cheval soulageant toujours le même membre au repos, cheval appuyé fortement sur son arrière main... (voir indicateurs **mesure 7**) ;
- **absence/présence** de troubles comportementaux (la **fiche 2** présente des informations détaillées sur les stéréotypies) ;
- **absence/présence** de signes d'agitation, de nervosité, altération des contacts sociaux (voir **mesure 5** et indicateurs **mesure 7**) ;
- **absence/présence** de signes du syndrome de dépression équine (voir indicateurs **mesure 7**).

3 > évaluer les paramètres physiologiques :

Paramètres physiologiques ou signes d'appel	 Constantes au repos chez le cheval adulte	Méthode d'évaluation
Température	entre 37.2°C et 37.8°C	 39°C - T° critique au repos 37,8°C T° moyenne au repos 37,2°C 36°C - T° critique au repos
Fréquence respiratoire	entre 10 et 16 cycles par minute	Se positionner de $\frac{3}{4}$ pour observer les mouvements de la cage thoracique et de l'abdomen. Compter le nombre de cycles respiratoires ou observer les mouvements des naseaux. La respiration normale du cheval est superficielle et de faible amplitude donc peu visible. Lorsque la respiration est anormale, les mouvements respiratoires sont forcés, saccadés ou discordants.
Fréquence cardiaque	entre 36 et 48 battements par minute	Auscultation cardiaque ou prise du pouls : placer les doigts sous la ganache, afin que l'index soit en contact avec l'artère maxillaire, ce qui permet de sentir le pouls. Il suffit alors de compter le nombre de pulsations perçues pendant 1 minute. Attention à ne pas trop appuyer pour ne pas bloquer l'afflux sanguin. Cet acte relève du vétérinaire ou d'un professionnel formé.
État des muqueuses	muqueuses roses et humides	L'appréciation de la couleur des muqueuses possède une valeur pronostique majeure. Cette appréciation peut se faire au quotidien par l'examen de la muqueuse buccale.  <i>Muqueuse buccale saine, rose et humide.</i>
Écoulement nasal et oculaire	absence d'écoulement ou léger écoulement séreux (couleur jaune pâle ou transparent)	Évaluer la nature de l'écoulement (séreux, muqueux ou purulent), sa couleur (transparent, jaune à vert) et son abondance pour déterminer une éventuelle atteinte des voies respiratoires superficielles. Un écoulement léger et séreux est bénin alors qu'un écoulement purulent est un signe d'appel.
État d'hydratation	pas de persistance du pli de peau	Voir mesure 2 .

Les autres fiches du manuel décrivent également des points de vigilance en rapport avec la santé des chevaux.

- **Prévention :**
 - > Hygiène des locaux et du personnel, mise en œuvre des mesures de biosécurité (voir « **ce qu'il faut savoir** ») ;
 - > Respect des obligations réglementaires relatives à la santé des chevaux : identification, registre d'élevage, déclaration de détenteur, déclaration de vétérinaire sanitaire, bilans sanitaires annuels, bilan sanitaire d'élevage (BSE), vaccination réglementaire, y compris les obligations relatives aux reproducteurs de chaque race ;
*Pour des informations détaillées sur les obligations du détenteur, voir **fiche 5**.*
 - > Élaboration et respect des protocoles de soins : vaccination, vermifugation raisonnée... (voir « **ce qu'il faut savoir** ») ;
 - > Entretien régulier des sabots : parage adapté, ferrure, soins courants... (voir « **ce qu'il faut savoir** ») ;
 - > Entretien régulier des dents (voir « **ce qu'il faut savoir** ») ;
 - > Gestion des groupes et de l'allotement : voir **mesure 5** ;
 - > Lieu de vie sécurisé et adapté : voir **mesure 2**, **mesure 3**, **mesure 4** et **mesure 8**, protection contre les animaux errants ou sauvages... ;
 - > Nature et qualité des sols (*la **fiche 3** apporte des informations détaillées sur les sols*).
- **Modifications** physiologiques et/ou comportementales :
 - > Modification des constantes physiologiques et/ou des paramètres externes ;
 - > Comportement anormal : apathie, isolement, locomotion difficile, cheval qui gratte le sol ou se regarde les flancs... ;
 - > Réactions excessives à des stimulations usuelles : syndrome de « rétivité », phobies, anxiété, dépression, stéréotypies...
*Pour des informations détaillées sur les stéréotypies, voir **fiche 2**.*
- Lors de **l'apprentissage** du cheval (voir **mesure 1**) : adéquation de l'effort demandé avec l'état de santé du cheval.
- Dans le cadre de la **reproduction** :
 - > Formation des opérateurs à l'utilisation des matériels et aux techniques utilisés : mannequin, système de contention... ;
 - > Santé de l'étalon : réalisation des dépistages et vaccinations obligatoires avant la monte, entretien et hygiène, utilisation préférentielle de matériel à usage unique ;
 - > Mise bas sous surveillance.
- **Réurrence excessive** de certaines pathologies : ulcères, coliques, abcès de pieds, lésions cutanées, pododermatites... (voir « **concrètement que faire si** ») ;
- Survenue d'un **accident grave** ou d'une **maladie incurable** : voir **mesure 8**.

CONCRÈTEMENT, QUE FAIRE SI ?...

Il est nécessaire de rappeler qu'un animal présentant des problèmes de santé peut manifester des réactions inattendues et dangereuses. Préserver la santé et le bien-être des chevaux, c'est aussi améliorer la sécurité des hommes.

1 >> Que faire si le cheval ne se lève pas ?

Le cheval est en décubitus latéral ou sternal et répond aux sollicitations vocales et tactiles, mais ses efforts de relevé sont infructueux :

- S'assurer qu'il dispose de l'espace suffisant pour se relever (ex: cheval coincé au box) et le cas échéant dégager l'espace nécessaire ;
- Sécuriser l'environnement : mettre les personnes à distance de sécurité, éloigner tout objet contondant, calmer l'animal en positionnant une personne seulement près de sa tête et le plus loin possible des antérieurs ;
- Évaluer les indicateurs physiologiques : état de conscience, température, fréquence respiratoire, fréquence cardiaque, coloration des muqueuses, plis de peau (voir « [indicateurs](#) »), tonus musculaire ;
- Contacter un vétérinaire pour la conduite à tenir.

Le cheval ne répond pas aux sollicitations vocales et tactiles :

- Évaluer les indicateurs physiologiques : état de conscience, température, fréquence respiratoire, fréquence cardiaque, coloration des muqueuses, plis de peau (voir « [indicateurs](#) ») ;
- Contacter un vétérinaire pour la conduite à tenir, des troubles de la vigilance peuvent être dus à des affections du système nerveux central dont certaines sont des maladies réglementées (ex : rage).

2 >> Que faire si le cheval présente une blessure ?

Évaluer la situation :

- Importance du saignement ;
- Structures concernées : peau ou tissus profonds, proximité d'une articulation ;
- Étendue des contaminations et souillures éventuelles.

Prendre les premières mesures :

- Mise en place d'un garrot si nécessaire ;
- Nettoyage de la plaie et désinfection ;
- Protection : pansement si possible.

En fonction de la gravité de la blessure, contacter le vétérinaire.

3 >> Que faire si le cheval présente des troubles locomoteurs ?

Les troubles locomoteurs peuvent avoir plusieurs origines et sont souvent douloureux pour le cheval. En cas de troubles locomoteurs sur un cheval, il est recommandé de :

- Vérifier l'entretien des pieds : l'absence de parage et/ou de ferrure sur un cheval est souvent à l'origine de troubles locomoteurs ;
- Vérifier les conditions d'activité du cheval pour les faire évoluer si nécessaire : entraînement trop intense et/ou trop fréquent, non compatible avec l'état physiologique du cheval, sols dégradés... (la [fiche 3](#) et la [fiche 7](#) apportent des informations détaillées sur les sols) ;

En cas de boiterie persistante ou récurrente malgré ces vérifications initiales, faire réaliser sans délai un diagnostic vétérinaire. Celui-ci donnera lieu à une prise en charge médicale (prescriptions/délivrance de médicaments), orthopédique (parage, ferrure), à des soins hygiéniques (physiothérapie, médecines non conventionnelles...) et le cas échéant à une adaptation du travail pour réhabilitation (immobilisation, limitation d'activité, programme de réhabilitation...).

Cas particuliers :

En cas de suspicion de fourbure, ne pas faire marcher le cheval, contacter le vétérinaire, puis :

- Vérifier l'adaptation de l'alimentation à l'activité ;
- Rechercher d'éventuelles prédispositions génétiques ;
- S'assurer du suivi en maréchalerie ;
- Vérifier l'absence de maladies déclenchantes.

En cas de myosites ou d'engorgements, contacter le vétérinaire, puis :

- Vérifier l'adaptation de l'alimentation à l'activité ;
- S'assurer de la régularité du programme d'activité ;
- Rechercher d'éventuelles circonstances exceptionnelles (conditions climatiques, transport...).

4 >> Que faire si le cheval présente une maladie contagieuse, infectieuse et/ou parasitaire ?

- Limiter les risques de contagion en isolant le cheval malade si nécessaire dans un local approprié ;
- Mettre en œuvre les protocoles de quarantaine prévus et les mesures de biosécurité (voir « [ce qu'il faut savoir](#) ») ;
- Eviter l'introduction de nouveaux individus dans l'effectif ;
- S'assurer de la séparation des lots de statuts sanitaires différents, comme les poulains d'élevage et ceux à l'entraînement ;
- Contrôler l'hygiène des humains, des locaux et du matériel ;
- Améliorer les programmes de traitements préventifs, vaccination et vermifugation, en accord avec le vétérinaire.

5 >> Que faire si le cheval présente une toux chronique ou quinteuse ou a une respiration anormale (rapide, saccadée...) ?

Appeler le vétérinaire.

Selon le diagnostic, revoir :

- Les mesures de quarantaine et de biosécurité (voir « [ce qu'il faut savoir](#) ») ;
- Les conditions d'hébergement (voir [mesure 3](#)) ;
- La qualité des fourrages et de la litière (voir [mesure 2](#) et [mesure 3](#)) ;
- Les pratiques d'écuries notamment en hygiène et désinfection ;
- Les conditions de transport...

6 >> Que faire si le cheval présente du prurit (démangeaisons cutanées et lésions de grattage) ?

Pour limiter l'apparition de ces problèmes de santé, il est recommandé de mettre en œuvre les mesures préventives, hygiéniques et thérapeutiques nécessaires. Une affection cutanée au stade chronique peut constituer une atteinte au bien-être du cheval.

Lorsque des problèmes de démangeaison sont persistants, il est conseillé de :

- Prévenir et traiter les affections dermatologiques liées à une mauvaise hygiène environnementale, aux parasites externes et aux pathogènes (gales, teigne, infections bactériennes ou fongiques...) ;
- S'attacher à la qualité de la litière (voir [mesure 3](#)) ou des pâtures (voir point 11 ci-dessous) ;
- Prévenir et traiter les affections dermatologiques liées aux insectes d'été : dermite estivale récidivante équine ou DERE, kérato-conjonctivite... :
 - > Le contrôle des insectes nuisibles est nécessaire au bien-être du cheval mais aussi à la prévention des maladies vectorielles,
 - > Les principaux outils de prévention sont : abris, protection par masques et couvertures, usage raisonné des répulsifs et insecticides, modification des horaires de sortie... (voir [mesure 3](#)) ;
- Dépister les affections dermatologiques allergiques (DERE et autres allergies) ;
- Procéder à un diagnostic différentiel avec le vétérinaire.

7 >> Que faire si le cheval présente des signes de coliques de manière récurrente ?

Les coliques sont la manifestation d'une douleur abdominale. La majorité des coliques est de pronostic bénin. L'évaluation d'un cheval en coliques se fait selon des critères pré définis avec le vétérinaire traitant : manifestations de douleur (voir [mesure 7](#)), couleur des muqueuses, état d'hydratation, bruits digestifs et émissions de fèces, fréquence cardiaque...

Lorsque des coliques se produisent de manière récurrente sur un effectif, il est recommandé de revoir le rationnement des chevaux notamment les apports en fibres, le programme de vermifugation (gastérophilose), l'abreuvement, les facteurs anxio-gènes, l'intensité du travail demandé... Le vétérinaire et différents professionnels (nutritionniste...), peuvent être sollicités.

En cas de coliques récurrentes avec des signes évocateurs d'ulcères gastriques, il est conseillé de confirmer cette suspicion d'ulcères gastriques par des examens complémentaires.

8 >> Que faire si le cheval présente une pathologie récurrente ?

Lorsque qu'une pathologie comme des ulcères, des abcès de pieds, des lésions cutanées, des pododermatites... se produit de manière récurrente sur un effectif, il est recommandé de revoir les pratiques avec l'appui du vétérinaire et des professionnels concernés (maréchal-ferrant, nutritionniste...).

9 >> Que faire si le cheval présente des troubles comportementaux ou des stéréotypies ?

Voir [mesure 1](#), [mesure 2](#), [mesure 3](#), [mesure 4](#) et [mesure 5](#).

Pour des informations détaillées sur les stéréotypies, voir [fiche 2](#).

10 >> Que faire si le poulinage est difficile ?

Il est recommandé d'avoir anticipé cette éventualité par la mise en place, avec le vétérinaire, de mesures de prévention des accidents pour la jument, son poulain et le personnel soignant intervenant lors du poulinage, ainsi qu'une procédure à suivre en attendant sa venue.

11 >> Que faire si la pression parasitaire dans les prairies est trop élevée ?

Près de 90% des parasites du cheval se trouvent dans son environnement. Les mesures prises pour limiter la pression parasitaire du milieu extérieur au cheval auront donc plus d'impact que la vermifugation.

Plusieurs mesures simples peuvent être conseillées pour limiter la pression parasitaire dans les prairies :

- Adapter la vermifugation en fonction du taux d'excrétion des chevaux : la réalisation de sondages coproscopiques réguliers permet de déterminer le statut excréteur d'un cheval et de mettre en place un protocole de vermifugation raisonné en distinguant les chevaux excréteurs méritant d'être vermifugés des autres (voir « [ce qu'il faut savoir](#) »). Il est conseillé de faire ce diagnostic avec le vétérinaire. Il est également possible de procéder à une analyse de l'infestation des prairies ;
- Effectuer de préférence le changement de parcelle en décalage avec la vermifugation. Suite à une vermifugation, l'excrétion dure en moyenne 3 jours, délai à l'issue duquel un changement de pâture est possible ;
- Réserver les parcelles les plus saines aux populations les plus sensibles : poulains, jeunes chevaux et chevaux âgés ;
- Mettre en place, lorsque cela est possible, un pâturage mixte avec des ruminants (bovins, ovins...). En effet, la plupart des parasites étant spécifiques aux chevaux, leur ingestion par des ruminants arrête leur cycle de reproduction. Ils ne peuvent donc pas pondre d'œufs, ce qui diminue la contamination des prairies ;
- Privilégier une mise au repos des parcelles pour détruire les parasites, en alternant par exemple fauche et pâture. Les travaux d'entretien des prairies, effectués de manière raisonnée, permettent également de diminuer la pression parasitaire : hersage en période chaude et sèche plutôt qu'en période humide, utilisation de compost sain... ;
- Laisser les pâtures au repos pendant plus d'une semaine permet de les assainir, en particulier lorsque la densité à l'hectare est élevée.

➤ La surveillance quotidienne de la santé du cheval

Le **responsable** d'un ou plusieurs chevaux doit réaliser une **surveillance de leur santé et de leur bien-être**, adaptée en particulier à leurs conditions de vie et d'utilisation. Il s'assurera également du bon fonctionnement des installations et équipements.

L'évaluation de l'état général des animaux inclut les paramètres externes généraux, les paramètres comportementaux et les paramètres physiologiques (voir « **indicateurs** »).

Les changements comportementaux, posturaux, l'observation de signes inhabituels ou encore les comportements répétitifs sont généralement révélateurs de troubles de la santé et du bien-être. Leur détection doit conduire le responsable des chevaux à un examen plus approfondi, afin d'en identifier le/les facteurs déclenchants ou favorisants.

Des formations peuvent aider les responsables d'un ou plusieurs équidés à améliorer leurs pratiques d'observation et à tenir leurs connaissances à jour. Des informations et des alertes sanitaires sont également disponibles via différents réseaux, comme le RESPE, réseau d'épidémiosurveillance en pathologie équine.



Actif depuis 1999, le RESPE est le réseau d'épidémio-surveillance en pathologie équine. Il a pour mission de contribuer à la bonne santé des équidés en surveillant les maladies qui circulent sur le territoire français et à l'international, grâce à un réseau de vétérinaires sentinelles couvrant l'ensemble du territoire, à l'origine d'un travail de veille et d'alerte sanitaire. Par cette surveillance, le RESPE aide à limiter les risques sanitaires dans vos structures et vous accompagne en cas de besoin, ou si nécessaire.

➤ L'importance de la prévention

Le Bilan Sanitaire d'Élevage et les protocoles de soins

Le bilan sanitaire de l'élevage (BSE) est réalisé annuellement par le vétérinaire. Il établit au regard de critères qualitatifs et quantitatifs l'état sanitaire de référence de l'élevage en identifiant notamment les principales affections observées au cours de l'année précédente, dont certaines sont considérées comme prioritaires dans le cadre de l'amélioration de l'état sanitaire de l'élevage. Il permet ainsi d'évaluer l'évolution de ce dernier. Le BSE est indispensable pour que le vétérinaire traitant puisse établir un protocole de soins.

L'établissement de plans de prophylaxie et de soins préventifs aux chevaux, ou protocoles de soins, en concertation avec le vétérinaire, est essentiel à une bonne gestion sanitaire. Ces protocoles décrivent les modes d'administration des médicaments pouvant être délivrés sans examen clinique préalable dans le cadre de différentes pathologies listées sur le document. Ils doivent en particulier contenir des éléments relatifs à la vaccination, la gestion du parasitisme externe et interne, la gestion des coliques, les soins des pieds et des dents.

La vaccination

La vaccination contre le tétanos est fortement conseillée, le cheval étant un animal particulièrement sensible à l'infection à *Clostridium tetanii*. La contamination peut survenir lors de blessures mêmes superficielles. La vaccination doit être faite au moins tous les 2 à 3 ans selon les facteurs de risques individuels.

La réglementation rend obligatoire la vaccination contre la grippe équine (maladie réglementée) pour tous les chevaux participant à des rassemblements ou compétitions. La vaccination grippe équine est selon les cas obligatoire tous les ans voire tous les six mois : des protocoles spécifiques existent selon les règlements FEI, FFE et les différents codes des courses, il convient de les respecter.

La vaccination contre la rhinopneumonie est obligatoire pour les reproducteurs suivant les règlements des «Stud-Books» ou pour les chevaux de course selon les règlements sportifs. Elle est dans ce cas obligatoire tous les ans et conseillée tous les six mois. Il existe également un protocole spécifique pour les juments gestantes.

La vermifugation

Les parasites du cheval varient en fonction de son âge et de son mode de vie : strongles, cyathostomes ou petits strongles, gastérophiles, ascaris, ténias...

Les chevaux doivent être vermifugés de manière raisonnée afin d'éviter une infestation excessive responsable de l'apparition de maladies. La vermifugation n'a pas pour objectif d'éliminer tous les parasites présents dans l'organisme mais de limiter l'infestation afin de permettre à l'animal de développer sa propre immunité. La vermifugation non raisonnée favorise l'apparition de phénomènes de résistance chez les parasites.

La vermifugation se raisonne en fonction de l'âge du cheval, de son état physiologique, de son lieu de vie (extérieur ou intérieur) et de son niveau d'infestation parasitaire, s'il est connu.

Des coproscopies (analyse quantitative et qualitative des parasites présents dans les crottins) peuvent permettre d'optimiser le programme de vermifugation : les résultats de l'analyse coproscopique permettent de déterminer le statut parasitaire du cheval et donc s'il est nécessaire de le vermifuger ou non. Ainsi, si le cheval a moins de 200 œufs par gramme de crottins, il n'est pas indispensable de le traiter. Par contre si le résultat est supérieur il faudra vermifuger le cheval. L'analyse qualitative permet également de prendre une décision vis-à-vis de la vermifugation : certains vers ne doivent pas du tout être présents chez le cheval, aussi leur présence est un indicateur pour traiter.

La coproscopie a quelques limites qu'il faut garder à l'esprit :

- Les vers ne pondent pas d'œufs de manière continue. Une coproscopie réalisée à un instant donné peut donc être un faux négatif ;
- Une coproscopie exempte d'œuf de ténia ne permet pas de conclure à l'absence de ténias ;
- Les œufs d'oxyures ne se trouvent pas dans les crottins, la coproscopie ne permet donc pas de statuer sur leur présence ou absence.

La vermifugation doit être coordonnée avec la gestion des pâtures (voir [mesure 2](#)).

Les mesures de biosécurité

Le plan de biosécurité a pour objectif de réduire :

- L'introduction de maladies infectieuses : en régulant la circulation des hommes, des aliments, de l'eau et du matériel, l'introduction de nouveaux chevaux ou d'autres animaux, en établissant les process de désinfection, désinsectisation et dératisation ;
- La transmission de maladies entre les chevaux de l'exploitation : gestion des chevaux malades et des cadavres ;
- La transmission de maladies à d'autres exploitations.

Ces mesures permettent de réduire les risques de maladie et de pertes financières (soins et traitements, non utilisation des chevaux...). Il est recommandé d'élaborer le plan de biosécurité avec l'aide du vétérinaire sanitaire désigné sur le lieu de détention (*la [fiche 5](#) présente les obligations réglementaires sanitaires du détenteur*).

« Pas de pieds, pas de cheval ! »

Les pieds supportent le poids du corps du cheval, lui procurent appui, amortissement et propulsion. Leur structure très complexe leur permet de répondre à toutes ces sollicitations.

Les pieds du cheval correspondent à la partie terminale de chacun de ses membres. Ils sont formés de différents types de tissus, richement vascularisés et terminés par le sabot. Ce dernier, constitué de corne, protège le pied. La corne pousse de manière continue, de haut en bas. La forme du sabot varie d'un cheval à l'autre.

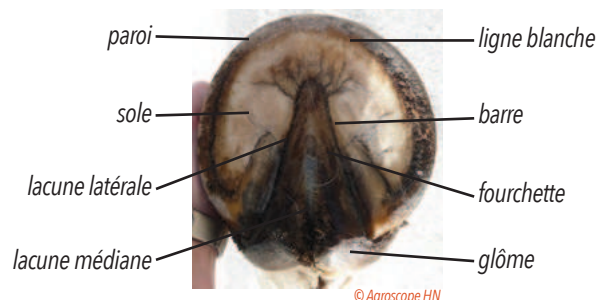
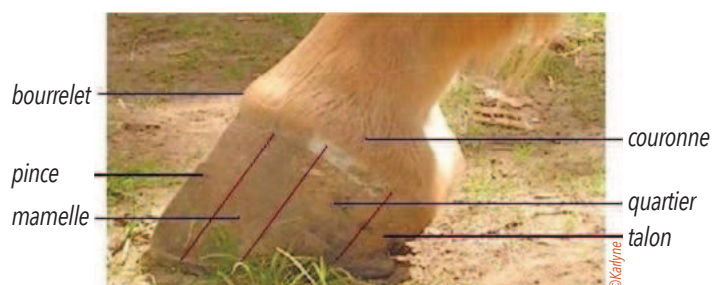
Les soins des pieds permettent de s'assurer de leur bon état, de l'absence de corps étrangers, de chaleur inhabituelle, de lésions ou de blessures.

La surveillance par le responsable et l'entretien des pieds par un professionnel doivent être réguliers et adaptés à l'âge, la race, l'état physiologique et l'utilisation du cheval. Une attention particulière doit être apportée aux vieux chevaux.



A l'état naturel, la pousse de la corne est compensée par l'usure induite par le sol. Lorsque le cheval est utilisé, l'usure de la corne peut être modifiée. Le parage et/ou la ferrure permettent de s'adapter, si besoin, aux différentes conditions d'utilisation des chevaux.

Le parage a pour but d'entretenir le sabot du cheval, en lui donnant sa forme et sa longueur optimale, en fonction de son utilisation et de ses prédispositions individuelles. Le ferrage permet de protéger le sabot du cheval par la pose de fers. Le maréchal-ferrant est le professionnel en charge du parage et du ferrage des chevaux.



Maréchaux-ferrants en train de parer les sabots de chevaux.

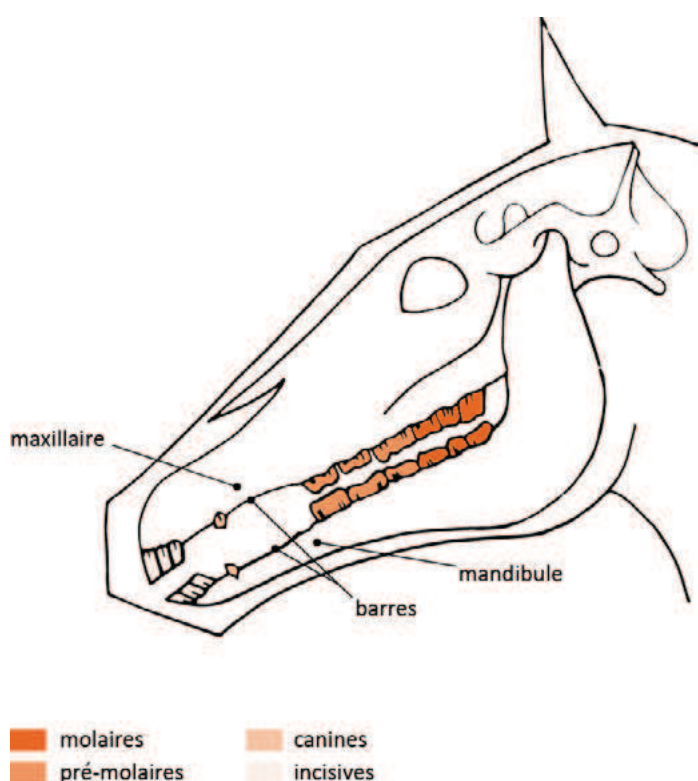
Les dents du cheval

Les juments ont 36 dents : 12 incisives, 12 pré-molaires, 12 molaires. Les chevaux mâles en ont 40 : ils possèdent en plus 4 canines. Les rares femelles possédant ces canines sont dites bréhaignes.

Les chevaux peuvent également avoir des prémolaires surnuméraires appelées dents de loup pour la mâchoire supérieure et dents de cochon pour la mâchoire inférieure. Localisées au niveau des barres, elles provoquent des douleurs au contact du mors et nécessitent donc d'être extraites par un vétérinaire.

Les dents du cheval poussent en permanence. Cette croissance est compensée par l'usure avec la dent antagoniste lors de la mastication. Les incisives et les canines ont une pousse moins importante que les prémolaires et les molaires.

Les dents permettent au cheval de couper l'herbe et de mastiquer, broyer puis d'assimiler ses aliments. Il est donc essentiel de faire suivre régulièrement les dents des chevaux par un professionnel, vétérinaire ou dentiste équin pour l'entretien des tables dentaires. La fréquence du suivi est adaptée à l'âge, la race, l'état physiologique et l'utilisation du cheval. Une attention particulière doit être apportée aux jeunes poulains et aux vieux chevaux.



➤ La gestation

La gestation et le poulinage chez la jument

La jument adulte a une activité ovarienne cyclique saisonnière. La durée du cycle ovarien, très variable en fonction des juments et des saisons, est estimée à 21 jours en moyenne. La saison de reproduction naturelle, qui dépend de la photopériode, s'étend des mois de mars/avril au mois de septembre dans notre hémisphère.

Une fois la jument fécondée, la durée de gestation est de 340 jours environ (11 mois et 11 jours). Le diagnostic échographique de fécondation peut se faire précocement dès le 14^{ème} jour de gestation, avec confirmations à partir de 21 jours (nidation) et à 40 jours environ (activité cardiaque du fœtus).

A l'état naturel, la jument pouline préférentiellement la nuit et à la belle saison : plus de 90% des poulinages ont lieu la nuit. La jument pouline généralement couchée, rarement debout et le plus souvent en présentation antérieure : tête et sabots antérieurs en avant. La jument expulse assez rapidement le poulain puis les annexes (délivrance) dans les 6 heures maximum.



Poulinage et premier contact entre la jument et son poulain.

Il n'est pas possible à l'heure actuelle de déterminer avec précision le moment du poulinage. Des modifications du comportement de la jument et des signes physiologiques permettent de savoir que le poulinage va être imminent, cependant la jument peut retarder la mise-bas de plusieurs heures si elle est dérangée.

Lorsque la présentation, la position, la posture ou la durée du poulinage sont anormales, il faut faire intervenir le vétérinaire rapidement car le temps de survie du poulain est court. La mise en place d'un protocole d'intervention concerté avec le vétérinaire est indispensable.

L'utilisation des juments gestantes et suitées

Les juments gestantes peuvent être utilisées, en pratique sportive ou au travail, en respectant bien sur leur condition physiologique et dans la limite de la réglementation existante pour les différentes utilisations : pratique sportive pour les juments gestantes interdite en trot, tolérée jusqu'à 4 mois en galop et en FEI, non définie en sports équestres FFE, jusqu'à 8 mois pour les équidés au travail selon le code terrestre de l'OIE.

En règle générale, il est recommandé de ne pas faire travailler de juments gestantes au-delà de 6 mois de gestation.

L'utilisation des juments suitées se fait également en respectant leur condition physiologique. Le code terrestre de l'OIE pour les équidés au travail interdit leur utilisation dans les 3 mois suivant le poulinage.

➤ Le vieillissement génère l'apparition de maladies spécifiques (voir [mesure 8](#))

La longévité des chevaux peut permettre l'expression de maladies spécifiques au vieillissement qui vont nécessiter une prise en charge particulière ainsi qu'une connaissance des signes de vieillissement physique et de dégénérescence cérébrale (sénescence, syndromes dépressifs...).

➤ Le dopage est une atteinte au bien-être équin (voir [mesure 7](#) et [fiche 7](#))

Le dopage, ou tout moyen visant à modifier artificiellement les capacités physiques ou psychologiques du cheval ou à masquer les problèmes de santé, est contraire au bien-être animal et à l'éthique de la relation homme-animal.

➤ *La surveillance quotidienne de la santé de l'âne et du mulet*

Les ânes et les mulets ayant comme mécanisme de survie en tant proie de masquer les signes de douleur, il est important de reconnaître les légers changements susceptibles d'indiquer une maladie grave qui exige des soins immédiats (voir [mesure 7](#)). Comme chez les chevaux, la prévention joue un rôle essentiel pour réduire l'incidence de nombreuses atteintes. Elle passe par le contrôle parasitaire, les examens et les soins dentaires, les soins des pieds, la surveillance du poids et la vaccination (selon les protocoles équin standard, il n'existe pas de vaccins spécifiquement indiqués pour les ânes).

Les paramètres physiologiques de l'âne diffèrent de ceux des chevaux :

- Température : 36,5°C à 37,8°C ;
- Pouls : 36 à 52 battements/minute ;
- Respiration : de 12 à 28 respirations/minute, idéal autour de 20.

Chez les mulets, la grande diversité existante rend l'éventail des valeurs physiologiques considérées comme normales large. Il est recommandé de relever régulièrement ces valeurs pour disposer d'une valeur de référence.

➤ *Les soins des sabots et les affections de l'appareil locomoteur chez l'âne et le mulet*

Les sabots des ânes et des mulets sont très sensibles à l'humidité et à l'acide. Les sols humides et boueux les prédisposent souvent à une maladie grave du pied (voir [mesure 3](#)). Ils sont en conséquence facilement sujets à des infections bactériennes et fongiques entraînant pourriture de la fourchette et de la ligne blanche.

Les mulets et les ânes sont très vulnérables à la fourbure, toute suspicion de cette affection doit entraîner la consultation du vétérinaire.

La détection des boiteries est souvent difficile chez les ânes : ils trottent ou avancent rarement vite en main. Dans de nombreux cas, le seul moyen d'évaluer la démarche de l'animal est d'observer ses mouvements dans son milieu naturel. De plus, lorsqu'ils ressentent de la douleur, ils restent en général immobiles ou s'allongent ce qui peut retarder l'identification d'une boiterie.

➤ *Le ver pulmonaire chez l'âne et le mulet*

Les ânes et les mulets peuvent être infectés par les mêmes parasites que les chevaux, cependant il existe des différences en termes de dynamique des parasites et protocoles de traitement (absence de produits enthelminthiques autorisés pour les ânes).

Ainsi, contrairement aux ânes, les chevaux ne sont pas des hôtes permissifs au cycle de vie complet du ver pulmonaire (*Dictyocaulus imfieldii*), mais ils développent des signes cliniques lors de l'infestation. À l'inverse, l'âne est permissif au cycle de vie complet du ver pulmonaire, mais il affiche rarement des signes cliniques flagrants. L'âne agit comme une source d'infestation pour les chevaux en cas de copâturage, il est donc conseillé d'isoler, de tester et de traiter, le cas échéant, les ânes et mulets avant de les mettre en pâture avec des chevaux.

➤ *L'hyperlipémie chez l'âne et le mulet*

Les ânes et les mulets sont particulièrement à risque d'hyperlipémie, dysfonctionnements se traduisant par un taux élevé de graisse dans le sang. Cette maladie peut progresser rapidement et souvent mettre en jeu le pronostic vital. Un diagnostic vétérinaire et un traitement précoces sont nécessaires pour optimiser l'issue de la prise en charge. Le risque peut être minimisé grâce à une prise en charge appropriée (régime alimentaire et soins préventifs réguliers).

Il est important d'identifier les circonstances qui exacerbent le risque d'hyperlipémie, comme la gestation et la lactation, et de s'assurer que les besoins alimentaires sont satisfaits pendant ces périodes. De même, lors du traitement d'un âne pour une affection quelconque qui risque d'être douloureuse ou d'altérer l'appétit, il faut envisager l'hyperlipémie secondaire. S'il est impossible d'éviter des situations stressantes (deuil par exemple, voir [mesure 5](#)), il faut surveiller d'autant plus l'appétit, toute perte d'appétit devant déclencher une intervention précoce du vétérinaire. Les ânes peuvent faire semblant de s'alimenter (voir [mesure 2](#)).

MESURE 7

PRÉVENIR OU SOULAGER LA DOULEUR



OBJECTIFS

- Observer le cheval pour identifier précocement la présence de signes de douleur.
- Identifier les situations pouvant générer de la douleur.
- Éviter les opérations et manipulations pouvant induire de la douleur. La recherche de solutions alternatives moins douloureuses doit être systématique.
- Prendre en charge systématiquement la douleur.

ITEMS POUR AUTO-ÉVALUER SES PRATIQUES

IDENTIFICATION DE LA DOULEUR

- Lorsque je constate que mon cheval n'a pas son comportement habituel, je recherche en priorité des signes évocateurs d'une douleur
- Je sais reconnaître précocement les différents signes cliniques, les modifications de comportements et de postures qui peuvent être associées à une douleur, qu'elle soit aiguë ou chronique, locomotrice ou viscérale
- Si mon cheval refuse de façon répétée de réaliser un exercice habituel, je me pose la question d'une éventuelle douleur induite par cet exercice et je remet en cause mes pratiques
- Je prends conseil auprès de mon vétérinaire si mon cheval a soudainement des réactions que je ne comprends pas

PRÉVENTION DE LA DOULEUR

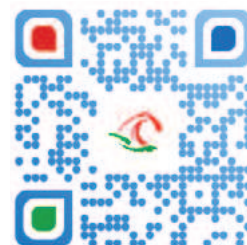
- J'accorde à mon cheval une période de repos et/ou de convalescence suffisante avant de reprendre le travail
- Je m'interdis l'usage de tout moyen visant à masquer artificiellement la douleur, ainsi que toute pratique de dopage
- Je proscriis toute pratique induisant inutilement de la douleur (par exemple : thermocautérisation ou « feux », « abcès de fixation », sétos, castration aux casseaux...)
- J'inclus systématiquement la prise en charge de la douleur dans ma pratique quotidienne

PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

- En présence de signes de douleur, je me réfère en premier lieu à un vétérinaire et je suis ses recommandations ainsi que ses prescriptions médicales
- Si nécessaire, je fais appel en complément à d'autres professionnels compétents (ostéopathes diplômés, techniciens dentaires équiins, maréchaux-ferrants...)
- Pendant la période autour du poulainage (avant, pendant et après), je mets en œuvre toutes les mesures de prévention afin d'éviter un allongement de la durée de la mise-bas et/ou une douleur induite chez la jument ou chez le poulain

Pour effectuer une auto-évaluation quantitative et suivre votre évolution, charger l'appli « bien-être équin » : flasher le QR code ou retrouver la sur les stores.

Retrouver plus de précisions dans « [comment utiliser ce guide ?](#) »



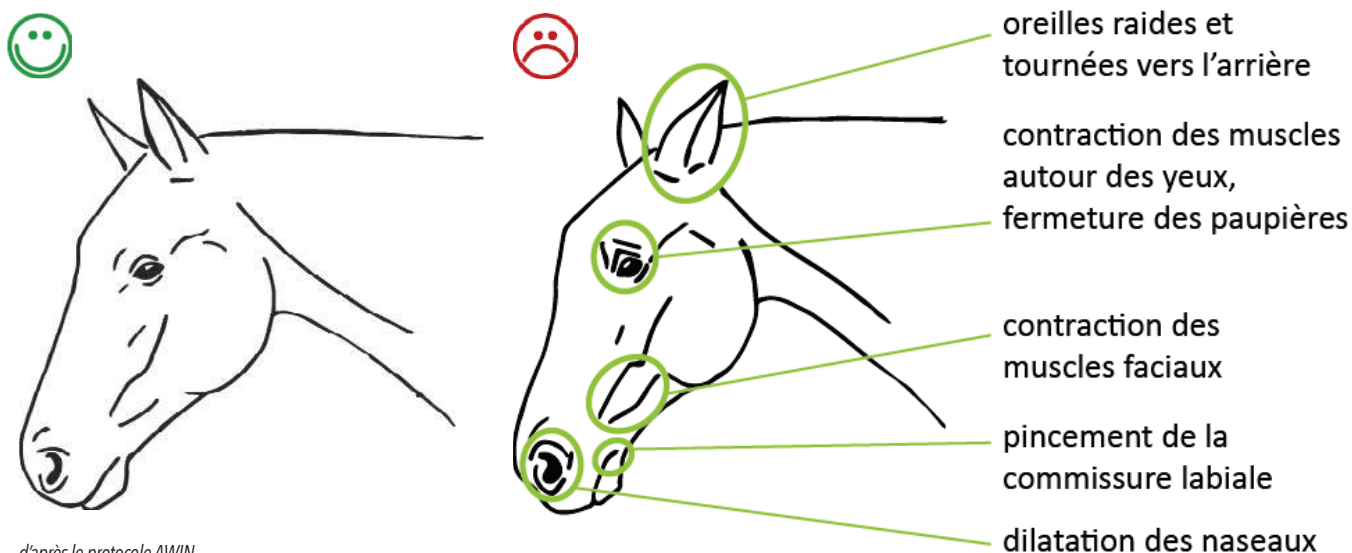
La plupart des signes de douleur sont peu spécifiques. Ils doivent être interprétés en lien avec le contexte dans lequel ils ont été identifiés.

1 > évaluer les modifications brutales ou durables du comportement du cheval au quotidien :

- évaluer la modification de la prise de nourriture, particulièrement de la quantité de fourrage ingérée, et d'eau consommée au quotidien ;
- évaluer l'**absence/présence** de postures antalgiques : attitude qui consiste à prendre une position qui soulage la douleur, comme la position campée, le transfert d'appui d'un membre sur l'autre, la protection d'un membre... ;
- évaluer l'**absence/présence** de signes d'altération du comportement : immobilité, port de tête bas, isolement, refus de se lever, réticence à bouger, refus de s'alimenter, temps couché plus important que la normale... ;
- évaluer l'**absence/présence** de signes de nervosité, d'agitation ou d'anxiété : cheval qui gratte le sol, tape du pied, agite la tête, un ou plusieurs de ses membres... ;
- évaluer l'**absence/présence** de signes d'agressivité : envers les congénères, les humains, les objets, soi-même, son propre poulain... ;
- évaluer l'**absence/présence** de troubles du comportement : stéréotypies, syndrome de rétivité... ;

Pour des informations détaillées sur les stéréotypies, voir [fiche 2](#).

- évaluer l'**absence/présence** de mimiques et/ou grimaces faciales signaux de douleur : oreilles raides et orientées vers l'arrière, fermeture des paupières, contraction des muscles faciaux, pincement de la commissure labiale, dilatation des naseaux.



d'après le protocole AWIN

Cheval sans signe facial de douleur.

Cheval présentant l'ensemble des signes faciaux de douleur connus par les scientifiques.



Chevaux présentant l'ensemble des signes faciaux de douleur connus par les scientifiques : dilatation des naseaux, pincement de la commissure labiale, contraction des muscles faciaux, contraction des muscles autour des yeux et fermeture des paupières, oreilles raides et tournées vers l'arrière.

© Agroscope HN



© zoffberlin.net



© S. Delattre - CSCO



© S. Delattre - CSCO



© VB

Postures antalgiques : cheval campé (en haut), suppression d'appui sur l'antérieur gauche (en bas).



© VB

Agressivité vis à vis d'un congénère.



© VB

Agressivité vis à vis d'un congénère.



© VB

Agressivité vis à vis d'un congénère.

2 > évaluer l'absence/présence de signes de douleurs viscérales :

- douleurs abdominales : posture campée, vocalisations et/ou gémissements, cheval qui se roule, se tape le ventre avec les membres, se regarde les flancs... ;
- douleurs thoraciques : difficulté respiratoire, posture de soulagement, bruits respiratoires audibles...



© www.ainmogne.com



© www.sondcheval.fr



© www.ainmogne.com

En haut : posture campée, en bas : cheval qui se tape le ventre.



© N. Gallec - CSCO

En haut : cheval qui se tape les flancs, en bas : cheval qui se roule.

3 > évaluer l'**absence/présence** de signes de douleurs musculo-squelettiques :

- posture antalgique : antérieur porté en avant... ;
- transfert d'appui répété d'un membre à l'autre ;
- postures témoignant d'une répartition anormale du poids du corps : posture campée ;
- suppression d'appui, allures anormales, réticence à se déplacer, boiteries (voir **mesure 6**).



Suppression d'appui.



Posture de fourbure.



Posture de soulagement fracture cervicale.

4 > évaluer la modification des paramètres physiologiques : en particulier fréquence cardiaque et respiratoire (voir **mesure 6**).

5 > évaluer tout signe d'altération de l'état de santé (voir **mesure 2** et **mesure 6**).

- **Prévention :**
 - > Sensibilisation du détenteur et des personnes en contact avec les chevaux à la détection précoce des signes de douleur ;
 - > Environnement adapté : lieu de vie sécurisé et adapté, gestion de l'alimentation et de l'abreuvement, gestion des groupes, entretien régulier des chevaux, suivi sanitaire. . . (voir toutes les autres mesures) ;
 - > Gestion des phases de transition : changement de milieu, de composition de groupe (voir [mesure 5](#)), de nourriture... ;
 - > Gestion spécifique des reproducteurs, en lien avec le vétérinaire (voir [mesure 6](#)) ;
 - > Élaboration d'un protocole d'évaluation et de prise en charge de la douleur avec l'appui du vétérinaire ;

- Lors de **l'apprentissage** du cheval (voir [mesure 1](#)) :
 - > Adéquation de l'apprentissage avec :
 - >> l'utilisateur : capacité, formation, expérience ;
 - >> le cheval : âge, état physiologique, niveau d'effort demandé, durée et intensité de l'apprentissage ;
 - >> le stade de gestation pour les juments (voir [mesure 6](#)) ;

La [fiche 1](#) apporte des informations détaillées sur les techniques de l'apprentissage.

- **Reproduction** : manipulation des reproducteurs (étalons et juments) selon des pratiques sécurisées et adaptées, formation des opérateurs, équipements adaptés (matériel et contention).

CONCRÈTEMENT, QUE FAIRE SI ?...

En préambule : il est important de rappeler que dans les situations potentiellement génératrices de douleur pour le cheval, il faut toujours se placer dans des conditions de sécurité appropriées autant pour l'homme que pour l'animal.

1 >> Que faire en général si le cheval produit un comportement symptomatique de la douleur (voir « [indicateurs](#) »)?

Si le cheval manifeste un ou plusieurs signes de douleur aiguë ou de douleur chronique (voir « [ce qu'il faut savoir](#) »), il est recommandé de :

- Mettre en place des mesures de soulagement, en suivant les recommandations du vétérinaire, inclues le cas échéant dans les protocoles de soin du BSE (voir [mesure 6](#)) ;
- Cas particulier de la douleur liée aux plaies cutanées : en apprécier l'importance en ayant à l'esprit que la douleur n'est pas proportionnelle à la taille de la plaie (voir [mesure 6](#)) ;
- Interrompre l'activité et mettre le cheval au repos le temps nécessaire à sa guérison ;
- Analyser l'environnement et les conditions d'utilisation du cheval pour identifier les sources potentielles de douleur (voir l'ensemble des autres mesures et fiches) ;
- Adapter ou modifier l'environnement et/ou l'utilisation du cheval pour éviter toute nouvelle manifestation de la douleur.

2 >> Que faire en particulier si le cheval manifeste des signes de douleurs abdominales ?

Dans la plupart des cas, il s'agit de coliques (voir [mesure 6](#)).

Il est conseillé :

- D'évaluer sans attendre les paramètres physiques, comportementaux et biologiques du cheval : fréquence cardiaque, couleur des muqueuses, bruits de transit intestinal, état d'hydratation... (voir [mesure 2](#) et [mesure 6](#)) ;
- D'informer rapidement le vétérinaire afin de savoir comment agir : faire marcher le cheval, l'abreuver, le mettre à la diète, le cas échéant, lui administrer les traitements prévus par le protocole de soins préalablement établi, téléconsulter ou consulter le vétérinaire sur place ou en clinique...

3 >> Que faire si le cheval manifeste en particulier des signes de douleurs musculo-squelettiques (postures de soulagement, suppression d'appui, boiteries, dorsalgie, immobilité...) ?

Il est recommandé de :

- Vérifier en premier lieu l'état des pieds du cheval pour s'assurer de l'absence de pathologie pouvant générer de la douleur, notamment les corps étrangers (communément appelés « clou de rue ») et les abcès de pieds (voir [mesure 6](#)) ;
- Mettre en œuvre les mesures adaptées : immobilisation du cheval ou du membre atteint, bandages et pansements, administration des traitements selon le protocole de soins préalablement établi, mise au repos du cheval ;
- Consulter le vétérinaire dans un délai court.

Certaines mesures de prévention doivent exister :

- Adapter l'utilisation du cheval à ses capacités (voir [mesure 1](#)) ;
- Vérifier l'état des pieds, leur parage, le cas échéant l'état de la ferrure ;
- Vérifier que les sols sont adaptés à l'utilisation qui est faite du cheval selon son activité ;
- Vérifier l'adéquation entre la ration alimentaire et l'activité du cheval...

La [fiche 7](#) donne des informations relatives sur l'utilisation.

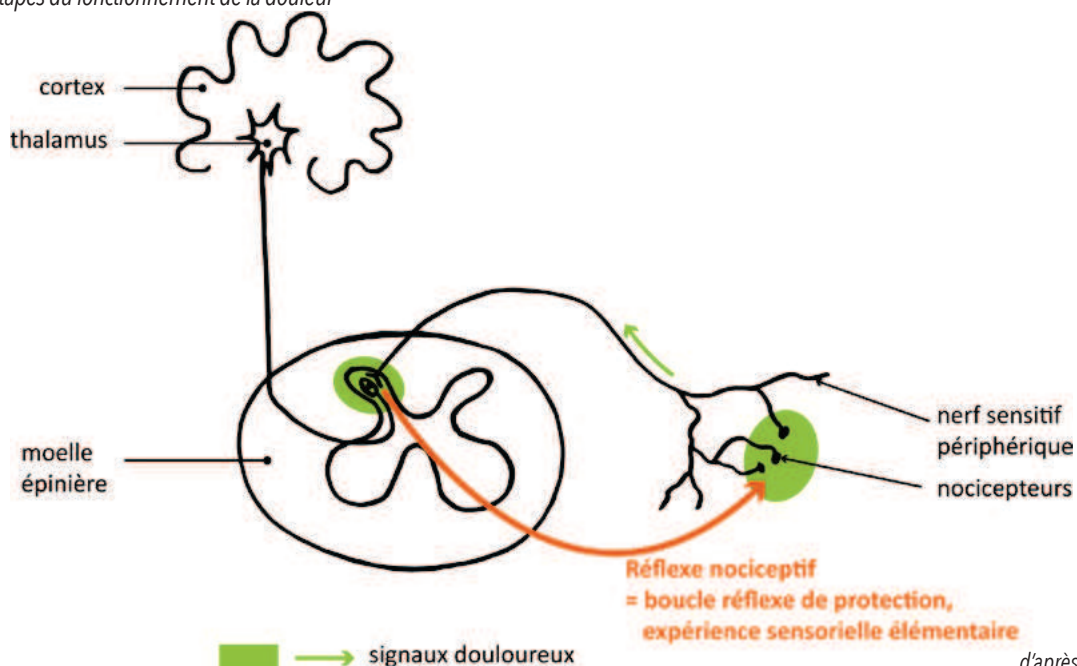
➤ Qu'est ce que la douleur ?

La douleur animale est décrite comme une « *expérience sensorielle et émotionnelle représentée par la 'conscience' que l'animal a de la rupture ou de la menace de rupture de l'intégrité de ses tissus, et qui est à l'origine d'une réaction physiologique et comportementale visant à minimiser cette atteinte ou à se soustraire à la menace qu'elle constitue et à favoriser la guérison* ». La douleur est un phénomène physiologique, un système d'alerte de l'organisme qui lui permet d'éviter et/ou de limiter tout phénomène néfaste ou vulnérant.

La douleur est difficilement quantifiable. Ses signes généraux sont à la fois physiologiques et comportementaux. Ils ne sont pas forcément évidents à identifier, et ils dépendent de l'intensité de la douleur et/ou de sa durée.

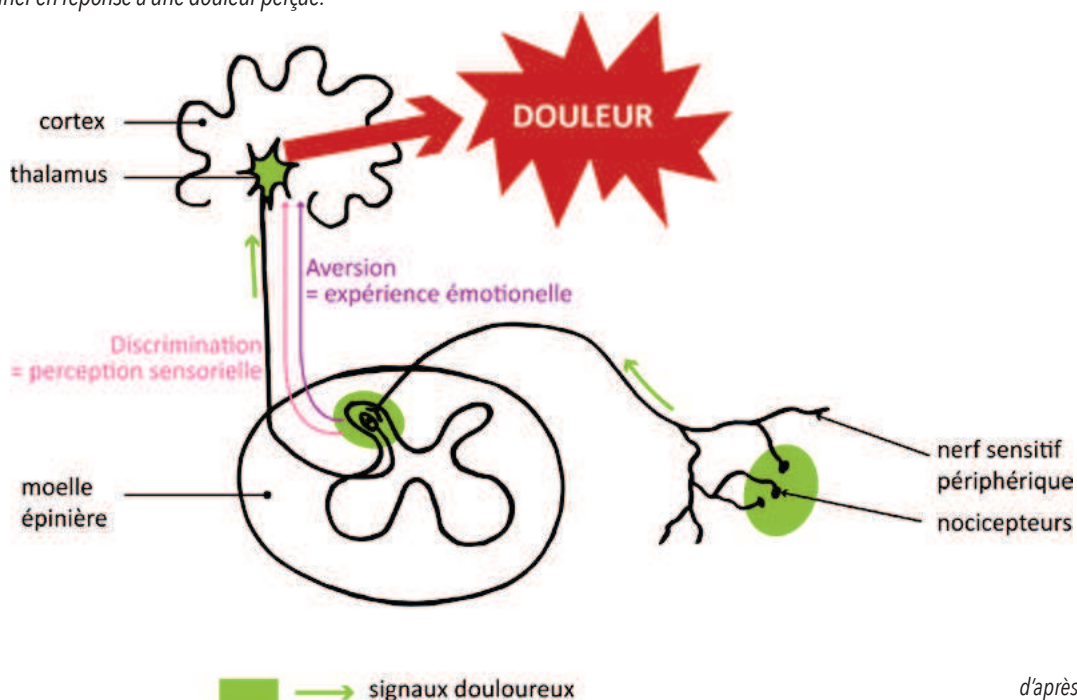
L'expression de la douleur est variable d'un individu à un autre (variation du seuil d'expression de la douleur) et selon les espèces et les races (chevaux de sang versus ânes et chevaux de trait par exemple). Une douleur prolongée d'intensité modérée peut également se manifester par une baisse de performance.

Les 2 grandes étapes du fonctionnement de la douleur



d'après Jacques Servièrre

1/ boucle réflexe de la nociception déclenchant le réflexe nociceptif de protection en réponse au signal douloureux. Par exemple, cela peut être le coup de pied que le cheval va donner en réponse à une douleur perçue.



d'après Jacques Servièrre

2/ la réaction émotionnelle au signal douloureux : l'information monte au cerveau, qui ressent de la douleur et permet d'avoir une réaction comportementale adaptée.

Il convient de distinguer la douleur aiguë et la douleur chronique :

- La douleur aiguë est une expérience sensorielle aversive qui engendre une réaction motrice immédiate d'évitement : fuite, immobilisation ou agression. Elle peut, si elle est répétée, entraîner une modification durable du comportement de l'individu.
- La douleur chronique a un effet délétère, avec des répercussions sur l'état général, le comportement et les défenses immunitaires du cheval. Elle va induire une altération de l'ensemble du comportement du cheval : comportements alimentaire, social, exploratoire... Elle peut entraîner secondairement des phénomènes d'hypersensibilité et d'hyperalgie.



Cheval souffrant de douleur aiguë (colique).



Cheval souffrant de douleurs chroniques.

Une douleur aiguë va se transformer en douleur chronique si elle perdure.

Chez les chevaux, prédominent les douleurs viscérales abdominales et les douleurs de l'appareil locomoteur (voir « [indicateurs](#) » et « [concrètement que faire si](#) »).

➡ Le principe des 3S

Suite aux Rencontres Animal & Société de 2008, une expertise scientifique collective sur la douleur chez les animaux de ferme a été conduite par l'INRA, en partenariat avec des écoles vétérinaires, l'Assistance publique- Hôpitaux de Paris, le Collège de France et le CNRS. Ces travaux pluridisciplinaires, ont permis de clarifier le concept et les méthodes d'analyse utilisés pour appréhender la douleur chez l'animal de rente.

Par analogie au concept éthique des « 3R » (Réduire, Raffiner, Remplacer) qui s'est progressivement imposé depuis les années 50 dans le domaine de l'expérimentation animale, l'expertise collective a notamment proposé de formuler la stratégie des « 3S » quand il s'agit d'appréhender les pratiques susceptibles de générer des douleurs chez les animaux :

- **Supprimer la cause de la douleur, c'est à dire la pratique en question,**
- **Substituer à une procédure douloureuse une intervention qui l'est moins,**
- **Soulager la douleur par des moyens thérapeutiques.**

En pratique, les possibilités de soulagement de la douleur doivent être mises en œuvre dès lors qu'il n'est pas possible de faire autrement.

➡ Les actes chirurgicaux chez le cheval : castration, sutures...

Toutes chirurgies, et notamment les chirurgies de convenance telles que la castration, doivent être réalisées sous anesthésie locale, loco-régionale et/ou générale sous la responsabilité d'un vétérinaire, conformément à la loi. La prise en charge de la douleur et les moyens mis en œuvre (antalgiques) font partie intégrante de la responsabilité du vétérinaire praticien.

Le choix entre les différentes techniques chirurgicales de castration doit se faire en fonction de la balance avantages/inconvénients pour le cheval. Il doit faire l'objet d'un consentement éclairé entre le propriétaire ou son représentant et le vétérinaire. La technique de castration par casseaux ne permettant pas une prise en charge correcte de la douleur avant et après l'intervention, son utilisation est à proscrire.

➤ La lutte contre le dopage

Le dopage consiste à administrer des substances ou à utiliser des procédés dans le but de modifier les performances des chevaux lors des compétitions. Il est contraire au respect du bien-être animal.



Toute technique visant immédiatement ou à terme, à masquer artificiellement la douleur est contraire au bien-être animal. Il s'agit notamment des névrectomies chirurgicales, et des feux. Ces pratiques peuvent avoir des conséquences dramatiques pour le cheval : lésions secondaires, fractures de fatigue... Elles sont désormais interdites dans la plupart des codes sportifs.

De la même manière, toute technique visant à augmenter la sensibilité cutanée du cheval afin d'obtenir une augmentation de ses performances est contraire au bien-être animal. Sont particulièrement concernées toutes techniques de sensibilisation des membres par des procédés physiques ou chimiques.

Dans la lutte contre le dopage, Le code des courses au trot, le code des courses au galop et la FEI distinguent deux catégories de substances :

- Les substances prohibées de catégorie II¹ : elles ne peuvent en aucun cas être administrées à un cheval de course ou de compétition. Il s'agit par exemple des anabolisants, des substances agissant sur l'érythropoïèse (c'est à dire la synthèse des globules rouges), des facteurs de croissance... Leur détection dans un contrôle donnera systématiquement lieu à des sanctions pouvant être très lourdes.
- Les substances prohibées de catégorie I² : il s'agit des substances à but thérapeutique, leur administration aux chevaux de course ou de compétition est autorisée dans le cadre d'un traitement prescrit par un vétérinaire, justifié par l'état de santé du cheval. Ces substances ne peuvent toutefois pas être présentes dans l'organisme d'un cheval dès lors qu'il participe à une course ou une compétition.

Pour les animaux prenant part à des manifestations sportives, les substances interdites pour les chevaux ne sont pas les mêmes au niveau national et international.

Tout traitement administré à un cheval en période de compétition/course ou à l'entraînement, doit être fondé sur un diagnostic spécifique, administré dans le cadre d'une relation détenteur/vétérinaire effective et transparente, dans l'intérêt de la santé et du bien-être du cheval et non dans un objectif de performance à tout prix. L'utilisation de procédés ou de traitements médicaux visant à masquer les effets délétères ou les signes de blessures pour permettre la poursuite de l'entraînement ou la participation à des compétitions est à proscrire.

¹ Banned substances règlement FEI, substances prohibées de catégorie II code des courses au trot et code des courses au galop

² Prohibited substances règlement FEI, substances prohibées de catégorie I code des courses au trot et code des courses au galop

➤ Les signes de la douleur chez l'âne et le mulet

Les ânes et les mulets ayant comme mécanisme de survie en tant que proie de masquer les signes de douleur (on parle d'animal stoïque), l'identification de cette dernière est difficile et certaines maladies, douleurs et affections graves échappent parfois au diagnostic.

Il est crucial de comprendre le comportement de l'âne pour reconnaître les légers changements susceptibles d'indiquer une maladie grave qui exige des soins immédiats. C'est l'absence de comportements normaux qui constituent un indicateur de souffrance ou de détresse de l'animal. Un âne anormalement calme ou déprimé, affichant des signes d'isolement social (absence de toilettage, auto-isolement), de retrait, d'apathie, d'anxiété ou d'agression anormale avec des postures inhabituelles (oreilles baissées, à l'horizontal ou vers l'arrière, tête et cou baissés parfois sous le garrot), une réticence à se déplacer, une alimentation simulée ou une inappétence doit être considéré comme une urgence vétérinaire.

Les comportements liés à la douleur connus et documentés peuvent ainsi être divisés en comportements généraux (voir ci-dessus) et en comportements spécifiques à un appareil ou un système, souvent moins visibles que chez le cheval :

- il est fréquent que les ânes et mulets s'allongent d'avantage et soient réticents à se déplacer en cas de boiterie (voir [mesure 6](#)),
- en cas de douleur abdominale, ils ont davantage tendance à afficher une inappétence et à rester allongés, plutôt qu'à se rouler et se frapper l'abdomen.

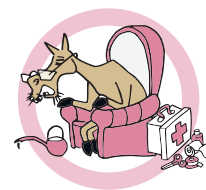
Une échelle de détection de la douleur à l'aide des mimiques/grimaces faciales est aussi disponible pour les ânes et mulets.

Expressions faciales détendues	Expressions faciales associées à la peur ou au stress
Naseaux ouverts et détendus 	Naseaux fermés et serrés 
Museau détendu, sans rides 	Tension autour de la bouche entraînant des rides autour des naseaux et des lèvres 
Naseaux détendus, de formes symétriques 	Naseaux asymétriques du fait d'une tension faciale sur le côté droit, provoquant un étirement du naseau vers l'avant 
Yeux ouverts, museau détendu 	Yeux semi-fermés et museau tendu 
Sclère non visible (attention cependant, chez certains ânes, la configuration de l'œil explique la sclère apparente) 	Fente palpébrale élargie, sclère visible 

Différentes expressions faciales d'un âne détendu et chez ce même âne affichant des signes de peur, de stress ou d'anxiété, source The Donkey Sanctuary

MESURE 8

CONTINUER D'APPORTER LES SOINS NÉCESSAIRES AU CHEVAL POUR SON BIEN-ÊTRE ET SA SANTÉ APRÈS LA FIN DE SA CARRIÈRE ET JUSQU'À SA MORT, LUI ASSURER UNE FIN DE VIE DANS DES CONDITIONS ÉTHIQUES



OBJECTIFS

- Assurer des soins adaptés à chaque individu pendant sa période de vieillesse, en procédant à des suivis réguliers de sa santé et en adaptant son environnement aux particularités inhérentes à son âge et à son état de santé.
- Apporter les thérapies nécessaires lors des accidents ou des maladies spécifiques des chevaux séniors, en conformité avec les données actualisées de la science.
- S'efforcer de maintenir le cheval dans des conditions de fin de vie éthiques, épargnant autant que possible toute douleur physique ou mentale induite.
- Assurer une fin de vie des animaux dans des conditions conformes à l'éthique et si l'animal ne peut être guéri ou maintenu dans un état acceptable, œuvrer à son euthanasie ou à sa mise à mort sans souffrance.

En préambule, il est nécessaire de rappeler que la notion de « fin de vie » pour un cheval doit distinguer deux cas de figure :

- La fin de carrière, ou retraite, période débutant à la fin de toute activité physique ou sportive et ayant pour objectif de prévenir autant que possible toute évolution délétère ou douloureuse liée au vieillissement physiologique ou aux maladies du vieillissement chez les chevaux séniors ;*
- La fin de vie sensu-stricto, définie, comme pour l'être humain, par les derniers moments de vie d'un animal arrivant en phase avancée ou terminale d'une affection/maladie grave ou incurable et ayant pour objectif de lui assurer une mort décente.*

ITEMS POUR AUTO-ÉVALUER SES PRATIQUES

CHEVAL SÉNIOR

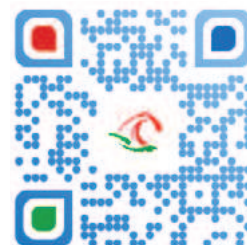
- Je fais régulièrement un bilan de santé de mon cheval sénior avec l'avis de mon vétérinaire*
- J'applique les soins spécifiques adaptés à l'âge et à l'état physiologique de l'animal : je continue à faire entretenir les sabots de mon cheval sénior régulièrement, je fais vérifier sa dentition régulièrement, à minima tous les ans, et j'adapte son alimentation à ses besoins et à ses capacités de mastication, je continue à le vermifuger et à le vacciner, en tenant compte de l'altération de ses défenses immunitaires dans le contexte épidémiologique*
- Je surveille l'état corporel de mon cheval sénior et prends un avis vétérinaire en cas d'amaigrissement*
- J'adapte l'environnement de mon cheval sénior à ses besoins, afin de lui offrir des conditions optimales pour le maintien de sa santé*

FIN DE VIE

- J'ai anticipé la mise en place d'un protocole de prise en charge et la conduite à tenir en cas d'aggravation brutale de l'état de santé de mon cheval senior*
- Je fais le choix de l'euthanasie si mon cheval est en état de souffrance avérée et ne peut être efficacement et durablement soulagé*
- Je privilégie l'abattage à l'abandon, sous réserve que mon équidé y soit éligible, conformément à la réglementation*
- Je respecte la réglementation sur la fin de vie : obligations en matière d'équarrissage, démarches à effectuer à la suite de la mort de mon cheval*

Pour effectuer une auto-évaluation quantitative et suivre votre évolution, charger l'appli « bien-être équin » : flasher le QR code ou retrouver la sur les stores.

Retrouver plus de précisions dans « [comment utiliser ce guide ?](#) »



CHEVAL SÉNIOR

1 > évaluer l'état corporel du cheval (voir [mesure 2](#)), en tenant compte des particularités du cheval sénior : jusqu'à un âge avancé (25 à 30 ans), une dégradation de la NEC peut être un signe de maladie et/ou de difficulté de prise alimentaire. Au-delà, l'amaigrissement ou la fonte musculaire au niveau de la ligne du dos et de l'arrière-main peut amener à des notes d'état corporel qui sont des signes compatibles avec le vieillissement et pas obligatoirement des signes de malnutrition.

2 > évaluer la manière dont le cheval s'alimente :

- [absence/présence](#) de difficultés de prise alimentaire, d'augmentation de la durée de prise alimentaire, de régurgitations... ;
- [absence/présence](#) d'aliments non mâchés et/ou non digérés dans les crottins.

3 > évaluer l'[absence/présence](#) de coliques récurrentes (voir [mesure 6](#)).

4 > évaluer l'état du pelage : [absence/présence](#) d'un pelage de mauvaise qualité (retard de mue lors d'hirsutisme, pelage terne et non brillant... voir [mesure 6](#) pour caractériser l'état du pelage).

5 > évaluer la qualité des déplacements du cheval :

- [absence/présence](#) d'altération de la locomotion : boiteries, raideurs, fourbure, engorgements...,
- [absence/présence](#) d'affections ostéo-articulaires notamment d'affections dégénératives.

Voir [mesure 6](#) pour caractériser les différentes affections locomotrices.

6 > évaluer la [absence/présence](#) de difficultés respiratoires récurrentes (voir [mesure 6](#)).

7 > évaluer toute modification du comportement, qu'elle soit brutale ou progressive, ponctuelle ou durable : diminution de la quantité d'interactions sociales avec les congénères (isolement social, voir [mesure 5](#)) ou avec l'homme (refus de contact), altération de la qualité des interactions sociales avec les congénères (voir [mesure 5](#)) ou l'homme (agressivité), désintérêt pour l'environnement (apathie), augmentation du temps de sommeil (inactivité), diminution du comportement exploratoire et de la motricité (immobilité), diminution du temps de prise alimentaire...

8 > évaluer l'[absence/présence](#) de maladies fréquentes / importantes chez les chevaux séniors : affections cardiaques, affections cutanées, affections de l'appareil urinaire (douleur lors de la miction, incontinence...) ou de l'appareil génital, affections tumorales (présence de nodules)...

Cette évaluation doit se faire par un diagnostic vétérinaire.

FIN DE VIE

1 > en cas d'accident grave et/ou de maladie incurable sur un cheval, évaluer en premier lieu l'intensité de la douleur induite (voir [mesure 7](#)) et consulter son vétérinaire dans les plus brefs délais.

2 > anticiper la fin de vie : [présence/absence](#) d'un protocole de prise en charge et de conduites à tenir en fonction de la gravité de la situation.

CHEVAL SÉNIOR

- Observation adaptée du cheval pour repérer tout changement de **comportement** ou comportement anormal du cheval sénior et alerter le vétérinaire. Les changements de comportement sont souvent des signes d'appel, notamment la disparition de comportements normaux (exploration du milieu, interactions sociales - voir **mesure 5**...) ou l'apparition de comportements anormaux (stéréotypies, anhédonie, abattement, agressivité...);
*La **fiche 2** apporte des informations détaillées sur les stéréotypies.*
- Adaptation du **lieu de vie** :
 - > Prise en compte des difficultés de déplacement du cheval sénior pour limiter ses déplacements entre les différentes ressources (abris, point d'eau, râtelier, zone de couchage...);
 - > Choix raisonné des congénères pour permettre au cheval sénior d'accéder aux différentes ressources (eau, alimentation, aire de repos, aire abritée...) et d'avoir des interactions sociales positives;
 - > Environnement adapté (confort de la litière, qualité de l'air...);
- Adaptation du **suivi médical** : plus fréquent et plus attentionné de la part du détenteur, suivant les préconisations du vétérinaire : parasitisme, dents, pieds, yeux, vaccination, embonpoint ou maigreur.

FIN DE VIE

- En cas de **mort naturelle** :
 - > Mise en place d'un protocole de gestion des animaux trouvés morts;
 - > Connaissance des possibilités de gestion du corps et de leur réglementation : équarrissage ou incinération.
- En cas d'**euthanasie** :
 - > Mise en place d'un protocole d'accompagnement de la fin de vie par l'euthanasie : qualité de l'intervention (rapidité, organisation) pour des chevaux atteints de maladies graves qui ne peuvent être guéris, ou sur lesquels les traitements ne sont pas efficaces ou économiquement supportables, ou qui ne peuvent être transportés (voir guide de non transportabilité);
 - > Protocole vétérinaire, afin de choisir la méthode la plus rapide et la moins traumatisante pour le cheval;
 - > Connaissance des possibilités de gestion du corps et de leur réglementation : équarrissage ou incinération.
- En cas d'**abattage** :
 - > Transportabilité du cheval (voir guide de non transportabilité);
 - > Moyen de transport approprié ou agréé (voir guides de transport);
 - > Acheminement vers un abattoir agréé pour les chevaux (voir guide des bonnes pratiques en abattoir).

CONCRÈTEMENT, QUE FAIRE SI ?...

Il est nécessaire de rappeler que l'évaluation de la douleur du cheval est un préalable indispensable à toute décision concernant les chevaux séniors ou en fin de vie. L'expression de la douleur est différente entre chevaux et ânes (voir [mesure 7](#)).

CHEVAL SÉNIOR

1 >> Comment agir s'achant que le cheval sénior présente une plus grande sensibilité aux affections et aux maladies ?

Il est recommandé :

- D'être vigilant sur le maintien des soins de vaccination, de vermifugation et d'avoir un suivi vétérinaire régulier de l'animal, adapté à son statut de cheval sénior et au contexte épidémiologique ;
- D'accentuer la surveillance afin de pouvoir détecter les signes d'appels des maladies associées à la vieillesse ou à la plus grande susceptibilité aux infections du cheval âgé potentiellement immuno-déprimé.

Les maladies graves incurables qui portent une atteinte sévère à la qualité de la vie d'un cheval sont (liste non exhaustive): les maladies dégénératives notamment ostéo-articulaires (arthrose), les maladies organiques, altérant notamment la fonction digestive (syndrome amaigrissement et diarrhée chronique) ou la fonction respiratoire (asthme équin au stade lésionnel), les tumeurs et cancers (mélanomes, lymphomes digestifs...), les maladies endocrinologiques (Cushing et SME), les maladies neurodégénératives débilitantes (ataxie), les affections chroniques cardiaques, dermatologiques, rénales...

FIN DE VIE

1 >> Que faire si le cheval sénior ne peut plus s'alimenter, s'abreuver et se déplacer ou si le cheval ne peut être ni guéri, ni déplacé : accident grave, maladie incurable ?

Le cheval devra être euthanasié rapidement par un vétérinaire, dans le respect des bonnes pratiques de la médecine vétérinaire. Pour mémoire, l'euthanasie animale en France est un acte exclusivement réservé aux vétérinaires (voir « [ce qu'il faut savoir](#) »). Une fois l'euthanasie pratiquée, il est ensuite obligatoire de faire appel aux services d'équarrissage ou d'incinération. L'enfouissement sauvage est interdit.

2 >> Que faire si je souhaite faire abattre mon cheval ?

Il est indispensable de vérifier son statut vis-à-vis de la consommation humaine. En fonction des médicaments qui lui ont été administrés, il sera soit abattu après un délai prévu par la réglementation, soit écarté de la chaîne alimentaire. Il faut également s'assurer que la case « exclusion de la consommation humaine » n'a pas été cochée sur le feuillet « traitements médicamenteux » de son livret signalétique.

Tout cheval identifié, en bonne santé, quel que soit son âge, peut être orienté vers la chaîne alimentaire.

Les chevaux dont le feuillet « traitement médicamenteux » n'est pas existant sont automatiquement exclus de la consommation humaine. Pour le cas particulier des duplicatas, se reporter à la réglementation.

Il est également indispensable de s'assurer de la transportabilité du cheval, des conditions de son transport, de l'existence d'un agrément de l'abattoir pour les chevaux.

3 >> Que faire si je possède un cheval dont la case « exclusion de la consommation humaine » du document d'identification est cochée sur le feuillet « traitement médicamenteux », ou s'il ne possède pas un tel feuillet ?

Il n'est pas possible de réintégrer ce cheval dans la filière bouchère. Cette exclusion définitive oblige à laisser l'animal mourir de mort naturelle, en accompagnant au maximum sa fin de vie, ou à faire procéder à son euthanasie si son état le nécessite. Il est ensuite obligatoire de faire appel aux services d'équarrissage ou d'incinération.



La propriété d'un cheval est un engagement sur le long terme, qu'il est nécessaire de mesurer lors de son acquisition

Les chevaux sont des animaux qui vivent longtemps et ont des besoins particuliers. Quelle que soit sa carrière, il est usuel que le cheval vive plus longtemps que la durée de sa performance et/ou de ses capacités reproductrices d'une à deux voire trois dizaines d'années.

Il existe plusieurs façons d'envisager l'âge et le vieillissement chez le cheval :

- L'âge physiologique : il correspond au fonctionnement biologique de l'organisme. Il est estimé que le fonctionnement de l'organisme commence à décliner aux alentours de l'âge de 15 ans chez le cheval ;
- L'âge fonctionnel : il dépend de la discipline sportive ou de l'activité du cheval. Par exemple, les chevaux de course ont un pic de performance précoce avant 10 ans alors que les chevaux de dressage continuent souvent à améliorer leurs performances au-delà de l'âge de 15 ans ;
- L'âge démographique : il est déterminé par la distribution des âges des chevaux au sein d'une population donnée et est influencé par l'utilisation du cheval ainsi que par le contexte socio-économique, associé à la population étudiée de chevaux. La vieillesse commence à l'âge seuil au-dessus duquel les 25% des chevaux les plus vieux sont répartis ;
- L'âge chronologique : il correspond à un âge réel du cheval en comparaison avec son espérance de vie. La vieillesse se définit alors comme le dernier quart de l'espérance de vie.

Ainsi, selon le contexte et la population de chevaux concernés, le cheval est déclaré sénior à partir de 15 ou 20 ans et très vieux à partir de 30 ans.

Le vieillissement est source de maladies spécifiques dites maladies du vieillissement (dégénératives, fonctionnelles, organiques) : affections dégénératives notamment ostéo-articulaires, défaillances organiques (baisse de la capacité respiratoire, malabsorption intestinale...), immunodépression qui entraîne une plus grande sensibilité aux infections, développement de maladies endocriniennes (syndrome de Cushing) et d'affections tumorales...

Les anomalies et les problèmes dentaires sont notamment plus fréquents chez les chevaux séniors, du fait de l'état d'usure de la dentition.

Les conditions de vie des chevaux séniors influencent la qualité et la santé des pieds : vie au pré, alimentation...



L'euthanasie chez les chevaux

L'euthanasie est un acte vétérinaire destiné à abrégier la vie d'un animal dont l'état est jugé incurable dans l'état actuel des connaissances ou s'accompagnant de souffrances intolérables. La priorité pour une prise de décision demeure le respect du bien-être animal. C'est un acte exclusivement vétérinaire conformément au code rural.

L'euthanasie pour des raisons de convenance ou d'économie pour le propriétaire du cheval n'est pas éthiquement acceptable. Le vétérinaire est en droit de refuser une euthanasie non justifiée médicalement.

Un cheval euthanasié doit ensuite être conduit vers l'équarissage ou incinéré (voir ci-dessous). L'enfouissement est interdit en France.



La filière viande chevaline

La mise à mort d'un animal destiné à la consommation humaine ne peut être réalisée que dans un abattoir agréé pour l'espèce concernée.

Dès lors que toutes les garanties réglementaires sont apportées, la fin de vie à l'abattoir est possible pour les chevaux en bonne santé, correctement identifiés, qui n'ont reçu aucun des médicaments les soustrayant à la finalité bouchère ou dont le propriétaire n'a pas décidé de son exclusion. Afin d'assurer la protection des consommateurs, l'admission des équidés dans le circuit de la consommation humaine est fortement encadrée. Les contrôles de l'identification des chevaux arrivant en abattoir et la vérification de la présence d'un feuillet « traitement médicamenteux » conforme garantissent l'absence de risque pour le consommateur vis-à-vis de résidus de médicaments utilisés. La transportabilité de l'animal est une condition nécessaire.

En France, la filière viande met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bien-être des chevaux tout au long du processus d'abattage, avec en particulier le Guide des Bonnes Pratiques en Abattoir.

Pour des informations détaillées sur les obligations du détenteur et les possibilités d'exclusion, voir [fiche 5](#).

➤ *Cas d'un cheval trouvé mort*

Un cheval trouvé mort, de manière naturelle ou accidentelle, ne peut être intégré dans la filière bouchère. Il doit être équarri ou incinéré. A défaut, une amende correctionnelle de 3750 € est encourue (art. L. 228-5 du code rural et de la pêche maritime).

Le service payant d'équarrissage ou l'incinérateur doivent être contactés dans les meilleurs délais et doivent réglementairement donner réponse pour une prise en charge dans les 72 heures ouvrées (convention DD(CS)PP).

Dans le cas de l'équarrissage, le tarif d'enlèvement est variable d'un département à un autre et fonction du poids du cheval, ainsi que de la distance parcourue pour le ramassage. L'ATM est un service en ligne national d'équarrissage gérée par l'IFCE auprès duquel il est possible de déclarer la mort d'un cheval et de régler en ligne son enlèvement à des tarifs négociés avec les équarrisseurs. A titre indicatif, les tarifs négociés par l'ATM en 2016 varient entre 125 et 600€ pour un cheval adulte. Dans certaines régions, des conventions « en direct » existent avec des sociétés d'équarrissage privées (se renseigner auprès de la DD(CS)PP).

La mort du cheval doit être déclarée au SIRE dans un délai de 30 jours, les documents d'identification et la carte d'immatriculation, récupérables sur demande, doivent être transmis au fichier central SIRE. Cette transmission peut se faire par l'équarrisseur lors de l'enlèvement ou par les services vétérinaires de la DD(CS)PP ou par le propriétaire.

➤ *La gestion des accidents*

En cas d'accident grave concernant un équidé, dans un élevage, un centre de détention (centre équestre par exemple), sur un site public ou privé d'activité équestre (champs de courses par exemple), un protocole PAS (Prévenir, Alerter, Secourir), permet de connaître les mesures à prendre et les actions à mener. Le protocole PAS est soumis à un affichage sur site, avec les noms et les coordonnées téléphoniques des responsables. Il est connu a minima par les personnes qui travaillent sur le site.

Le protocole PAS comprend trois phases :

- Prévenir : éviter le sur accident, mettre le cheval accidenté en conditions de sécurité optimum, assurer la sécurité des personnes présentes, des autres chevaux et du public le cas échéant ;
- Alerter : appeler en premier le responsable de la structure, puis le vétérinaire afin d'obtenir au plus vite du renfort, surtout devant un état grave. Appeler ensuite le propriétaire ;
- Secourir : prodiguer les premiers soins, rassurer.

➤ *La reconversion des chevaux de courses et de sport de haut niveau*

La carrière d'athlète des chevaux se finit en général alors qu'ils sont loin d'être âgés. Elle peut également s'interrompre brutalement à cause d'une blessure compromettant définitivement l'avenir en courses / compétitions, ou encore ne jamais commencer à cause d'un manque d'aptitude.

Il existe de nombreuses possibilités de reconversion pour les chevaux devant interrompre brutalement leur carrière sportive. En France, des associations telles que « Au-delà des Pistes » ou « La ligue française de protection des chevaux », accompagnent les reconversions des chevaux de courses, en partenariat avec les acteurs des courses.



Créée en 2016, l'association Au-Delà des Pistes œuvre en faveur de la promotion de la reconversion des chevaux de courses. Elle est le partenaire officiel de France Galop pour le placement de tous les chevaux qui quittent l'entraînement à l'issue de leur carrière en compétition, ou en raison d'une blessure.

La ligue propose à tout professionnel des courses au galop qui souhaiterait se séparer d'un cheval de course de la contacter. Le cheval est alors pris en charge par la ligue et dirigé dans un établissement où il est réadapté à une vie de loisir. Après avoir été re-monté progressivement et observé pendant plusieurs semaines au moins, le cheval est proposé en famille d'accueil. Il reste la propriété de la ligue.

➤ *Les spécificités de l'âne et du mulet âgés*

Les ânes et mulets ont une durée de vie plus longue que celle des chevaux, qui demande des adaptations prenant en compte leurs spécificités pour leur assurer une qualité de vie suffisante :

- Une litière en copeau est préférable et plus accessible pour l'animal, qui pourra les consommer plus facilement en cas de maladie dentaire ;
- Un apport de chaleur complémentaire (lampe, couverture) peut être envisager sous les climats tempérés ou froid ;
- Une eau trop froide, notamment durant les mois froids peut pousser l'âne à moins boire. L'ajout d'eau chaude au seau ou à l'abreuvoir est une solution qui permet d'éviter ce comportement ;
- En cas de problèmes dentaires, le régime alimentaire doit être adapté tout en tenant compte des besoins de l'âne (aliments riches en fibres et à faible teneur en calorie, besoin de mastication, durée d'alimentation).

L'âne est déclaré vieux à partir de 35 ans, très vieux à partir de 45 ans.

➤ *Les spécificités de la fin de vie chez l'âne et le mulet*

L'âne et le mulet créent des relations de couples qui demandent de prendre en compte les situations de deuil (voir [mesure 5](#)). Lorsque les deux ânes du couple sont âgés et fragiles, ou lorsque l'âne survivant est aveugle est d'est appuyé sur son compagnon pour le guider, il peut être nécessaire d'envisager l'euthanasie pour les deux (voir « [ce qu'il faut savoir](#) »).



FICHES INFORMATIVES ET/OU TRANSVERSALES

Fiche 1 Les principes de l'apprentissage

Fiche 2 Les troubles du comportement : le cas des stéréotypies

Fiche 3 Construire un nouveau bâtiment pour accueillir des chevaux

Fiche 4 Les végétaux toxiques pour les chevaux

Fiche 5 Les obligations du détenteur

Fiche 6 Le déploiement de la Charte nationale pour le bien-être équin

Fiche 7 Éléments généraux liés à l'utilisation, transversaux à toutes les filières

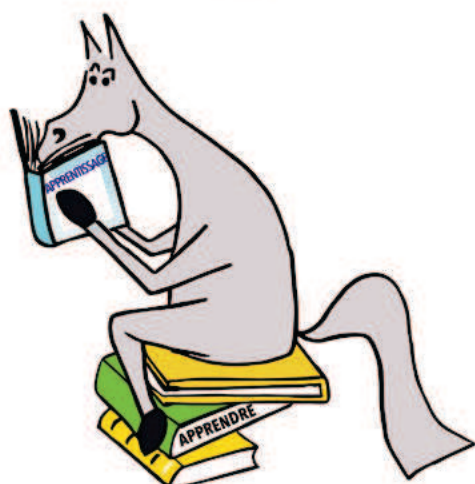
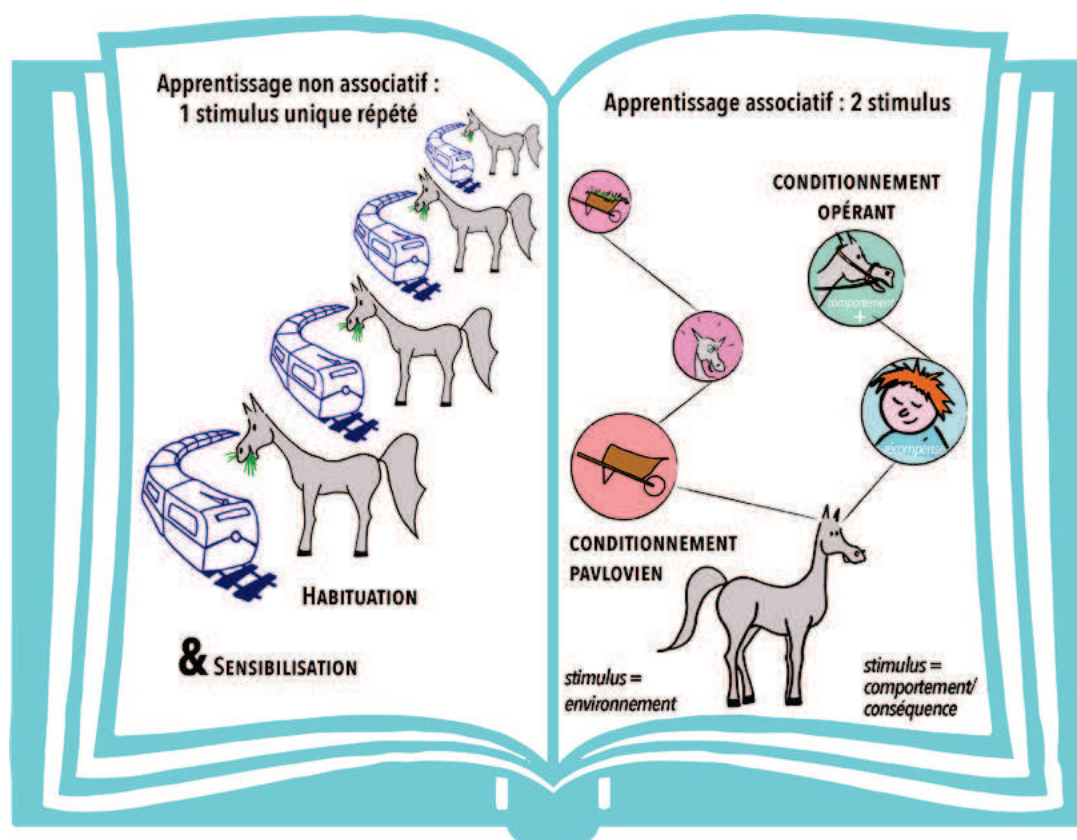
FICHE 1

LES PRINCIPES DE L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage correspond à des changements relativement stables du comportement ou des activités d'un individu, attribuables à son expérience.

L'apprentissage non-associatif implique un stimulus, ou signal, unique alors que l'apprentissage associatif, ou conditionnement, se fait par association de deux stimulus. Ces derniers peuvent être environnementaux, il s'agit alors de conditionnement classique ou pavlovien, ou un couple comportement-conséquence dans le cadre du conditionnement opérant.

Chez le cheval, ces trois grands types d'apprentissage sont présents au quotidien.



L'habitation, ou accoutumance, est une atténuation de la réaction initiale du sujet à un stimulus à mesure que celui-ci est répété et qu'il n'entraîne aucune conséquence, positive ou négative, pour le sujet. Cette diminution de l'intensité de la réponse ne peut être dans ce cas attribuée ni à une diminution des capacités sensorielles, ni à une fatigue motrice. Pour habituer un cheval à un stimulus nouveau et donc potentiellement effrayant, il faudra être patient.

Exemple : habitation du cheval au passage des voitures et camions sur la route en bordure du pré.

Pour l'y habituer, le manipulateur commencera, au sol, par présenter un véhicule à l'arrêt. Il convient de laisser au cheval le temps d'explorer ce nouvel élément, d'en faire le tour, de le sentir. Lors d'une autre séance ou lorsque le cheval est redevenu calme, on recommencera avec le moteur allumé. La prochaine étape consistera à faire avancer la voiture et à la suivre à pied puis, enfin, à la croiser. Si tout cela est réalisé dans le calme au sol, il est alors possible d'en faire de même en selle.

Il est indispensable que chacune des étapes soit parfaitement acquise avant de passer à la suivante. Il est aussi possible de procéder par apprentissage associatif avec renforcement positif (voir page suivante).



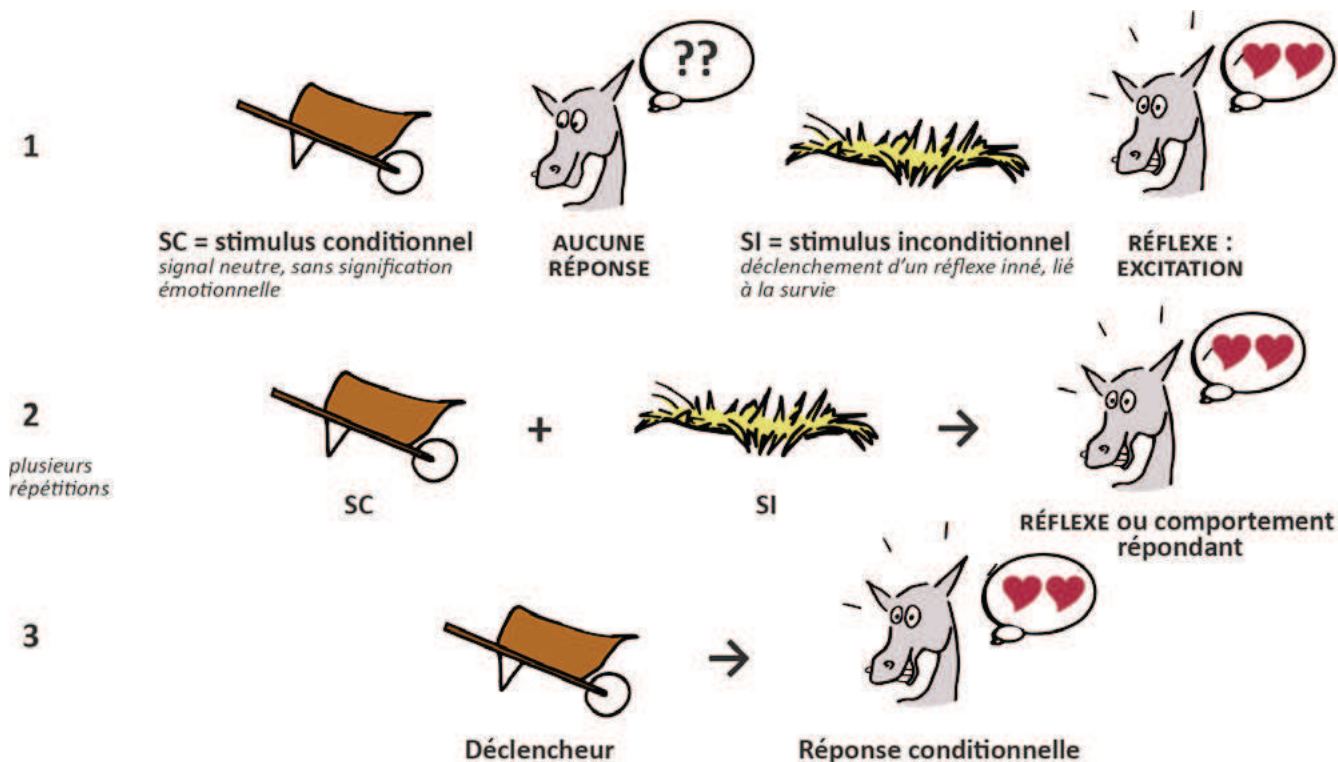
Le processus d'habitation correctement réalisé permet à ces chevaux de ne pas être inquiets lors des nombreux passages de voitures, camionnettes, bus ou camions en bordure de leurs paddocks.

Si le manipulateur brûle les étapes et dépasse le seuil de tolérance du cheval, la répétition d'une situation peut engendrer l'effet inverse de celui attendu : le cheval sera sensibilisé au lieu d'être habitué.

La sensibilisation est le processus par lequel la probabilité d'expression d'un comportement augmente avec la répétition du stimulus. La réponse du cheval est alors de plus en plus intense et/ou rapide. Dans l'exemple précédent, passer directement de la présentation de la voiture à l'arrêt à la mise au pré du cheval en bordure d'une route passante, c'est prendre le risque de voir le cheval présenter des réactions de fuite dès le passage de la première voiture et ensuite à chaque passage de voiture. Au lieu d'avoir appris à ne plus en avoir peur, le cheval apprend à y réagir encore plus fort.

LE CONDITIONNEMENT CLASSIQUE OU PAVLOVIEN

Le conditionnement classique, ou pavlovien, conduit à l'établissement d'une association entre deux stimulus environnementaux : un stimulus neutre avant l'expérience (stimulus conditionnel - SC) et un stimulus déjà signifiant pour l'animal, avec une connotation positive ou négative, (stimulus inconditionnel - SI). Après répétition de la présentation associée au SC puis du SI, l'animal arrive à répondre au SC (réponse conditionnelle) de la façon dont il répondait au SI (réponse inconditionnelle).



La brouette est un stimulus neutre, sans valeur pour le cheval. Le foin a une connotation positive pour le cheval, il induit inévitablement de l'excitation chez ce dernier. La présentation répétée de ces deux stimulus, d'abord la brouette, puis le foin qu'elle contient, comme cela se passe lors de la distribution des rations à l'aide de la brouette, va créer un apprentissage chez le cheval. In fine, la seule présentation de la brouette vide, entraînera une réaction d'excitation de la part du cheval même en l'absence de foin.

Lors de l'éducation, c'est ce même processus qui permet à l'utilisateur de se faire comprendre avec de simples ordres vocaux. Si une action source d'inconfort (ex : pression forte sur l'épaule) est toujours associée au mot « NON », après plusieurs répétitions, la simple prononciation du mot, qui n'avait initialement pas de valeur pour le cheval, suffira à l'utilisateur pour se faire comprendre.

LE CONDITIONNEMENT OPÉRANT

Le conditionnement opérant est un apprentissage associatif au cours duquel le cheval apprend à associer un comportement donné avec l'apparition d'un événement particulier émanant de son environnement. Le renforcement positif, le renforcement négatif et la punition font partie du conditionnement opérant.

Dans ce type de conditionnement, un renforcement, comme une punition, est un événement qui entraîne une augmentation ou une diminution voire une suppression de la probabilité d'émission d'une réponse. Cette notion de renforcement /de punition est donc liée à une motivation sous-jacente.

Pour motiver le cheval à manifester le comportement recherché, il est possible d'avoir recours au renforcement, positif ou négatif. Les termes positif et négatif ne font, dans ce cas, pas référence à la valence, bonne ou mauvaise, du renforcement mais au fait que l'on ajoute ou supprime quelque chose :

- Renforcements positifs : c'est l'apparition de l'événement qui augmente la probabilité de la réponse. Par exemple, la nourriture est un renforcement positif pour un individu affamé ;
- Renforcements négatifs : c'est la suppression ou l'évitement de l'événement qui augmentera la probabilité de la réponse. Voir exemples page suivante.

Pour faciliter l'apprentissage et motiver le cheval à produire le comportement attendu, le renforcement positif ou négatif, ou même une combinaison des deux, sont utilisés.



Si le renforcement, positif ou négatif, a pour but de favoriser l'apparition d'un comportement, la punition a pour but de le faire disparaître.

La punition est à utiliser avec parcimonie pour plusieurs raisons :

- Elle doit intervenir le plus tôt possible, dès que le comportement indésirable s'est produit, pour être correctement comprise, ce qui n'est pas toujours chose aisée. Par exemple, donner une tape sur le nez d'un cheval qui mord ;
- Le risque est de punir autre chose que ce qui est souhaité. Par exemple, lorsqu'un cheval met son cavalier au sol, si ce dernier le punit lorsqu'il parvient à le rattraper, le cheval va associer la punition au fait de se faire attraper et non à la chute du cavalier ;
- Elle ne permet pas d'apprendre la réponse attendue au cheval ;
- Elle peut, en cas d'abus, détériorer la relation homme-cheval et créer un climat de stress et de peur qui sera néfaste à l'apprentissage général.

Exemples de combinaisons de renforcements :

> apprendre l'arrêt au cheval

Lorsque le cavalier met de la pression sur la bouche, en tirant sur les rênes, et que le cheval s'arrête, le cavalier doit signaler au cheval que c'est la réponse qui était attendue, pour l'inciter à reproduire ce comportement a posteriori. Pour cela :

- il enlève la pression exercée sur la bouche. Le cheval évite ainsi un évènement aversif, c'est du renforcement négatif. Plus il va réagir vite, plus il évitera l'évènement aversif. Ainsi une légère pression sur la bouche devrait suffire à obtenir l'arrêt du cheval ;
- il peut également caresser le cheval, c'est du renforcement positif (sous réserve que le cheval ait été habitué au préalable à associer caresse et évènement positif).

> enseigner au cheval à éloigner son arrière-train lorsqu'on veut passer à côté de lui

Tapoter progressivement, de plus en plus fort si nécessaire, avec un stick la cuisse du cheval, cesser au moment où le cheval éloigne ses hanches, ce qui correspond au comportement souhaité (renforcement négatif).



© pixabay



En plus de l'ordre vocal, l'homme utilise le renforcement négatif pour faire reculer le cheval. Il fait pression sur lui en avançant dans sa direction, ce qui est source d'inconfort. Lorsque le comportement attendu est obtenu, reculer, l'homme s'arrête, ce qui replace le cheval dans le confort.

FICHE 2

LES TROUBLES DU COMPORTEMENT : LE CAS DES STÉRÉOTYPIES

Bien que les stéréotypies soient les troubles comportementaux les plus fréquemment observables chez le cheval (20 à 30 % d'incidence selon les études), ils font souvent partie d'un tableau clinique associant par ailleurs des comportements déviants, de mauvaises habitudes issues de comportements appris, des réactions phobiques, de l'agressivité, de l'anxiété intermittente ou permanente...

Quel que soit le trouble exprimé, se rapprocher d'un professionnel compétent en éthologie ou d'un vétérinaire comportementaliste est indispensable pour tenter d'identifier l'origine du problème.

LES STÉRÉOTYPIES // DÉFINITION

Les stéréotypies, aussi communément appelées tics, sont décrites comme des séquences comportementales, sans but ni fonction apparente, répétée de façon invariante au cours du temps. Elles sont observées chez la majorité des espèces animales, domestiques ou sauvages détenues en captivité. Il existe une grande hétérogénéité des séquences comportementales observées. **La présence d'un comportement de stéréotypie est toujours pathologique et signe de mal-être, présent ou passé, du cheval.**

Certaines stéréotypies constituent des comportements gênant pour l'utilisation sportive de l'animal (ex : encensement), d'autres sont moins handicapantes mais tout aussi pathologiques (ex : tic à l'air).

LES STÉRÉOTYPIES // PRINCIPALES FORMES OBSERVÉES CHEZ LES CHEVAUX

Les stéréotypies sont artificiellement classées en deux catégories selon leur nature orale ou ambulatoire.

Tic à l'appui et tic à l'air (crib biting, wind sucking)

Le cheval qui tique à l'appui prend appui avec ses dents sur un objet fixe, souvent au même endroit : la porte de son box, la mangeoire, un piquet de la clôture... Il peut prendre appui soit pour contracter son encolure en ouvrant la bouche et produire un son caractéristique. Les études visant à définir si le cheval aspire ou expire de l'air ont pour le moment donné des résultats contradictoires. Il semblerait cependant que l'air entre et demeure dans les voies respiratoires supérieures, sans jamais être avalé et atteindre l'estomac (cf photo ci-dessous).

Le cheval qui « tique à l'air » produit le même son guttural « dans le vide », associé à un mouvement saccadé de la tête, sans préalablement s'appuyer sur quoi que ce soit.

Langue serpentine (tongue lolling)

La langue serpentine est la stéréotypie au cours de laquelle le cheval effectue des mouvements incessants avec sa langue à l'intérieur ou à l'extérieur de la bouche. Il existe une grande variabilité dans l'expression de cette stéréotypie avec différents mouvements de langue, de torsion des lèvres, de mouvements de mastication à vide...

Anotdifférents

DESIGNATION DU VETERINAIRE SANITAIRE PAR LE DETENTEUR D'ANIMAUX (ARTICLES L.203-1, L.203-2, L.203-3, R.203-1, R. 203-2 DU CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME)

A renvoyer à la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations (DD(CS)PP) du département où est enregistré l'établissement

Attention, ce formulaire doit être daté et signé par le détenteur des animaux et par le(s) vétérinaire(s) sanitaire(s) désigné(s)

Si vous détenez des animaux de différentes espèces et que vous souhaitez désigner un (des) vétérinaire(s) sanitaire(s) différent(s) pour certaines de ces espèces, merci de compléter autant de formulaires que de (groupes de) vétérinaires sanitaires différents désignés.

IDENTIFICATION DU DETENTEUR DES ANIMAUX

Nom : _____

Prénom (s) : _____

☐ Vous êtes un professionnel ☐ Vous êtes un particulier

N° SIRET : _____ Date de naissance : ____/____/____

N° détenteur EDE : _____ N° NUMAGRIT (le cas échéant) : _____
(obligatoire pour les élevages de ruminants, de porcins et de volailles filière ponte)

Raison sociale : _____

Adresse de l'établissement (ou adresse personnelle du détenteur pour les particuliers) : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : fixe _____ ; mobile _____

Adresse électronique : _____

ACTIVITES DE L'ETABLISSEMENT

Groupe(s) d'espèces concerné(s) par la désignation du (des) vétérinaire(s) sanitaire(s) :

☐ Bovins	☐ Carnivores domestiques	☐ Reptiles	☐ Primates	☐ Amphibiens
☐ Caprins	☐ Equins	☐ Poissons d'élevage	☐ Rongeurs	☐ Lagomorphes
☐ Ovins	☐ Sangliers	☐ Volailles - préciser l'(les) espèce(s) : _____		
☐ Porcins	☐ Autre : préciser l'(les) espèce(s) : _____			

Type d'activité (hors équins) :

☐ Elevage	☐ Détenteur non professionnel de carnivores domestiques	☐ Refuge, fourrière
☐ Opérateur commercial / vente	☐ Elevage, fourniture, importation d'animaux à des fins scientifiques	☐ Utilisation d'animaux à des fins scientifiques
☐ Couvoir	☐ Présentation au public de faune sauvage captive	☐ Autre : préciser _____

Type d'activité (élevage et détention d'équins) : Nombre de chevaux ou poneys détenus : _____ Nombre d'ânes, mules ou muets détenus : _____

N°(s) détenteur(s) attribué(s) par le SIRE (IFCE) : _____

☐ Elevage	☐ Centre équestre/Enseignement	☐ Entraînement (courses)	☐ Refuge	☐ Pension / Commerce
☐ Détention par un particulier	☐ Professionnel autre (cavalier pro pour chevaux de sport, dresseur en attelage, débardage, spectacles équestres, etc.)			

COORDONNEES DU (DES) VETERINAIRE(S) SANITAIRE(S) DESIGNE(S)

Il est possible de désigner plusieurs vétérinaires sanitaires disposant d'un même domicile professionnel d'exercice (DPE) dans la mesure où l'aire géographique d'exercice de leur habilitation comprend le département du lieu de détention des animaux. Si votre désignation concerne plus de quatre vétérinaires, merci de fournir leurs coordonnées et leur engagement sur papier libre.

Domicile Professionnel d'Exercice (DPE) du (des) vétérinaire(s) désigné(s) :

N° ordinal du DPE : _____ Adresse du DPE : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Adresse électronique : _____

Vétérinaire(s) sanitaire(s) désigné(s) :

Date de prise de fonctions du (des) vétérinaire(s) : ____/____/____

Nom : _____	Nom : _____
Prénom(s) : _____	Prénom(s) : _____
N° d'Ordre : _____	N° d'Ordre : _____
Téléphone : _____	Téléphone : _____
Nom : _____	Nom : _____
Prénom(s) : _____	Prénom(s) : _____
N° d'Ordre : _____	N° d'Ordre : _____
Téléphone : _____	Téléphone : _____

REGIS

REG

REGISTRE D'ÉLEVAGE // FICHE SANITAIRE

À copier en autant d'exemplaires que nécessaire

Nom de l'équidé :

Page n° :

N° SIRE :

Chaque ligne correspond à un traitement effectué par l'exploitant ou à une intervention vétérinaire sur un équidé. En parallèle de cet enregistrement des traitements et des interventions sanitaires sur cette fiche, les différents documents sont à archiver (ordonnances délivrées, résultats d'analyses, factures des médicaments non soumis à prescription...)

<u>DATE DÉBUT TRAITEMENT</u>	<u>DATE FIN TRAITEMENT</u>	<u>N°ORDONNANCE</u> +voie d'administration et dose quotidienne	<u>MOTIF DU TRAITEMENT</u> Ex : coliques, vaccinations...	<u>INTERVENANT</u> Nom et signature
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			
--/--/----	--/--/----			

REGISTRE D'ÉLEVAGE // FICHE MOUVEMENTS

À copier en autant d'exemplaires que nécessaire

Nom de l'équidé :

Page n° :

N° SIRE :

Cette fiche ne concerne ni la 1^{re} entrée ni la sortie définitive. Pour une compétition, il est possible de conserver la fiche de route de la Fédération Française d'Équitation.

<u>DATE DE DÉPART</u>	<u>DATE DE RETOUR</u>	<u>OBSERVATIONS</u> <i>Nature et lieu de l'évènement</i>
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	
--/--/----	--/--/----	



Depuis septembre 2019, une mention bien-être animal est proposée par la FFE aux structures déjà impliquées dans une démarche Qualité FFE : elle ne peut pas être délivrée seule. Cette mention complémentaire identifie les établissements labellisés qui ont fait le choix de s'inscrire dans une démarche de progrès concernant le bien-être animal. La FFE accompagne ainsi les établissements équestres dans la prise en compte du bien-être animal, au-delà des exigences légales en la matière.

La mention BEA est basée sur une grille de 15 critères de bien-être animal (voir ci-dessous), expérimentée au cours du premier semestre 2019, qui complète les autres thématiques de la démarche qualité FFE. Ces critères additionnels mettent l'accent sur les besoins fondamentaux du cheval : des sorties libres régulières, des fourrages disponibles quotidiennement, des repas fréquents ou encore la possibilité d'interagir avec ses congénères.

GÉ	Politique de gestion de la fin de vie des chevaux	Placement chez des licenciés, cotisation pour retraite, renouvellement régulier de la cavalerie, etc.	Pas de stratégie particulière à ce sujet	Tous les chevaux à la retraite sont gardés sans qu'un modèle économique ne soit mis en place pour assurer leur entretien	
	Démarches obligatoires : •déclaration détenteur d'équidés / lieu de détention •pharmacie vétérinaire •vétérinaire sanitaire •registre d'élevage	Les déclarations obligatoires sont toutes effectuées	Irrégularités mineures	Aucune des déclarations obligatoires n'est effectuée	
	État général	La majorité (>50%) des chevaux ont un poids correct (ni trop gros, ni trop maigres) et ont un beau poil (2<Note d'État Corporel optimale<4)	Situation intermédiaire	Plusieurs chevaux ont un problème de poids, maigre ou obésité, et ont un poil terne, sans que le dirigeant ne sache en expliquer la cause (NEC = 1 ou 5)	*
	État des pieds	La majorité des chevaux ont des pieds en bon état	Situation intermédiaire	La majorité des chevaux ont des pieds en mauvais état	
	Gestion du parasitisme	Vermifugation raisonnée (analyses coprologiques)	Vermifugation automatique	Vermifugation insuffisante ou inexistante	

	Vie sociale	Possibilité de contacts physiques libres permanents avec prise en compte des affinités (intérieur ou extérieur)	Possibilité de contacts physiques libres réguliers (ex : sorties au paddock communes) ou contacts libres permanents sans prise en compte des affinités	Contacts physiques libres inexistants	
COMPORTEMENT	Comportements anormaux (stéréotypies, apathie, hyper agressivité)	Aucun cheval ne semble présenter de problèmes comportementaux	Situation intermédiaire : quelques problèmes comportementaux identifiés par le dirigeant, mesures mises en place	Beaucoup de chevaux présentent des problèmes de comportement, pas de conscience de la part du dirigeant, rien n'est mis en place	*
	Attitude générale à l'approche de l'Homme	La majorité des chevaux a une attitude positive, curieuse, recherche de contact avec l'Homme	Situation intermédiaire	La majorité des chevaux sont apathiques, agressifs ou fuient l'Homme	*

LES CONTRÔLES À L'ENTRAÎNEMENT ORGANISÉS PAR LA FNCH

Depuis novembre 2019, les professionnels du secteur des courses hippiques ont l'occasion de faire un point sur le bien-être de leurs équidés, à l'entraînement, avec les vétérinaires missionnés par la FNCH. Une grille de 30 points clés, dont 19 sont cheval-centré, est utilisée pour évaluer les comportements et les pratiques en matière de prise en compte du bien-être équin (voir ci-dessous, items cheval-centré en italique). En cas de constat de manquements importants lors de ces contrôles des sanctions peuvent être prises à l'encontre des entraîneurs, allant jusqu'au retrait de la licence.

- **Comportement global des chevaux à l'approche de l'homme au box ou au paddock/pré**
 - Prélèvements urinaires obtenus aisément
 - **Comportement des chevaux prélevés au contact de l'homme**
 - Comportements humains brutaux constatés envers les chevaux
 - **Les chevaux ont un libre accès à une eau propre**
 - Décrire la ration
 - Nombre de repas par jour
 - Décrire les fourrages
 - **Les chevaux ont un accès aux fourrages autres que la paille**
 - Condition de stockage des aliments
 - **Etat corporel global de l'effectif**
 - **% de chevaux avec score 1 ou 3**
 - Les bâtiments, les parcelles et les clôtures sont en bon état
 - Présence de matériel dangereux pour les chevaux
 - **Blessures liées aux clôtures, portes, angles...**
 - **A l'extérieur, les chevaux peuvent s'abriter des insectes, de la pluie, du soleil...**
 - **Signes d'inconfort liés à la température extérieure**
 - Quantité de litière
 - Propreté de la litière
 - **Budget temps de l'effectif**
 - **Au box les chevaux peuvent se lever, se tourner et se coucher sans contrainte**
 - **Les chevaux ont la possibilité d'avoir des contacts avec d'autres chevaux**
 - **Chevaux couchés au box ou au paddock/pré**
 - **Toiletage mutuels**
 - **Ébrouements entendus lors du contrôle**
 - **En hébergement collectif, tous les chevaux ont accès aux ressources, y compris les dominés**
 - **Si stéréotypies, % de l'effectif observé affecté**
 - **Mimiques/grimaces évocatrices de douleur**
 - **Blessures dues à l'utilisation d'un harnachement ou d'un matériel inadapté**
 - L'ensemble du personnel a accès facilement aux coordonnées des professionnels de santé (vétérinaire, maréchal-ferrant, dentiste,...)

Pourquoi cette collaboration ?

Dans un contexte de montée en puissance des attentes de la société vis-à-vis du bien-être animal, il est responsable de mettre en place une logique nationale entre les démarches qui partagent des valeurs communes autour du bien-être équin.

Le label EquuRES et la Charte nationale pour le Bien-Etre Equin ont donc décidé d'articuler leurs contenus afin de diffuser le savoir-faire des professionnels de la filière en matière de bien-être animal et d'environnement, créer des conditions favorables à la prise en compte de ces thématiques d'importance sur les exploitations et ainsi mieux accompagner les professionnels dans les évolutions de leurs pratiques.

UN ENGAGEMENT VERS LE PROGRÈS

JE SUIS ENGAGÉ DANS UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS VIA LA CHARTE, QU'EST CE QUE CELA M'APPORTE ?



Le label EquuRES est la seule démarche de qualité en faveur de l'environnement et du bien-être animal, certifiée par un organisme externe, spécifiquement développée pour les structures équines, quelles que soient leur localisation, leur taille et leur activité. 3 niveaux d'engagement et donc de progression sont possibles.

Vous avez réalisé une auto-évaluation avec l'appui d'un conseiller et mis en place votre plan de progrès en matière de bien-être équin, les questions de préservation de la biodiversité et de l'environnement vous intéressent pour faire évoluer votre structure ?

Vous pouvez vous rapprocher d'EquuRES pour bénéficier de la passerelle avec le niveau 1 sur le bien-être équin et mettre en place la labellisation sur la partie environnementale d'EquuRES.

Le Label EquuRES, c'est 9 engagements :

- | | |
|--|---|
| 1. Préserver les ressources naturelles | 5. Maîtriser les consommations énergétiques |
| 2. Privilégier un approvisionnement local | 6. Entretenir le paysage et préserver la biodiversité |
| 3. Assurer un bien-être animal et des soins vétérinaires adaptés | 7. Réduire, gérer et valoriser le fumier et les déchets |
| 4. Limiter les impacts des déplacements | 8. Entretenir les bâtiments et les équipements |
| | 9. Sensibiliser les collaborateurs |

JE SUIS LABELLISÉ EQUURES, QU'EST CE QUE CELA M'APPORTE ?

La Charte nationale pour le bien-être équin permet de mettre en place sur sa structure une démarche interne, volontaire, de prise en compte du bien-être équin, dans une logique d'amélioration continue. Tout professionnel, quelque soit son niveau de départ peut faire un autodiagnostic de ses pratiques et mettre en place son plan de progrès avec l'appui d'un conseiller.

Avec le niveau 1 d'EquuRES, vous avez déjà fait le choix d'intégrer une démarche de progrès en matière de bien-être équin. Vous pouvez dès à présent afficher votre appartenance à la Charte avec le macaron « Ici nous travaillons dans le respect de la Charte pour le bien-être équin ».

Vous pouvez aller plus loin en matière de BEE avec l'aide de la Charte, de manière volontaire.





DEVENEZ EQUURESPONSABLE

LE LABEL : 10 THÉMATIQUES ÉVALUÉES

- Alimentation, litière
- Bien-être animal et soins vétérinaires
- Déplacements, transports et engins agricoles
- Eau
- Énergie (chauffage, éclairage, équipement)
- Espaces extérieurs et paysages
- Fumier et déchets
- Gestion des bâtiments
- Gestion des équipes et communication
- Certification environnementale des exploitations agricoles

Afin d'évaluer au plus juste les structures et de leur permettre une marge de progression, 3 échelons de performance environnementale existent pour une démarche d'amélioration continue.



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET BIEN ÊTRE ANIMAL, UN DÉFI DE NOTRE ÉPOQUE



Veillons à éteindre l'éclairage et le chauffage lorsque cela n'est pas utile



Évitons le gaspillage d'eau en n'utilisant que la quantité nécessaire



Contribuons tous à la propreté du site

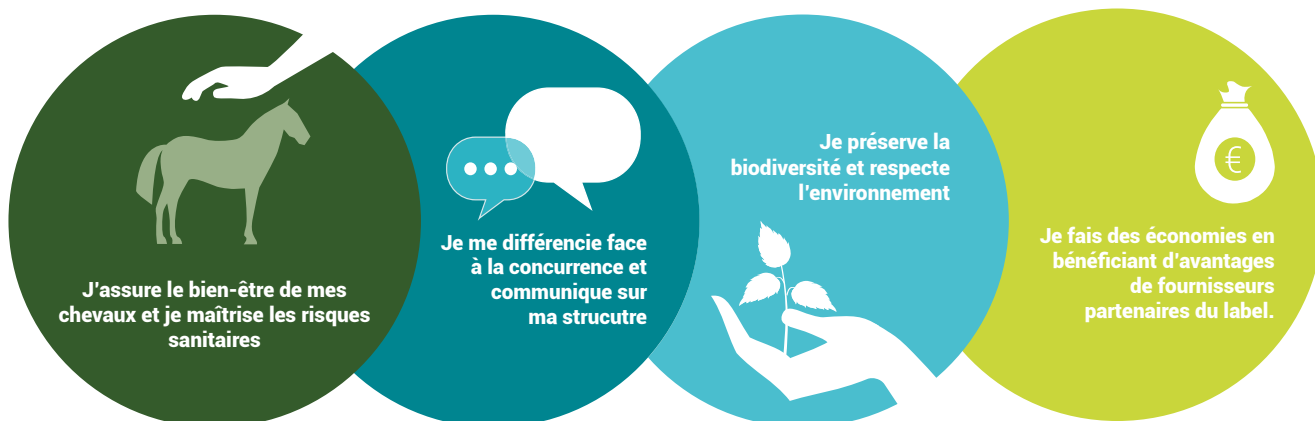


Ne fumons pas à proximité des installations



Préserveons la biodiversité en respectant les plantes et le bien-être des animaux

4 BONNES RAISONS DE S'ENGAGER DANS LA DÉMARCHE



Renseignements et contact

Charlotte FUSTEC - Chargée de projets
charlotte.fustec@label-equures.com
 02.31.27.10.10 ou 06.17.98.30.89

FICHE 7

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX LIÉS À L'UTILISATION DU CHEVAL, TRANSVERSAUX À TOUTES LES FILIÈRES

L'utilisation du cheval peut être définie comme toute activité dans laquelle il ne peut se déplacer librement (voir [mesure 4](#)). L'utilisation peut se faire à pied (travail au sol, portage), attelé (travail, loisir ou compétition) ou monté, à travers différentes formes de pratique (courses, disciplines sportives, loisir).

Si les spécificités liées à l'utilisation du cheval dans chaque discipline sont du ressort de chaque filière qui encadre leur bonne prise en compte, il existe des éléments généraux, transversaux à toutes les filières, en lien avec les 8 mesures de la Charte.

LES INDICATEURS OBJECTIFS CHEVAL-CENTRÉS

1 > évaluer la réaction du cheval lors de **l'utilisation** :

- Le cheval réalise les activités avec une **attitude positive** : attention positive, si travail à pied regarde l'homme, oreilles en avant ou mobiles, détente musculaire (photo 1) ;
- Le cheval présente des signes d'inconfort ou d'évitement : oreilles plaquées, fouaillements de la queue, encensement, ouverture de la bouche, enfermement, relèvement de l'encolure, creusement du dos (photo 2) ;
- Le cheval a une **attitude négative**, il présente des signes de résistance forte voire d'agressivité envers l'homme : attention négative, ne regarde pas l'homme, oreilles en arrière, menace et/ou attaque l'homme, morsures, ruades, cabrages, sauts de mouton...



photo 1



photo 2

2 > évaluer l'adéquation entre l'eau fournie au cheval et l'intensité de son utilisation à l'aide de son état d'hydratation (voir [mesure 2](#) pour l'évaluation de l'état d'hydratation et « [points de vigilance](#) »).

3 > évaluer l'adéquation entre la ration du cheval et l'intensité de son utilisation à l'aide de la NEC du cheval (voir [mesure 2](#) pour l'évaluation de la NEC et « [points de vigilance](#) »).

4 > évaluer l'**absence/présence** de lésions ostéoarticulaires / tendineuses liées aux sols (voir « [ce qu'il faut savoir](#) »).

5 > évaluer la modification des performances du cheval lors de son utilisation : fréquence cardiaque et respiratoire (voir [mesure 6](#)), vitesse, distance parcourue, amplitude de la foulée/du saut, cadence, régularité, souplesse, réalisation des exercices, appréhension vis-à-vis de l'exercice, postures inhabituelles, mouvements inhabituels...

6 > évaluer l'**absence/présence** de troubles musculo-squelettiques susceptibles d'induire de la douleur, liés au matériel et/ou à l'utilisation : au dos, à l'encolure, aux cervicales... (voir « [concrètement que faire si ?](#) » et « [ce qu'il faut savoir](#) »).

7 > évaluer l'**absence/présence** de lésions susceptibles d'induire de la douleur, liées au harnachement et/ou à l'utilisation : à la tête, aux commissures des lèvres, au garrot, au passage de sangle... (voir « **concrètement que faire si ?** » et « **ce qu'il faut savoir** »). Ces lésions sont à rechercher au moment du pansage et après l'utilisation (voir **mesure 6** et **mesure 7**).



En haut gauche : lésion à la commissure des lèvres.
En bas gauche : lésion au passage de sangle.
Droite : lésion au garrot.

8 > évaluer l'**absence/présence** de comportements inhabituels :

- sensibilités lors du pansage,
- agressivité lors du sellage ou du sanglage,
- stéréotypies...

La **fiche 2** donne des informations détaillées sur les stéréotypies.

POINTS DE VIGILANCE

- État du cheval :
 - > âge,
 - > état physiologique,
 - > capacités physiques et mentales : niveau d'effort demandé, durée et intensité du travail (voir **mesure 1**),
 - > cas particulier des juments gestantes et suitées : respect des réglementations propres à chaque utilisation, telles que code des courses, règlements sportifs, code terrestre de l'OIE... (voir **mesure 6**);
- Gestion de l'abreuvement au cours du travail : entre les reprises dans les centres équestres, à l'entraînement, avant et lors des compétitions, avant et pendant les courses... (voir **mesure 2**);
- Ration adaptée à l'état du cheval (race, poids vif, état corporel, âge), à la nature du travail, au niveau d'effort demandé, à la durée et à l'intensité de l'utilisation, au programme d'entraînement et de compétitions (voir **mesure 2**);
- Ajustement du harnachement au cheval et adéquation avec l'utilisation (voir « **concrètement que faire si ?** » et « **ce qu'il faut savoir** »);
- Utilisation raisonnée des aides artificielles et respect des réglementations propres à chaque utilisation : codes des courses, règlements sportifs, ... (voir « **ce qu'il faut savoir** »);
- Utilisation de matériels et techniques non coercitifs, ne générant pas de stimulus douloureux (voir « **ce qu'il faut savoir** »);
- Action pouvant être assimilée au dopage (voir « **ce qu'il faut savoir** »);
- Nature et qualité des surfaces de travail : souplesse, amorti, revêtement, entretien... (voir « **ce qu'il faut savoir** »);
- Utilisateur : formation, capacités, expérience, comportement, connaissance et mise en œuvre des principes de l'apprentissage (voir **mesure 1**).

1 >> Que faire si le cheval manifeste des signes de douleurs liés à l'utilisation ?

Dès les premiers signes de douleur, il est recommandé de :

- Identifier la source de douleur : harnachement, posture du cheval, aides artificielles, technique générant des stimulus douloureux, posture du cavalier... ;
- Supprimer la source de douleur si possible : enlever ou ajuster le harnachement / le matériel incriminé, voire ne plus l'utiliser, modifier la position du cheval / la posture du cavalier, changer la technique utilisée... ;
- En cas de lésions, évaluer leur gravité : usure du poil, érosion de la peau, plaie... ;
- En cas d'atteintes musculaires, évaluer leur gravité : élongation, claquage, rupture, contracture, fatigue, atrophie, myopathies, calcification, ossification... ;
- En cas d'hypersensibilité des tissus, évaluer la gravité ;
- Mettre en place des mesures de soulagement avec le vétérinaire ;
- Faire appel si nécessaire à un spécialiste : entraîneur/instructeur, sellier/ergonome, maréchal-ferrant...

Il est recommandé d'utiliser un harnachement adapté à chaque cheval et de vérifier la présence de lésions ou de blessures liées au harnachement avant et après toute utilisation du cheval.

2 >> Que faire si le cheval manifeste une baisse de performance et/ou un comportement inhabituel liés à l'utilisation ?

- Consulter le vétérinaire pour s'assurer que le cheval ne souffre pas d'un problème de santé et mettre le cheval au repos le temps nécessaire le cas échéant ;
- S'assurer que son environnement de travail n'est pas source de blessures ni de stress : harnachement ou matériel non ajusté/inadapté, posture du cavalier, technique et/ou exercices inadaptés, modification de l'environnement de travail... Le cas échéant, y remédier en supprimant la source de blessure / stress ;
- Veiller à ce qu'il dispose d'une eau en quantité et qualité suffisantes pour l'utilisation qui est faite (voir « [points de vigilance](#) ») ;
- Vérifier que le cheval dispose d'une ration en quantité et qualité adaptées à l'utilisation qui est faite (voir « [points de vigilance](#) »).

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les matériels adaptés et utilisés de façon appropriée participent à l'élaboration d'une relation positive homme/cheval

L'utilisation de matériels, comme les selles, les sangles, les mors, les bridons, les muserolles ou les enrênements... bien entretenus, propres, adaptés et utilisés de façon appropriée, participe à l'élaboration d'une relation positive homme/cheval positive, en favorisant les apprentissages, en évitant la douleur et les défenses chez le cheval (voir [mesure 7](#)).

Il est recommandé de vérifier le matériel avant chaque utilisation et de s'assurer de l'intégrité du cheval avant / après chaque utilisation (voir « [concrètement que faire si ?](#) »).

Pour des informations détaillées sur les principes de l'apprentissage, voir [fiche 1](#).

La mémoire de travail chez le cheval

La mémoire de travail est un mécanisme cognitif permettant de se rappeler un événement pendant un court délai, alors que l'événement n'est plus présent. C'est cette mémoire qui permet au cheval d'établir un lien entre des événements successifs, comme la demande d'un comportement par l'homme, la réalisation du comportement souhaité et la récompense obtenue. La mémoire de travail est d'environ 20 secondes chez le cheval. Elle peut être influencée par l'environnement du cheval (nouveau lieu, modification d'un lieu de travail habituel, situation inhabituelle, modification des pratiques, nouveau cavalier...) et par sa réactivité (voir [mesure 1](#)), avec une altération de sa capacité de mémoire de travail dès que les délais entre les actions dépassent 4 secondes. Une vigilance sur la contiguïté temporelle des différentes actions lors de l'utilisation du cheval est donc conseillée, en particulier avant et pendant les séances de travail.

La prise en compte des capacités physiques et cognitives du cheval

Les exercices demandés au cheval, leur intensité, leur durée, leur fréquence, doivent tenir compte de sa maturité physique (stade de croissance) et cognitive, c'est à dire de la façon dont le cheval perçoit et comprend le monde qui l'entoure (voir [mesure 1](#)). La cognition sociale du cheval, c'est à dire sa capacité à détecter les émotions (des autres chevaux et des hommes), comprendre les intentions de ses congénères et des humains, est très développée, quel que soit l'individu. La cognition physique du cheval, c'est à dire sa capacité à savoir compter, comprendre les lois physiques, raisonner, est variable suivant les individus. Ces éléments sont à prendre en compte lors de l'élaboration des programmes d'utilisation.

La [fiche 1](#) apporte des informations sur les techniques d'apprentissage.

L'importance de la qualité des sols

Lorsque le cheval travaille, la qualité des sols conditionne sa locomotion et peut être un facteur de risques de lésions ostéoarticulaires et tendineuses. Les chercheurs ont montré que les effets biomécaniques des sols, ainsi que les sols recommandés, varient en fonction des utilisations. A titre d'exemple, les éléments biomécaniques les plus discriminants sont le choc vertical du pied à l'impact, la force longitudinale maximale, la vitesse de mise en charge verticale maximale du membre à l'appui. Le choix du sol s'effectue de manière à trouver un bon équilibre entre le confort du cheval et la performance attendue, par exemple, les pistes en sable-fibré sont très amortissantes mais peuvent demander plus d'effort au cheval.

Les méthodes ou les artifices qui génèrent des stimulus douloureux chez le cheval constituent une atteinte au bien-être équin

Les méthodes ou les artifices pouvant générer des stimuli douloureux dans toutes les étapes de l'apprentissage ou de la pratique sportive (technique du barrage en obstacle, piquants de rênes, guêtres non réglementaires, enrênements ou autre méthode permettant une hyperflexion prolongée de l'encolure, actions trop fortes avec éperons ou cravache...), susceptibles de blesser physiquement et/ou mentalement le cheval, sont contraires au bien-être animal et à l'éthique de la relation homme-animal.

Le dopage est une atteinte au bien-être équin (voir [mesure 7](#))

Le dopage, ou tout moyen visant à modifier artificiellement les capacités physiques ou psychologiques du cheval ou à masquer les problèmes de santé, est contraire au bien-être animal et à l'éthique de la relation homme-animal. Cela inclue l'usage inapproprié de substances chimiques, de chirurgies ou d'autres méthodes qui visent à dissimuler des signes cliniques de maladie dans le but de faire participer le cheval aux entraînements et aux compétitions (intervention médicale ou chirurgicale sur la sensibilité, ou névrectomie, par exemple).



CHAPITRE 3

BIBLIOGRAPHIE

Références générales

Mesure 1

Mesure 2

Mesure 3

Mesure 4

Mesure 5

Mesure 6

Mesure 7

Mesure 8

Fiche 1

Fiche 2

Fiche 3

Fiche 7

BIBLIOGRAPHIE

AU FIL DES MESURES DE BIEN-ÊTRE ÉQUIN

Cette bibliographie regroupe les principaux textes sur lesquels s'appuie le présent guide. Les textes sont regroupés par mesure de bien-être équin, pour faciliter la recherche. Les textes généraux, transversaux à toutes les mesures sont regroupés au début de la bibliographie.

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES

AWIN, 2015. AWIN welfare assessment protocol for horses.

BOUREAU V. et al., 2015. Etat de bien-être des chevaux. Guide pour une évaluation de terrain. Juin 2015, 20p.

DALLA COSTA E. et al., 2014. Equine on-farm welfare assessment: a review of animal-based indicators. *Animal Welfare*, 23, pp. 323-341.

McGREEVY P., 2013. *Equine Behaviour*, 2nd edition. Saunders Elsevier, 378p.

VEISSIER I. et al., 2010. Évaluation multicritères appliquée au bien-être des animaux en ferme ou à l'abattoir : difficultés et solutions du projet Welfare Quality. *Inra Productions Animales*, 23, 3, pp. 269-284.

WAGENINGEN, 2011. Assessment protocol for horses. 44p. <http://edepot.wur.nl/238619>

MESURE 1

BARAGLI P. et al., 2015. The role of associative and non-associative learning in the training of horses and implications for the welfare (a review). *Annali dell'Istituto superiore di Sanità*, 51, 1, pp. 40-51.

BAUMGARTEN L., PSA, 2010. Détention des chevaux conforme à l'espèce, guide pratique.

HAUSBERGER M. et al., 2008. A review of the human-horse relationship. *Applied Animal Behaviour Science*, 109, 1, pp. 1-24.

HAUSBERGER M. et al., 2016. Mieux connaître le cheval pour assurer bien-être et sécurité. CCMSA, juin 2016, 50p.

Institut français du cheval et de l'équitation, 2015. Travailler son cheval selon les principes de l'apprentissage. Librairie Ifce, Les écuries du bois, 61310, Le Pin au Haras.

Institut français du cheval et de l'équitation, 2017. Bien dans son corps, bien dans sa tête : qu'est ce que le bien-être du cheval?. Librairie Ifce, Les écuries du bois, 61310, Le Pin au Haras, 424p.

LEBLANC MA., 2010. L'esprit du cheval. Introduction à l'éthologie cognitive du cheval. Intelligence - Cerveau - Perception. Edition Belin, 192p.

LEBLANC MA., 2015. Comment pensent les chevaux ? Edition Belin, 368 p. McGREEVY P., 2013. *Equine Behaviour*, 2nd edition. Saunders Elsevier, 378p.

OVF, 2001. Comment détenir les chevaux. 22p.

ROCHE H., 2012. Comportements et postures. Que devez-vous savoir observer ? 2ème édition, Edt Belin, 112p.

ROCHE H., 2013. Motiver mon cheval. Clicker training et récompenses. Edt Belin, 168p.

WARING GH., 2003. *Horse Behavior*, Second Edition. Noyes Publications, 457p.

42e Journée de la recherche équine, Paris, 2016. Bien-être des équidés. Actes réunis par l'IFCE. Le Pin au Haras : IFCE, 2016, 184p.

Manipulations du poulain

HAUSBERGER M. et al., 2007. First suckling: a crucial event for mother-young attachment? An experimental study in horses (*Equus caballus*). *Journal of Comparative Psychology*, 121, 1, pp. 109 - 112.

HENRY S. et al., 2005. Human-mare relationships and behaviour of foals toward humans. *Applied Animal Behaviour Science*, 93, pp. 341-362.

HENRY S. et al., 2006. Influence of various early human-foal interferences on subsequent human-foal relationship. *Developmental Psychobiology*, 48, 8, pp. 712-718.

HENRY S. et al., 2009. Neonatal handling affects durably bonding and social development. *Plos One* 4(4): e5216. doi: 10.1371/journal.pone.0005216.

LANSADE L. et al., 2004. Effects of handling at weaning on manageability and reactivity of foals. *Applied Animal Behaviour Science*, 87, pp. 131-149.

LANSADE L. et al., 2005. Effects of neonatal handling in subsequent manageability, reactivity and learning ability of foals. *Applied Animal Behaviour Science*, 92, pp. 143-158.

LIGOUT S. et al., 2008. Comparison of the effects of two different handling methods on the subsequent behaviour of Anglo-Arabian foals toward humans and handling. *Applied Animal Behaviour Science*, 113, pp. 175-188.

Principes de l'apprentissage

- GOODWIN** D. et al., 2009. How equitation science can elucidate and refine horsemanship techniques. *The Veterinary Journal*, 181, pp. 5-11.
- Institut français du cheval et de l'équitation** 2015. Travailler son cheval selon les principes de l'apprentissage. Librairie Ifce, Les écuries du bois, 61310, Le Pin au Haras.
- MCGREEVY** PD, 2007. The advent of equitation science. *The Veterinary Journal*, 174, pp.492-500.
- MCGREEVY** PD, **MCLEAN** AN, 2007. Roles of learning theory and ethology in equitation. *Journal of Veterinary Behavior-Clinical Applications and Research*, 2, 4, pp. 108-118.
- MCLEAN** AN, **MCGREEVY** PD, 2010. Horse-training techniques that may defy the principles of learning theory and compromise welfare. *Journal of Veterinary Behavior*, 5, pp. 187-195.
- ROCHE** H., 2013. Motiver mon cheval. Clicker training et récompenses. Edt Belin.
- STARLING** M. et al., 2016. The contribution of equitation science to minimising horse-related risks to humans. *Animals* 6, 15. doi: 10.3390/ani6030015.

Problèmes dans la relation homme cheval

- FUREIX** C. et al., 2010. Partners with bad temper: reject or cure? A study of chronic pain and aggression in horses. *Plos One* 5(8): e12434. doi: 10.1371/journal.pone.0012434.
- GÓRCEKA-BRUZDA** A. et al., 2015. Conflict behavior in elite show jumping and dressage horses. *Journal of Veterinary Behavior*, 10, pp. 137-146.

Tenir compte des capacités cognitives, sensorielles, émotionnelles et du tempérament

- BRUBAKER** L., **UDELL** MAR, 2016. Cognition and learning in horses (*Equus caballus*): What we know and why we should ask more. *Behavioural Processes*, 126, pp. 121-131.
- LANSADE** L., **SIMON** F., 2010. Horses' learning performances are under the influence of several temperamental dimensions. *Applied Animal Behaviour Science*, 125, pp. 30-37.
- LEBLANC** MA, 2010. L'esprit du cheval. Introduction à l'éthologie cognitive du cheval. Intelligence - Cerveau - Perception. Edition Belin, 192p.
- LEBLANC** MA, 2015. Comment pensent les chevaux ? Edition Belin, 368p.
- MCBRIDE** SD, **MILLS** DS, 2012. Psychological factors affecting equine performance. *BMC Veterinary Research*, 8, 180.
- VALENCHON** M. et al., 2013. Stress and temperament affect working memory performance for disappearing food in horses, *Equus caballus*. *Animal Behaviour* 86, pp. 1233-1240.
- VALENCHON** M. et al., 2013. Stress modulates instrumental learning performances in horses (*Equus caballus*) in interaction with temperament. *Plos One* 8(4): e62324. doi: 10.1371/journal.pone.0062324.
- VIDAMENT** M. et al., 2016. Analyse des résultats des tests de tempérament simplifiés sur des jeunes chevaux et poneys de selle français : relation avec le performance et première évaluation de l'hérédité. 42^e journée de la recherche équine, Paris, France.
- VIDAMENT** M. et al., 2015. Le tempérament des chevaux mesuré par des tests standardisés : relation avec l'âge, la race et le niveau du cavalier. 41^e journée de la recherche équine, Institut Français du Cheval et de l'Equitation, Paris, France.
- VISSER** EK et al., 2008. Does horse temperament influence horse-rider cooperation? *Journal of Applied Animal Welfare Science*, 3, pp. 267-284.
- YARNELL** K. et al., 2013. An assessment of the aversive nature of an animal management procedure (clipping) using behavioral and physiological measures. *Physiology and Behavior*, 118, pp. 32-39.

Utiliser des matériels adaptés

- DYSON** S. et al., 2015. Saddle fitting, recognising an ill-fitting saddle and the consequences of an ill-fitting saddle to horse and rider. *Equine veterinary Education*, 27, 10, pp. 533-543.

MESURE 2

- ANSES** 2010. Avis relatif à la présence dans l'eau d'abreuvement de divers éléments chimiques au regard d'un risque éventuel pour la santé des animaux s'abreuvent et du transfert potentiel de ces éléments aux denrées issues de ces animaux.
- ARNAUD** G. et al., 1997. Notation de l'état corporel des chevaux de selle et de sport, guide pratique. Institut de l'élevage, octobre 1997.
- BACHMAN** I., 2014. Alimentation, détention en groupe et contacts sociaux – les principaux défis de la garde de chevaux. *Agroscope Transfer*, 36, septembre 2014.
- BAUMGARTEN** L., **PSA**, 2010. Détention des chevaux conforme à l'espèce, guide pratique.
- BENHAGALI** H. et al., 2009. Foraging opportunity: a crucial criterion for horse welfare ? *Animal*, 3, 9, pp. 1308-1312.
- BURLA** J. et al., 2016. Effects of feeding management and group composition on agonistic behaviour of group-housed horses. *Applied Animal Behaviour Science*, Volume 176, March 2016, pp. 32-42.
- DIEULEVEUX** V. et al., 2015. Eau et abreuvement. *Equi-paedia*, <http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/alimentation/les-aliments/eau-et-abreuvement.html?L=0>.
- DOLIGEZ** P., **DELERUE** M., 2016. Le cheval à l'herbe : 10 bonnes pratiques. *Equi-pâturage*, guide pratique édition 2016.
- Equi-paedia**. Adapter la ration. <http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/alimentation/adapter-la-ration.html?L=0>.

- Equi-paedia.** Comprendre la ration. <http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/alimentation/comprendre-la-ration/mineraux-et-vitamines.html>
- GOODWIN D.** et al., 2002. Sensory varieties in concentrate diets for stabled horses: effects on behavior and selection. *Applied Animal Behaviour Science*, 90, pp. 337-349.
- GOODWIN D.** et al., 2005. Foraging enrichment for stabled horses: effects on behavior and selection. *Equine Veterinary Journal*, 34, pp. 686-691.
- HAUSBERGER M.** et al., 2016. Mieux connaître le cheval pour assurer bien-être et sécurité. CCMSA, juin 2016, 50p.
- INRA**, 2015. *Equine nutrition, INRA nutrient requirements, recommended allowances and feed tables*. Wageningen Academic publishers, Wageningen the Netherlands, 2 – 8, pp. 97-311.
- MARNAY L, DOLIGEZ P**, 2012. Distribution de fourrage : besoins, bien-être, budget, est-ce compatible ? *Equ'idées*, hiver 2012-2013, n°82, pp. 26-28.
- MARTIN-ROSSET W**, 2012. *Nutrition et alimentation des chevaux*. Edt QUAE, 624 p.
- MARTIN ROSSET W**, et al., 2015. *Nutritional principles for horses. Equine nutrition, INRA nutrient requirements, recommended allowances and feed tables*. Wageningen Academic publishers, Wageningen the Netherlands, chapitre 1.
- MARTIN ROSSET W**, et al., 2015. *Pasture. Equine nutrition, INRA nutrient requirements, recommended allowances and feed tables*. Wageningen Academic publishers, Wageningen the Netherlands, chapitre 10.
- MINERO M, CANALIE**, 2009. Welfare issues of horses: an overview and practical recommendations. *Italian Journal of Animal Science*, 8, 1, pp. 219-230.
- OVF**, 2001. *Comment détenir les chevaux*. 22p.
- PEYRILLE S**, 2007. Stratégie d'entreprise : Quand le pâturage est un art de vivre. *Travaux & Innovations* n°141, Octobre 2007, 24p.
- PEYRILLE S**, 2011. Gestion du pâturage en production équine : regard d'un conseiller de terrain sur l'accompagnement des détenteurs d'équidés. *Fourrages*, 207, pp. 221-224.
- PEYRILLE S**, et al., 2015. Utilisation de filets à foin et leur impact sur le bien-être des chevaux. *Equ'idées* avril 2015, article 2.
- ROCHE H**, 2012. *Comportements et postures. Que devez-vous savoir observer ? 2ème édition*, Edt Belin, 112 p.
- ROCHE H**, 2014. *Mon cheval est-il heureux à l'écurie ?* Belin, 160p.
- TAVERNIER L**, et al., 2015. *Formulating a ration. Equine nutrition, INRA nutrient requirements, recommended allowances and feed tables*. Wageningen Academic publishers, Wageningen the Netherlands, chapitre 13.
- WARING GH**, 2003. *Horse Behavior*, Second Edition. Noyes Publications, 457p.
- 42e Journée de la recherche équine**, Paris, 2016. Bien-être des équidés. Actes réunis par l'IFCE. Le Pin au Haras : IFCE, 2016, 184p.

MESURE 3

- BAUMGARTEN L, PSA**, 2010. *Détention des chevaux conforme à l'espèce, guide pratique*.
- CHECCHI A.** et al., 2014. Healthy air, healthy stable, in: XXXVI CIOSTA & CIGR SECTION V Conference, Saint Petersburg, Saint Petersburg State University, 2015, I, pp. 579 - 581.
- FLEMING K.** et al., 2008. Generation of airborne particles from different bedding materials used for horse keeping. *Journal of equine veterinary science*, 28, pp. 408-418.
- FLEMING K.** et al., 2008. Evaluation of factors influencing the generation of ammonia in different bedding materials used for horse keeping. *Journal of equine veterinary science*, 28, p.p 223-231.
- GUERIN S.** et al., 2013. *Référentiel des prix des constructions des bâtiments équins*. Edition octobre 2013.
- HAUSBERGER M.** et al., 2016. Mieux connaître le cheval pour assurer bien-être et sécurité. CCMSA, juin 2016, 50p.
- HAUSBERGER M.** et al., 2014. Quel impact a l'architecture des boxes sur les comportements normaux et pathologiques des chevaux ? *Equi-meeting Infrastructures*, Oct 2014, Le Lion d'Angers, France.
- Institut Français du Cheval et de l'Equitation**, 2012. *Aménagement et équipements des centres équestres*. Librairie Ifce, Les écuries du bois, 61310, Le Pin au Haras, 196p.
- Institut Français du Cheval et de l'Equitation**, 2013. *Aménagement des clôtures équestres*. Librairie Ifce, Les écuries du bois, 61310, Le Pin au Haras, 96p.
- JORGENSEN GHM.** et al., 2014. Nordic winter weather and horse thermoregulation. *Conference proceedings from the 10th International Equitation Science Conference*.
- JORGENSEN GHM.** et al., 2016. Preference for shelter and additional heat in horses exposed to Nordic winter conditions. *Equine Vet J.* 2016 Nov ; 48(6):720-726. doi: 10.1111/evj.12522. Epub 2015 Dec 10.
- LEE J.** et al., 2011. Preference and demand for exercise in stabled horses. *Applied Animal Behaviour Science* 130, pp. 91-100.
- MILLS DS**, 2000. Thoroughbred bedding preferences, associated behaviour differences and their implications for equine welfare, *Animal Science*, 70, pp. 95-106.
- MORGAN K**, 1998. Thermoneutral zone and critical temperatures for horses. *J therm Biol*, 23, pp. 59-61.

- NINOMIYA S.**, 2008. Effects of bedding material on the lying behavior in stabled horses, *J Equine Sci*, 3, pp. 53-56.
- OTT EA.**, 2005. Influence of temperature stress on the energy and protein metabolism and requirements of working horse. *Livestock production science*, 92, pp. 123-130.
- OVF**, 2001. Comment détenir les chevaux. 22p.
- PEDERSEN GR.**, 2004. The influence of bedding on the time horses spend recumbent, *J Equine Vet Sci*, 24, pp. 153-158.
- RAABYMAGLE P.**, 2006. Lying behavior in horses in relation to box size, *J Equine Vet Sci*, 26, pp. 11-17.
- ROCHE H.**, 2014. Mon cheval est-il heureux à l'écurie ? Belin, 160p.
- SAINSBURY DWB.**, 1981. Ventilation and environment in relation to equine respiratory disease. *Equine veterinary journal*, 13, 3, pp. 167-170.
- WARING GH.**, 2003. *Horse Behavior*, Second Edition. Noyes Publications, 457p.
- 42e Journée de la recherche équine**, Paris, 2016. Bien-être des équidés. Actes réunis par l'IFCE. Le Pin au Haras : IFCE, 2016, 184p.

MESURE 4

- BAUMGARTEN L.**, PSA, 2010. Détenition des chevaux conforme à l'espèce, guide pratique.
- BURLA J. et al.**, 2016. Effects of feeding management and group composition on agonistic behaviour of group-housed horses. *Applied Animal Behaviour Science*, Volume 176, March 2016, pp. 32-42.
- CREVIER-DENOIX N.**, et al., 2009. The Sequisol project: Biomechanical evaluation of the effects of equestrian track surfaces on the equine locomotor system. *Bull. Acad. Vét. France*, 162, pp. 133-143.
- FAIVRE L. et al.**, 2015. Quelle distance nos chevaux parcourent-ils au quotidien ? *Agroscope*, 19, pp. 28-29.
- FREIRE R. et al.**, 2009. Effects of different forms of exercise on post inhibitory rebound and unwanted behaviour in stabled horses. *Equine Veterinary Journal*, 41, pp. 487-492.
- HAMPSON BA et al.**, 2010. Distances travelled by feral horses in 'outback' Australia. *Equine Veterinary Journal*, 42, Suppl 38, pp. 582-586.
- HARTMANN E. et al.**, 2012. Keeping horses in groups: A review. *Applied Animal Behaviour Science*, volume 136, Issues 2-4, 31 January 2012, pp. 77-87.
- HAUSBERGER M. et al.**, 2016. Mieux connaître le cheval pour assurer bien-être et sécurité. CCMSA, juin 2016, 50p.
- HAUSBERGER M. et al.**, 2014. Quel impact a l'architecture des boxes sur les comportements normaux et pathologiques des chevaux ? *Equi-meeting Infrastructures*, Oct 2014, Le Lion d'Angers, France.
- HIGGINS G. et al.**, 2014. La locomotion du cheval : Un guide pratique pour entraîner son cheval. Beulin, 153p.
- LEE J. et al.**, 2011. Preference and demand for exercise in stabled horses. *Applied Animal Behaviour Science* 130, pp. 91-100.
- MEDJELL CM. et al.**, 2014. Injuries in group kept horses. *Proceedings of Equi-meeting Infrastructures: Haras National Du Lion D'angers*, 2014, pp. 20-25.
- MILLS DS, CLARKE A.**, 2007. Housing, management and welfare. Ed N. Waran, *The welfare of horses*, Springer, pp. 77-97.
- OVF**, 2001. Comment détenir les chevaux. 22p.
- PEDERSEN GR.**, 2004. The influence of bedding on the time horses spend recumbent, *J Equine Vet Sci*, 24, pp. 153-158.
- RAABYMAGLE P.**, 2006. Lying behavior in horses in relation to box size, *J Equine Vet Sci*, 26, pp. 11-17.
- WARING GH.**, 2003. *Horse Behavior*, Second Edition. Noyes Publications, 457p.
- YARNELL K. et al.**, 2015. Domesticated horses differ in their behavioural and physiological responses to isolated and group housing. *Physiology & Behavior*, volume 143, 1 May 2015, pp. 51-57.
- 42e Journée de la recherche équine**, Paris, 2016. Bien-être des équidés. Actes réunis par l'IFCE. Le Pin au Haras : IFCE, 2016, 184p.

MESURE 5

- BACHMANN I.**, 2014. Alimentation, détention en groupe et contacts sociaux – les principaux défis de la garde des chevaux. *Agroscope Transfer*, 36, septembre 2014, 12p.
- BAUMGARTEN L.**, PSA, 2010. Détenition des chevaux conforme à l'espèce, guide pratique.
- BOURJADE M. et al.**, 2008. Could adults be used to improve social skills of young horses, *Equus caballus*? *Developmental Psychobiology* 50, 44, pp. 408-417.
- BURLA JB et al.**, 2016. Effects of feeding management and group composition on agonistic behavior of group-housed horses. *Applied Animal Behaviour Science*, 176, pp. 32-42.
- FEH C.**, 2005. Relationships and communication in socially natural horse herds. Cambridge University Press, pp. 83-93.
- FUREIX C. et al.**, 2012. Exploring aggression regulation in managed groups of horses *Equus caballus*. *Applied Animal Behaviour Science*, 138, pp. 216-228.
- HARTMANN E.**, et al. 2012. Keeping horses in groups: a review. *Applied behavior animal science*, 136, pp. 77-87.
- HAUSBERGER M. et al.**, 2016. Mieux connaître le cheval pour assurer bien-être et sécurité. CCMSA, juin 2016, 50p.
- HAUSBERGER M. et al.**, 2014. Quel impact a l'architecture des boxes sur les comportements normaux et pathologiques des chevaux ? *Equi-meeting Infrastructures*, Oct 2014, Le Lion d'Angers, France.

HAUSBERGER M. et al., 2012. On the significance of adult play: what does social play tell us about adult horse welfare ? *Naturwissenschaften*, 99, pp. 291-302.

Institut français du cheval et de l'équitation, 2017. Bien dans son corps, bien dans sa tête : Qu'est ce que le bien-être du cheval?. Librairie Ifce, Les écuries du bois, 61310, Le Pin au Haras, 424p.

MCDONNELL SM, HAVILAND JCS, 1995. Agonistic ethogram of the equid bachelor band. *Applied Animal Behaviour Science*, 43, pp. 147-188.

MEDJELL CM. et al., 2014. Injuries in group kept horses. *Proceedings of Equi-meeting Infrastructures: Haras National Du Lion D'angers*, 2014, pp. 20-25.

OVF, 2001. Comment détenir les chevaux. 22p.

ROCHE H., 2012. Comportements et postures. Que devez-vous savoir observer ? 2ème édition, Edt Belin, 112p.

VANDIERENDONCK MC, SPRUIJT BM, 2012. Coping in groups of domestic horses – Review from a social and neurobiological perspective. *Applied Animal Behaviour Science*, 138, pp. 194-202.

WARING GH., 2003. *Horse Behavior, Second Edition*. Noyes Publications, 457p.

YARNELL K. et al., 2015. Domesticated horses differ in their behavioural and physiological responses to isolated and group housing. *Physiology & Behavior*, volume 143, 1 May 2015, pp. 51-57.

42e Journée de la recherche équine, Paris, 2016. Bien-être des équidés. Actes réunis par l'IFCE. Le Pin au Haras : IFCE, 2016, 184p.

MESURE 6

BAUMGARTEN L., PSA, 2010. Détenion des chevaux conforme à l'espèce, guide pratique.

DOLIGEZ P., DELERUE M., 2016. Le cheval à l'herbe : 10 bonnes pratiques. Equi-pâturage, guide pratique édition 2016.

Fédération Equestre du Québec. Guide de biosécurité équine, 28p.

Fédération Nationale du Cheval, 2013. Guide des bonnes pratiques sanitaires pour les détenteurs d'équidés, 190p.

LAUDE O., LUX C., 2014. Soins aux chevaux, 100 conseils et astuces du vétérinaire. Vigot, 157p.

MARNAY L., et al., 2017. La bouche du cheval : approche pratique, les dents. <http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/alimentation/comprendre-la-nutrition/la-bouche-du-cheval-approche-pratique-les-dents.html?L=0>.

OIE, 2016. Bien-Être des équidés au travail. Code Sanitaire pour les animaux terrestres – chapitre 7.12 – articles 7.12.1 à 7.12.13.

OVF, 2001. Comment détenir les chevaux. 22p.

PRADIER S., 2013. Les conséquences pratiques et physiologiques du vieillissement chez le cheval. *Pratique Vétérinaire Equine*, n°spécial Gériatologie des équidés, 45, pp. 10-17.

WARING GH., 2003. *Horse Behavior, Second Edition*. Noyes Publications, 457p.

40e Journée de la recherche équine, Paris, 2014. Epidémiologie et pathologie. Actes réunis par l'IFCE. Le Pin au Haras : IFCE, 2014, 185p.

42e Journée de la recherche équine, Paris, 2016. Bien-être des équidés. Actes réunis par l'IFCE. Le Pin au Haras : IFCE, 2016, 184p.

RESPE : www.respe.net

MESURE 7

BAUMGARTEN L., PSA, 2010. Détenion des chevaux conforme à l'espèce, guide pratique.

DALLA COSTA E. et al., 2014. Development of the horses grimace scale (HGS) as a pain assessment tool in horses under going routine castration. *PLoS ONE* 9(3) : e92282. doi : 10.1371/journal.pone.0092281.

DELATTRE S., TOUZOT-JOURDE G., 2016. Méthodes d'évaluation de la douleur chez les équidés. Equ'idée janvier 2016.

LE NEINDRE P. et al., 2009. Les douleurs animales : les comprendre, les identifier, les limiter chez les animaux d'élevage. Inra – expertise scientifique collective, Paris, 399p.

LE NEINDRE P. et al., 2017. La conscience animale : une expertise scientifique collective de l'Inra. *Viandes & Produits Carnés*, septembre 2017, pp. 1-7.

MOLONY V., KENT J., 1997. Assessment of acute pain in farm animals using behavioral and physiological measurements. *Journal of Animal Science* 75, pp. 266-272.

OIE, 2016. Bien-Être des équidés au travail. Code Sanitaire pour les animaux terrestres – chapitre 7.12 – articles 7.12.1 à 7.12.13.

OVF, 2001. Comment détenir les chevaux. 22p.

TOUZOT-JOURDE G., 2016. La douleur chez les équidés : identification et quantification, place dans l'évaluation du bien-être, 42e Journée de la Recherche Equine, 2016, p.p 79-86.

VAN DIERENRONCK M., VAN LOON T., 2016. Monitoring equine (acute) pain: validation of two composite pain scales for general pain expression and facial expression of pain – ISES 2016 Saumur - Oral 23.

WARING GH., 2003. *Horse Behavior, Second Edition*. Noyes Publications, 457p.

ZIMMERMAN M., 1984. Basic concepts of pain and pain therapy. *Arzneimittelforschung*, 34(9A): 1053-9.

MESURE 8

ADIV, IDELE, 2015. Guide de bonnes pratiques : Maîtrise de la protection animale des bovins à l'abattoir, Fiche équins. Interbev, 201p.

ATM-ANGEE. <http://www.atm-equides-angee.fr>.

BAUMGARTEN L., PSA, 2010. Détention des chevaux conforme à l'espèce, guide pratique.

BOURREAU V. et al., 2014. The Phénix guide to animal euthanasia. Particularités chez les équidés. Bull. Acad. Vét. France – tome 167 – n°4.

Consortium of the Animal Transport Guides Project, 2017. Guide to good practices for the transport of horses. Wageningen Livestock Researchs, 62p.

Consortium of the Animal Transport Guides Project, 2017. Fiches pratiques : chargement et espace disponible pour les équins ; l'alimentation et l'abreuvement des équidés ; la bonne manipulation des équidés. Wageningen Livestock Researchs.

COURBOULAY V. et al., 2014. Méthodes d'évaluation du bien-être animal en élevage, pendant le transport et à l'abattoir. Innovations Agronomiques 34 (2014), pp. 175-187.

DGAL/SDSPA/2015-6. Contrôle des équidés à l'abattoir, en lien avec l'identification et l'ICA, janvier 2015.

DOLIGEZ P., MARNAY L., 2014. Comment entretenir son vieux cheval ? <http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/soins-et-prevention/prevention/comment-entretenir-son-vieux-cheval.html>.

FUREIX C. et al., 2014. Towards an Ethological Animal Model of Depression? A Study on Horses. PLoS ONE 7(6).

OVF, 2001. Comment détenir les chevaux. 22p.

PRADIER S., 2013. Les conséquences pratiques et physiologiques du vieillissement chez le cheval. Pratique Vétérinaire Equine, n°spécial Gérologie des équidés, 45, pp. 10-17.

SCHEIDER J., 2014. Gestion de la fin de vie des équidés : point sur l'équarrissage et l'abattage pour la consommation humaine. Equ'idée mai 2014.

Stakeholder Platform, 2015. Practical Guidelines to Assess Fitness for Transport of Equidae. 52p.

WARING GH., 2003. Horse Behavior, Second Edition. Noyes Publications, 457p.

42e Journée de la recherche équine, Paris, 2016. Bien-être des équidés. Actes réunis par l'IFCE. Le Pin au Haras : IFCE, 2016, 184p.

FICHE 1

BOVET D., 2015. La cognition physique et sociale. Ethologie Animale, une approche du comportement, pp. 181-198.

DARMAILLACQ AS., 2015. Les apprentissages : mécanismes fondamentaux de la cognition. Ethologie Animale, une approche du comportement, pp. 161-180.

Institut français du cheval et de l'équitation 2015. Travailler son cheval selon les principes de l'apprentissage. Librairie IFCE, Les écuries du bois, 61310 Le Pin au Haras

FICHE 2

BOUREAU V., 2003. Une nouvelle approche des troubles comportementaux chez le cheval. Place des stéréotypies dans les tableaux cliniques. Mémoire pour l'obtention du D.E. de Vétérinaire Comportementalisme diplômé des Ecoles Vétérinaires Françaises.

GAULTIER et al., 2005. Les stéréotypies : revue de littérature. Pratique Vétérinaire Equine, 37, 146p.

LESIMPLE et al., 2014. How accurate are we at assessing other's well-being? The example of welfare assessment in horses. Frontiers in Psychology, 5, 21, pp. 1-6.

MASON, 1991. Stereotypies: a critical review. Anim behave, 41, pp. 1015-1037.

SARRAFCHI et **BLOKHUIS**, 2013. Equine stereotypic behaviors: Causation, occurrence, and prevention. Journal of Veterinary Behavior 8, pp. 386-394

WICKENS, 2010. Crib-biting behavior in horses: a review. Applied Animal Behavior Science, 128, pp. 1-9.

FICHE 3

GUERIN S. et al., 2013. Référentiel des prix de construction des bâtiments équis. Edition octobre 2013, 8p.

GUERIN S., 2014. Des repères pour concevoir des bâtiments équestres. www.webagri14.com.

NEVEUX C. et al., 2014. Interactions sociales positives chez des chevaux hébergés au box grâce à une paroi partiellement ouverte. 40e journée de la recherche équine, Paris, France.

ZOLLINGER A. et al., 2016. Optimisation de la détention en box : permettre aux étalons d'avoir des interactions sociales accrues. 42e journée de la recherche équine, Paris, France.

LA REF n°187, mars 2017, p15.

RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES AUX ÂNES, BARDOTS, MULETS

Agroscope Haras National Suisse, 2017. Guide pratique pour la détention des ânes. Agroscope Transfer, n°94, 2017, 12p.

Agroscope Haras National Suisse, 2018. Guide pratique pour la détention des mulets et des bardots. Agroscope Transfer, n°248, 2018, 16p.

The donkey sanctuary, 2018. Le cahier clinique de l'âne, 1ère édition. 289p.



CHAPITRE 4

ANNEXES

Annexe 1 Analyse des risques

Annexe 2 Tableau croisé indicateurs / principes BEA

Annexe 3 Textes réglementaires

Annexe 4 Participants à la rédaction

ANNEXE 1

LA MÉTHODOLOGIE SUIVIE POUR LA RÉDACTION DES 8 MESURES DE BIEN-ÊTRE ÉQUIN ET DU GUIDE DE BONNES PRATIQUES : L'ANALYSE DES RISQUES EN FIL ROUGE

Une fois le projet lancé, en janvier 2015, les membres fondateurs (FNC, AVEF, FFE, France Galop, GHN et Le Trot), ont déterminé l'organisation nécessaire à son bon déroulé. Ils ont ainsi confié la gestion, la coordination, l'animation et la communication à la FNC puis établi :

- > un comité de pilotage, composé des membres fondateurs, en charge de définir les orientations et de valider les productions, de promouvoir le projet auprès des Institutions et de la filière
- > un comité de rédaction, composé d'experts en charge de mener l'ensemble des travaux d'audit, de recherche, d'analyse, de synthèse et de rédaction,
- > un comité de relecture composé de professionnels représentant les différentes filières, en charge de relire les productions du comité de rédaction avant leur validation par le comité de pilotage, afin de s'assurer de leur praticité.

1/ audition de l'ANSES // juin 2015

Avant de commencer les travaux et afin de produire un document susceptible d'être validé par les pouvoirs publics, le comité de pilotage a mandaté le comité de rédaction pour auditionner les experts en bien-être animal de l'ANSES, afin de connaître leurs attendus pour la rédaction d'un guide de bonnes pratiques BEA. Les attendus retenus étaient les suivants :

- une définition du bien-être animal ;
- les motivations à développer un guide des bonnes pratiques ;
- le champ d'application ;
- le socle réglementaire ;
- l'analyse des facteurs de risque d'atteinte au bien-être ;
- les moyens d'améliorer le bien-être de animaux ;
- la description des bonnes pratiques visant à assurer le BEA ;
- des exemples d'atteintes au BEA ;
- la définition des bonnes pratiques ;
- les contrôles à mettre en place ;
- la forme du document.

Dans ce cadre, l'analyse de risque (ou une analyse inspirée de ses principes) constituait un point de départ pour la rédaction du guide de bonnes pratiques. Une telle analyse avait pour but de permettre d'identifier de façon collective (c'est-à-dire en mobilisant l'expertise à la fois des différentes filières professionnelles et des scientifiques) les principales atteintes au bien-être des équidés (notamment en tenant compte de leur intensité ou de leur fréquence) et les facteurs de risque connus.

Pour réaliser ce travail, le comité de rédaction s'est inspiré de la méthodologie utilisée par l'EFSA pour la préparation du rapport sur le bien-être des ovins.

2/ conduite de l'analyse de risque d'atteinte au bien-être équin // juin 2015 – février 2016

Cette analyse a été réalisée avec comme trame :

- une logique cheval-centré, afin de fournir aux professionnels des outils leur permettant de faire une analyse systématique de la situation et non une analyse du quotidien du cheval ;
- la mise en exergue des atteintes potentielles majeures ;
- l'identification des informations pertinentes et précises permettant aux professionnels de gérer ces points clefs (facteurs de risque/maîtrise).

Les membres du comité de rédaction ont bâti la grille d'analyse de risque en partant des 5 libertés, elles-mêmes détaillées sur les 12 critères du projet Welfare Quality®, plus adaptés à la construction d'indicateurs. Pour chacun des 12 critères le comité de rédaction a :

- identifié les atteintes potentielles au bien-être de l'animal,
- estimé leur gravité,
- estimé leur fréquence,
- déterminé des facteurs à l'origine de l'atteinte,
- formalisé des indicateurs d'alerte ou de surveillance.

Le comité de rédaction a conduit cette analyse sur la partie commune à l'ensemble des filières, à savoir « le care » du cheval et son apprentissage, la réalisation de ces travaux pour l'utilisation étant laissé à l'appréciation de chacun des représentants des filières. Pour faciliter les travaux, l'analyse a été dans un premier temps réalisée pour chacune des 3 phases de vie distinctes du cheval :

- Phase 1 (pré-utilisation) : de la naissance au débouillage du poulain,
- Phase 2 (utilisation) : du débouillage à la mise à la retraite,
- Phase 3 (fin de vie) : de la retraite à la mort (naturelle ou par euthanasie).

A la fin des travaux, les 3 phases ont été compilées en une seule grille globale couvrant la totalité de la vie du cheval.

Il est à noter que deux domaines n'ont pas été inclus : le transport et l'abattage, bénéficiant déjà de guides de bonnes pratiques rédigés aux niveaux national et européen.

Le comité de rédaction a identifié collectivement 5 grandes catégories de facteurs de risques :

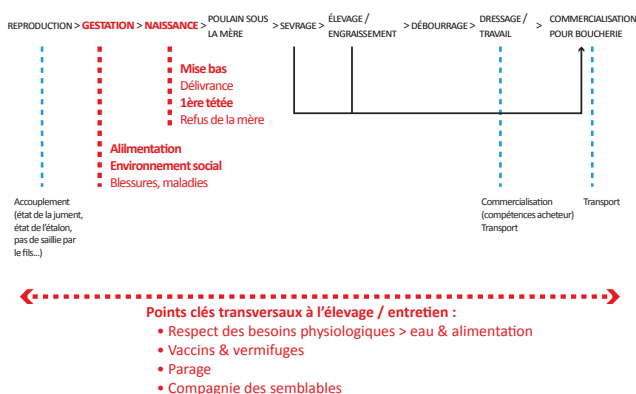
- l'animal risque pour lui-même (ex : animal très nerveux qui se blesse),
- l'environnement ou milieu de vie,
- les équipements et le matériel,
- les méthodes (gestion des chevaux, conduite du troupeau, méthodes d'apprentissage...),
- l'homme (méconnaissance, pratiques...).

Elles ont servi de cadre pour identifier l'ensemble des facteurs de risques.

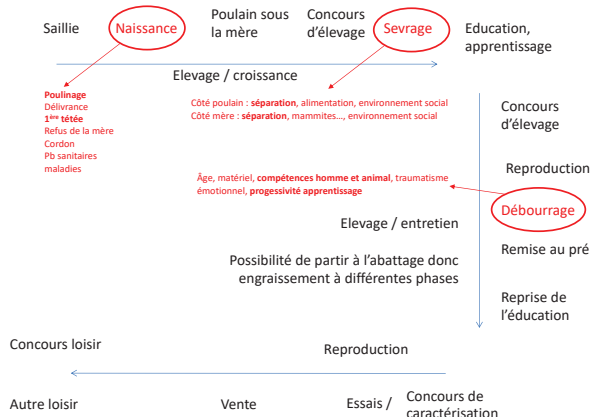
Une grille sous forme de tableur excel a été élaborée et chaque membre du comité de rédaction l'a complétée au fur et à mesure des réunions en s'appuyant sur :

- ses propres connaissances et expériences,
- des interviews de professionnels de terrain dans chacune des filières, réalisés selon une trame d'entretien élaborée par la FNC et l'Idèle (voir à la fin de la méthodologie). A partir du cycle de vie (scénario d'élevage) propre à chaque catégorie professionnelle, les atteintes potentielles majeures (gravité et fréquence) et les facteurs de risque/maîtrise ont été identifiés aux différentes étapes du cycle (voir ci-dessous deux exemples de cycles).
- la bibliographie scientifique et technique, française, européenne et internationale (voir [bibliographie](#)).

Cycle de vie du cheval de trait viande et travail



Cycle de vie du cheval pour le loisir



Exemples de cycles réalisés par les professionnels : à gauche celui réalisé par des éleveurs de chevaux de trait pour la viande et le travail, à droite celui réalisé par des éleveurs et valorisateurs de chevaux de loisir. Les points rouge correspondent aux atteintes majeures identifiées.

Enfin, un travail spécifique sur la douleur a été réalisé, à partir de la méthodologie des 3S. Par analogie au concept éthique des « 3R » (Réduire, Raffiner, Remplacer) qui s'est progressivement imposé depuis les années 50 dans le domaine de l'expérimentation animale, une expertise scientifique collective sur la douleur chez les animaux de ferme, conduite par l'INRA avec l'appui des écoles vétérinaires et du CNRS, a proposé de formuler la stratégie des « 3S » :

- Supprimer la cause de la douleur,
- Substituer à une procédure douloureuse une intervention qui l'est moins,
- Soulager la douleur par des moyens thérapeutiques pour améliorer la prise en charge de la douleur en élevage.

Le comité de rédaction a ainsi formulé, pour chacune des pratiques douloureuses identifiées, les mesures possibles de suppression, substitution et soulagement.

Ces grilles, une fois compilées, reflétaient donc la diversité des pratiques les plus courantes sur le terrain. Elles ont servi de base à l'élaboration des recommandations en termes de bonnes pratiques.

3/ formalisation des 8 mesures de bien-être équin et rédaction de la Charte // février – mars 2016

Cette analyse de risque a, sans attendre la rédaction complète du guide de bonnes pratiques, incité le comité de pilotage à demander au comité de rédaction de formaliser les principes éthiques de respect du bien-être équin, sur lesquels pourraient s'engager les membres fondateurs. Cette étape politique et éthique dans le processus de rédaction a été jugée indispensable pour permettre au plus tôt une connaissance et une appropriation de la Charte, puis de son guide, par les professionnels.

Le comité de rédaction a réalisé cette formalisation à partir de l'analyse de risque et en s'inspirant des principes inscrits dans le Code terrestre de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (cf section 7) compte tenu de leur caractère opérationnel plus en adéquation avec la volonté des professionnels d'explicitier leurs engagements.

La Charte a été rédigée selon le plan suivant :

- Les considérants (contexte général, le pourquoi) ;
- La partie formelle de protocole d'accord multipartite ;
- Les engagements généraux (pré-requis de formation/connaissance, compétence) ;
- Les huit mesures sur lesquelles les organisations professionnelles ont souhaité s'engager (huit mesures de bien-être équin).

La Charte a été signée par les membres fondateurs à l'occasion du salon de l'agriculture 2016. A l'issue de la signature, la grille d'analyse de risque a été déclinée dans le cadre des 8 mesures de bien-être équin.

4/ identification de l'architecture du guide bonnes pratiques et rédaction du contenu // avril 2016 – novembre 2017

Pour accompagner la Charte, le comité de pilotage a demandé au comité de rédaction de rédiger le guide de bonnes pratiques en suivant les principes suivants :

- 1 fiche par mesure de la Charte + des fiches informatives si nécessaires,
- Contenu des fiches rédigés à partir de l'analyse de risque, travail collectif validé par l'ensemble des filières,
- Pré-rédaction en sous-groupe par affinité avec les mesures pour plus d'efficacité et finalisation collective de la rédaction,
- Relecture pratique et concrète des fiches par le comité de relecture,
- Validation au fil de l'eau par le comité de pilotage.

Le comité de rédaction a proposé l'architecture suivante pour les fiches, formalisée à partir des attendus de l'ANSES :

- **Mesure** : telle qu'énoncée dans la Charte
- **Objectifs** : formulés à partir des atteintes, dans l'objectif opérationnel de les éviter
- **Auto-évaluation simplifiée des pratiques** : items en lien avec la mesure permettant de se positionner par rapport aux objectifs de la mesure et aux points de réglementation
- **Ce qu'il faut savoir** : éléments de zootechnie, d'éthologie, de santé...
- **Points de vigilance** : facteurs de risques d'atteinte au BEE recensés dans la grille d'analyse de risque
- **Indicateurs objectifs cheval-centré** : éléments permettant de mesurer l'état de bien-être du cheval pour la mesure concernée en le comparant avec l'exigence minimale définie par la science
- **Concrètement que faire si ?** : principales atteintes recensées dans la grille d'analyse de risque, présentées sous forme de question et la réponse apportée reprend les données et les bonnes pratiques qui font consensus.

Après finalisation d'une première fiche, le comité de pilotage a souhaité une modification de l'ordre des rubriques, afin que l'organisation soit plus pratique dans une utilisation quotidienne. Le comité de rédaction s'est assuré auprès de l'ANSES qu'il n'y avait de frein à une modification de l'ordre des rubriques présentées dans le guide des guides en matière de BEA, ce qui est le cas, l'attendu de l'ANSES étant la présence de toutes les rubriques.

L'architecture finale retenue correspondait aux attentes des professionnels, dans une logique problème/solution : quelle atteinte au BEE ? (indicateurs), quelle origine possible pour cette atteinte ? (points de vigilance), comment y remédier ? (concrètement que faire si), quelle connaissances pour m'améliorer ? (ce qu'il faut savoir).

5/ validation de la V0 du guide de bonnes pratiques // novembre 2017 – avril 2018

Afin de pouvoir remettre au Ministère une V0 du guide la plus unanime possible, le comité de pilotage, a fait une présentation officielle de la démarche et du résultat des travaux au CNOPSAV BEA. Il a ensuite lancé une phase de consultations auprès de scientifiques reconnus non présents dans le comité de rédaction et des ONG. Cette étape a été confiée au coordinateur des travaux (FNC) avec l'appui de l'Institut de l'élevage et de la FFE.

L'équipe de Martine Hausberger a été sollicitée et a répondu favorablement. Une réunion de présentation de la méthodologie suivie a été effectuée et un partage de l'ensemble des fiches réalisé. Les scientifiques ont proposé des évolutions des fiches et leurs amendements ont été intégrés.

La même démarche a été suivie pour les ONG (réunion de présentation de la méthodologie, partage des fiches, intégration des amendements). Une invitation à l'ensemble des ONG présentes au CNOPSAV BEA a été lancée. Seules la LFPC, la SPA, la FFB, Welfarm et le WHW ont accepté de participer à cette démarche. Pour afficher leur soutien à cette démarche, la LFPC, la SPA et le WHW ont préfacé le guide de bonnes pratiques.

A l'issue de ces consultations, le guide a été remis au Directeur Général de l'Alimentation.



Notice pour remplir les tableaux sur les atteintes potentielles au bien-être des équidés et les facteurs de causalités



- ❖ En préalable, il est recommandé que pour chacune des filières concernées, **1 à plusieurs schémas descriptifs d'un cycle de vie** de l'animal représentatifs soient réalisés par les professionnels.

Exemple de schémas de cycle de vie :

Naissance > débouillage > entraînement > courses > boucherie

Naissance > débouillage > entraînement > réforme cheval d'école > retraite > euthanasie

Au sein de ces cycles de vie, les stades ou interventions particulièrement sensibles au regard du bien-être (**points clefs**), seront relevés par les professionnels.

Exemple de points clefs :

Mise-bas, Sevrage, Débouillage, Changement d'écurie, Transport, Entraînements plus ou moins intensifs, Ferrure...

Ces schémas de cycle de vie et ces points clefs serviront ensuite de trame d'analyse pour les atteintes potentielles et les facteurs de risque.

- ❖ Pour chacune des filières concernées (trot, galop, enseignement, sport, loisir, travail, viande...), **trois tableaux (trois onglets excel) sont proposés en fonction de la période de vie des équidés** : de la naissance au débouillage (=période de pré-utilisation), du débouillage à la mise à la retraite (=période d'utilisation), de la mise à la retraite à la mort (= période de fin de vie). Merci de se référer au(x) cycle(s) de vie schématisé(s) et aux points clefs à l'intérieur de ces trois périodes pour guider la réflexion.
- ❖ Importance, pour remplir les tableaux, de s'appuyer sur l'expertise des professionnels de la filière connaissant bien les pratiques de terrain et ouverts à la question du bien-être des équidés ; leurs noms pourront être indiqués à la rubrique « contact(s) au niveau de cette filière ».
- ❖ La définition du bien-être retenue comme point de départ de l'analyse est celle combinée des 5 libertés et du projet Welfare Quality®. Elle se décline en 4 « principes de bien-être » (colonne A pré-remplie) et 12 critères (colonne B pré-remplie) explicites.
- ❖ Les **atteintes** correspondent au(x) symptôme(s) exprimé(s) par l'animal lorsqu'il est dans l'incapacité de satisfaire l'un de ses besoins (*par exemple, la cachexie pour la faim prolongée ou les stéréotypies pour les comportements sociaux*). Il est souhaitable de « **donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés** ». *Par exemple, pour le critère « absence de blessures », les « blessures au niveau des téguments » pourront être décrites plus précisément selon leur emplacement (commisure des lèvres, garrot, passage de sangle, membres...)*. De façon générale, il convient d'exclure les pathologies qui ne résultent pas de déficience chronique de l'environnement et des soins/utilisations (ce n'est pas un traité vétérinaire).
- ❖ La **gravité** est à évaluer en regard de l'impact de l'atteinte sur la santé physique et l'état émotionnel des animaux. *Par exemple, douleur aiguë, stress majeur, forte apathie.*
- ❖ La rubrique « **Fréquence - pourcentage d'animaux atteints** » doit correspondre au pourcentage d'animaux présentant l'effet négatif rencontré en moyenne sur un élevage ou un lieu d'utilisation. Ce pourcentage sera donné à dire d'experts, par le représentant de la filière et les professionnels interrogés. Par exemple, on considère que 10% des chevaux d'un élevage présentent des stéréotypies.
- ❖ La rubrique « **Facteurs susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte** » doit indiquer les facteurs pouvant détériorer les indicateurs de bien-être. Pour une même atteinte, ces facteurs peuvent être multiples. Pour s'aider dans l'analyse, il est possible de penser aux rubriques suivantes : Environnement de l'animal, Matériel utilisé, Pratique, Opérateur, Animal (génétique,...)

ANNEXE 1

ANALYSE DES RISQUES MENÉE POUR RÉDIGER LA CHARTE ET LE GUIDE

Cette analyse de risques a été réalisée par le comité de rédaction, suite à l'audition de l'ANSES. Elle s'inspire au maximum des méthodologies de l'ANSES et de l'EFSA et des dires d'experts. Les estimations de la gravité et de la fréquence des atteintes reflètent le ressenti de terrain et doivent être considérés comme le résultat de la connaissance empirique des événements. Les formulations sont aisément compréhensibles et appropriables par les professionnels pour favoriser leur utilisation de la grille.

5 libertés du FAWC	Critères de bien-être (critères du WQ®)	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bea du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique du pourcentage d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
Absence de faim et de soif	Absence de faim prolongée	Maigreur extrême	3	A	Mauvaise qualité des pâtures : taille insuffisante, pas de rotation ; surpâturage sans complémentation ; pas de diversité variétale ; fauche mal conduite, travail de la pâture insuffisant et/ou mal conduit Manque de "places" au râtelier ; mauvaise gestion du troupeau avec dominés qui n'ont pas accès aux ressources Alimentation : insuffisante, non adaptée à l'activité, de mauvaise qualité Problèmes de santé : parasitisme, défaut de soins dentaires, maladie, défaut de soins Difficultés économiques du propriétaire Abandon Méconnaissance de la part des propriétaires particuliers (néophytes et isolés), des dirigeants
	Absence de faim prolongée	Animal qui ne s'alimente pas	3	A	Défaut de soin entraînant une affection bucco-dentaire : pyalisme, halitose, pyorrhée dentaire
	Absence de faim prolongée	Obésité (avec pathologies associées : fourbures, perte de mobilité, ...)	3	A sauf chez poneys au printemps C	Alimentation : inadaptée, trop abondante, pas suffisamment fractionnée, trop riche Difficultés de gestion de l'alimentation extérieure : richesse de l'herbe en saison, capacité à brouter... Maladie Méconnaissance de la part des propriétaires particuliers (néophytes et isolés) Génétique favorisant la prise de poids (poneys)
	Absence de faim prolongée	Ulcères récidivants	3	B à C	Time budget : temps de prise alimentaire insuffisant Alimentation : trop riche, déséquilibre de l'apport en fibres (accès restreint, quantité inappropriée)
	Absence de faim prolongée	Stéréotypies	1 à 3	A à C	Time budget : temps de prise alimentaire insuffisant Alimentation : trop riche, déséquilibre de l'apport en fibres (accès restreint, quantité inappropriée), fractionnement insuffisant
	Absence de soif prolongée	Déshydratation Cheval efflanqué Coliques	3	A	Alimentation : manque de fibres Accès et qualité de l'eau : absence d'eau potable propre, points d'eau souillés, points d'eau vides, accès restreint à l'eau, eau trop chaude, eau gelée, dysfonctionnement des abreuvoirs Difficulté d'accès à l'eau pour les dominés, mauvaise gestion du troupeau Enchaînement des reprises sans abreuvement

5 libertés du FAWC	Critères de bien-être (critères du WQ®)	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bea du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique du pourcentage d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
Absence d'inconfort	Confort autour du repos	Blessures Pourrissement des fourchettes Impossibilité de se rouler Fatigue Stress Escarres Infections dues aux insectes Conjonctivite estivale Impossibilité d'uriner Emphysème	1 à 2	A	Expression des comportements et postures naturelles : notion d'espace par rapport au volume nécessaire mal appréhendée ; espaces "pièges" : cheval qui se coince, glisse, antérieur qui passe au travers... Absence d'espace de couchage au sec, mauvaise qualité de la litière Absence d'abri naturel : absence d'ombre, cheval subissant les vents, les insectes Abri artificiel mal conçu, mal dimensionné Mauvais entretien des pâtures entraînent une prolifération d'insectes Mouvements d'écurie perturbant le sommeil Absence de paille pour uriner dans les boxes de concours Couverture non adaptée Surpopulation entraînant des positions inadaptées Mauvaise gestion des lots, des dominances Difficultés économiques Dermite estivale
	Confort thermique	Atteintes de la peau (soleil) Atteintes des yeux (insectes) (Horripilation) Tremblements Sudation importante Affections respiratoires Fatigue Stress	2	A	Conditions météo exceptionnelles : excès de froid, de chaud Changements thermiques brutaux non anticipés Matériaux des toitures inadaptés : bac acier sans isolant, éverit avec faible hauteur de toiture... Manque de ventilation dans les lieux de vie Absence d'abri naturel ou artificiel Litière mal entretenue Tonte récente, au mauvais moment Usage inadapté de la couverture : non prise en compte des poils et du travail Horaires de sortie mal adaptés
	Confort thermique	Déshydratation Transpiration abondante Coliques "Coup de chaleur"	1	B	Travail ou compétition sous grande chaleur ou grand froid Changement du goût de l'eau ou du type d'abreuvoir apporté en déplacement En course : manque d'hydratation en amont et défaut de mise en place préventive d'un "plan de refroidissement" avec infrastructures adaptées (citernes, douches multiples, points d'eau...) En tourisme équestre : défaut de prévision des points d'abreuvement

5 libertés du FAWC	Critères de bien-être (critères du WQ®)	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bea du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique du pourcentage d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
Liberté d'expression d'un comportement normal (espace suffisant, installations adaptées)	Facilité de déplacement	Gêne, incapacité ou impossibilité à se déplacer Posture de douleur/immobilité Douleur/difficulté à se déplacer Problème de pied Engorgement des membres Stéréotypies, agressivité, réactivité Blessures par morsures ou coups faute d'évitement possible	3	B	Sols difficilement praticables : gadoue, gel, glissant Logement et voies de circulation inadaptés Espace disponible pour marcher, notamment dans les stabulations de poneys Entraves, attaches au piquet (possible uniquement en cas de contention ponctuelle) Erreurs nutritionnelles Temps de mouvement insuffisant Travail irrégulier Défaut de soins : boîterie sévère, ancienne et non gérée médicalement Prédispositions génétiques
	Absence de blessures	Chez l'étalon : blessures au grasset, aux rotules, au dos, altération des téguments, cicatrices, spot poils blancs, état des moustaches	2	A	Récolte du sperme Mauvais matériel, mannequin non adapté à la taille de l'étalon Mauvaise éducation du cheval qui se jette sur le mannequin Intensité du travail demandé Défaut de soin
	Absence de blessures	Chez la poulinière : blessures pouvant aller jusqu'à la perforation lors de l'insémination et lors des échographies de suivi (voie rectale), gonflement des articulations (tarsites)	3	A	Insémination et suivi gynécologique : Mauvaise éducation de la jument Mauvaise pratique humaine Jument nerveuse
	Absence de blessures	Chez la poulinière : déchirures vaginales, pouvant entraîner des boiteries et des abcès aux pattes	3	A	Mise bas difficile (poulain mal placé) Absence de surveillance Absence de recours au vétérinaire
	Absence de blessures	Chez la poulinière : pendant la gestation, blessures pouvant entraîner un avortement, présence de troubles musculo-squelettiques	3	A	Absence de suivi sanitaire et d'hygiène Absence de surveillance Problèmes physique, génétique
	Absence de blessures	Avortement, prolapsus	3	A	Travail de la jument gestante sans respect des réglementations en vigueur : OIE, codes des courses au trot et au galop, règlement FEE/FEI
	Absence de blessures	Blessures à la bouche, surdents, dents de loup...	1 à 2	A	Défaut de soins dentaires

5 libertés du FAWC	Critères de bien-être (critères du WQ®)	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bea du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique du pourcentage d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
	Absence de blessures	Blessures au pied	1 à 3	A à B	Mauvais sols Mauvaise litière entraînant pourrissement des fourchettes Mauvais parage Mauvaise ferrure Accident Défaut de soins
	Absence de blessures	Blessures en général	1	A à B	Mauvais état physiologique de l'animal ne lui permettant pas de supporter le travail demandé Développement musculosquelettique insuffisant Développement psychique non suffisant
	Absence de blessures	Débourrage : blessures ou altérations des téguments liées au matériel (à la bouche notamment) ou aux contraintes de positionnement	3	B	Mors ou harnais non adaptés Charge trop lourde Enrênements trop contraignants
	Absence de blessures	Débourrage : blessures liées aux défenses du cheval (atteintes aux pieds, douleurs musculaires, mal de dos...)	1 à 3	B	Techniques de débourrage inadaptées : trop brutal, trop rapide, par épuisement du cheval Cheval anxieux
	Absence de blessures	Débourrage : blessures liées aux accidents (retournement, échappement...)	3	A	Techniques de débourrage inadaptées : trop brutal, trop rapide, par épuisement du cheval Cheval anxieux
	Absence de blessures	Blessures de harnachement (barres, commissures, garrot, passage de sangle, dos, tête, ...) Indurations Dépilations par friction Altération des téguments	1 à 3	<i>réurrence sur un même lieu suspecte</i>	Matériel non adapté, non entretenu, vétuste, non ajusté Défaut de soins Défaut de pansage et d'hygiène Cheval surutilisé
	Absence de blessures	Blessures sur les parties exposées aux aides artificielles (aux flancs, à la croupe, aux jambes, aux yeux, à l'encolure) Indurations Dépilations par friction Altération des téguments	1 à 3	<i>réurrence sur un même lieu suspecte</i>	Facteur humain Utilisation d'éperons, de cravache, de chambrière, de sangle de flanc (rodéo), de piquants de rênes (trot)
	Absence de blessures	Gale de boue	1	<i>réurrence sur un même lieu suspecte</i>	Pâtures mal entretenues Absence de zone sèche exempte de boue

5 libertés du FAWC	Critères de bien-être (critères du WQ®)	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bea du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique du pourcentage d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
Absence de douleur, de blessure, de maladie	Absence de blessures	Blessures d'accidents (contusions, coupures, abcès au pied, fractures...) Plaies	1 à 3	réurrence sur un même lieu suspecte	Animaux errants Environnement non sécurisé : clôtures non solides, barbelés, clous, objets contendants, logement inadapté, box mal entretenus, sols glissant, plafonds trop bas, portes trop étroites, cloisons dégradées, mauvaise conception des installations... Défaut de surveillance Absence de soins Ferrure qui se passe mal Mauvaise relation entre l'homme et l'animal, peur et incompetence de l'homme Echappement Pierres, branches, trous en tourisme équestre Etalons mis en présence de juments
	Absence de blessures	Blessures entre chevaux (coups de pied, morsures, hématomes, fractures...), Blessures surinfectées, Cheloïde (plaie bourgeonnante)	1 à 3	A	Mauvaise gestion du troupeau : mauvaise insertion des nouveaux, groupe instable Chevaux agressifs Absence de surveillance Absence de soins
	Absence de blessures	Automutilation	3	A	Restriction sociale Absence de surveillance
	Absence de maladies	Signes d'alerte : cheval isolé, changement de comportement (apathie, nervosité), état du poil, respiration anormale, toux, décharge nasale, diarrhée, écoulement oculaire, perte de poids, modification de la couleur et de l'état des muqueuses, état des crottins, irritation de la peau	3	A	Maladie non diagnostiquée
	Absence de maladies	Gestation et poulainage : écoulements nasaux, oculaires, vulvaires, infections à l'origine d'avortements péritonite	3	A	Défaut de surveillance, de suivi sanitaire, de prévention, d'hygiène Problèmes physiques : malformation de la vulve liée à l'âge, malposition du poulain, mauvaise délivrance Génétique : cheval mal conformé
	Absence de maladies	Prurit chronique, démangeaison	2		Parasitisme non contrôlé Dermatite non gérée médicalement Allergies (dermite estivale récidivante équine ou gratte) Cushing Facteur génétique

5 libertés du FAWC	Critères de bien-être (critères du WQ®)	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bea du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique du pourcentage d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
	Absence de maladies	Coliques, crottins coiffés, consistance des crottins	1 à 3	réurrence en centre équestre Relativement fréquent	Alimentation : qualité, gestion des repas, du fractionnement, absence ou insuffisance de fibres, changement brutal de nourriture ou de rythme de repas Manque de mouvement Défaut de vermifugation Stress
	Absence de maladies	Ulcères, appétit variable, manque d'état, crottins noirs, respiration anormale	3	B - C	Entraînement trop intensif Alimentation : manque de fibre, temps de pâturage insuffisant ou inexistant, manque de fourrage, distribution des granulés avant foin, nombre de repas quotidien insuffisant, mauvaise qualité de l'alimentation, absence de régularité des horaires et de simultanéité dans la distribution des repas Stress Parasitisme
	Absence de maladies	Boiterie (pieds, membres, muscles)	1 à 2	B - C	Sol de carrière, paddock, manège, piste inadaptée Allures inadaptées Problème de ferrure Entraînement inadapté, travail excessif Facteur génétique Dopage
	Absence de maladies	Fourbure	1 à 3	B	Inadaptation de l'alimentation par rapport à l'activité et à la génétique, à l'individu (animal en surpoids, très gras) Irrégularité des activités hebdomadaires
	Absence de maladies	Myosite ou coup de sang	1 à 3	B	Inadaptation de l'alimentation par rapport à l'activité Irrégularité des activités hebdomadaires
	Absence de maladies	Lymphangite ou engorgement	1	B	Inadaptation de l'alimentation par rapport à l'activité Irrégularité des activités hebdomadaires
	Absence de maladies	Toux chroniques et ou quinteuse et/ou respiration anormale	1 à 2	réurrence sur un même lieu suspecte	Mauvaises conditions d'hébergement, en particulier mauvaise ventilation Mauvaise qualité du fourrage et/ou du stockage Mauvaises pratiques d'écurie, balayage insuffisant
	Absence de maladies	Broncho pneumopathie obstructive Emphysème	2 à 3	B	Mauvaises conditions d'hébergement, en particulier mauvaise ventilation Mauvaise qualité du fourrage et/ou du stockage Mauvaises pratiques d'écurie, balayage insuffisant
	Absence de maladies	Maladies contagieuses et parasitaires	1 à 3	B	Absence de séparation des animaux de statut sanitaire différent (Elevage-Entraînement) Défaut d'hygiène des locaux et du matériel Défaut de gestion des nouveaux arrivés Absence de quarantaine Défaut de pansage Défaut de vaccination et de vermifugation

5 libertés du FAWC	Critères de bien-être (critères du WQ®)	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bea du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique du pourcentage d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
	Absence de maladies	Maladies vectorielles	1 à 2	B	Manque de protection contre les insectes : sorties à l'aube et au crépuscule, absence d'abri, de répulsif, de protections...
	Absence de douleurs causées par les pratiques d'élevage ou d'utilisation	Pis douloureux	1	A	Sevrage brutal Absence de soins
	Absence de douleurs causées par les pratiques d'élevage ou d'utilisation	Douleurs liées à certaines pratiques	3		Facteur humain Barrage Utilisation d'artifices : mors dur, éperons, cravaches, chambières, piquants de rênes, guêtres à clous, bandes imbibées de produit irritant, tord-nez, rolkur, licol sévère... Vulvoplastie Feux / névrectomies chirurgicales et chimiques) abcès de fixations, dopage, cryothérapie
	Absence de douleurs causées par les pratiques d'élevage ou d'utilisation	Douleurs liées au harnachement	3		Mors ou harnachement inadapté et/ou blessant Préparation néophyte ou brutale : poser la selle, sangler, mettre le filet....
	Absence de douleurs causées par les pratiques d'élevage ou d'utilisation	Douleurs liées à la castration	3		Techniques de castration inadaptées (casaxes)
	Absence de douleurs causées par les pratiques d'élevage ou d'utilisation	Douleurs musculaires, ostéo-articulaires, névralgiques, mentales... Tension et sensibilité des muscles du dos Grimaces faciales Baisse de performance Placer "sidéral" Allures "piquées" Apathie	1 à 2	Réurrence sur un même lieu suspecte	Mauvaise adaptation de l'entraînement aux capacités physiques et à la maturité du cheval, conformation du cheval inadaptée à l'exercice demandé Manque de progressivité dans le travail du cheval, fréquence des compétitions trop importante Défaut de préparation du cheval à porter les cavaliers Mauvais apprentissage de l'équitation Absence de bases d'équilibre du cavalier
	Absence de douleurs causées par les pratiques d'élevage ou d'utilisation	Douleurs musculo-squelettiques : Dorsalgie Tendinite Problèmes vertébraux chroniques	1 à 2	B	Travail répété sur un sol de mauvaise qualité Travail excessif Dopage Sabots négligés, non parés ou mal parés

5 libertés du FAWC	Critères de bien-être (critères du WQ®)	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bea du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique du pourcentage d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
	Absence de douleurs causées par les pratiques d'élevage ou d'utilisation	Atteintes aux pieds, asymétrie ou déformation du sabot	1 à 2	fréquence inversement proportionnelle à la gravité et récurrence suspecte	Mauvais sols Défaut d'entretien prolongé des pieds Mauvaise ferrure Mauvais parage, absence de parage Perte d'un fer Pratique de déferrage non raisonnée au trot
Liberté d'expression d'un comportement normal	Expression des comportements sociaux	Impossibilité d'adopter un comportement normal dans les relations sociales Frustration, stress, nervosité Agressivité Apathie, posture figée, animal peu réactif à son environnement Stéréotypies	1 à 2	A	Bâtiments non adaptés : pas d'interaction possible avec les congénères (contacts visuels, olfactifs, physiques, toilettage), manque d'espace, box à barreaux Changement de box, de congénères Interdiction des sorties en groupe à cause des risques de blessures liées à la ferrure Mauvaise gestion des animaux : groupe inapproprié, pas d'affinités entre les chevaux, mauvaise gestion des dominants, chevaux entiers Isolement Absence de congénères Relation jument / poulain
	Expression des autres comportements	Restrictions comportementales : Brouter, mastiquer, Explorer, jouer, Se rouler, Se gratter, Se toiletter ...	1 à 2		Défaut d'espace permettant de se rouler, d'explorer Attache en permanence (à réserver à une contention ponctuelle) Défaut d'alimentation adaptée Temps de mouvement, temps de liberté sans travail
	Bonne relation Homme-animal	Stress et distress, Peur, évitement, Agressivité à l'homme, hyper-réactivité, comportements conflictuels, Epuisement	1 à 2	B	Travail d'apprentissage inadapté par rapport aux capacités du cheval : mauvaise connaissance de l'animal, mauvaise prise en compte de ses aptitudes Défaut d'observation de l'animal Insuffisance des contacts homme-animal préalablement aux phases d'apprentissage Changement de détenteur ou d'utilisateur qui n'a pas les compétences adaptés à celles de l'animal Matériel trop coercitif Douleur et sensibilisation Inadaptation de l'animal au public
	Bonne relation Homme-animal	Complète absence de "respect" de l'homme, comportement trop familier Rapport de force déséquilibré Animal qui mord, fouailllements de queue, grincements de dents, oreilles couchées	1 à 2	Récurrence suspecte	Absence d'éducation Mauvaise éducation, méthodes d'apprentissage inadaptées Comportements humains excessifs, mauvaise gestion des tiers (public, cavaliers, propriétaires)

5 libertés du FAWC	Critères de bien-être (critères du WQ®)	ATTEINTE POTENTIELLE SUR L'ANIMAL (Phase Utilisation) Donner des détails sur la pathologie ou les effets négatifs potentiellement rencontrés	GRAVITE estimée par le comité technique de l'atteinte par rapport au bea du cheval 1 : Faible 2 : Moyenne 3 : Importante	FREQUENCE Estimation par le comité technique du pourcentage d'animaux atteints sur le terrain A : très rare à inexistant B : rare C : fréquent	FACTEURS susceptibles d'avoir une influence sur cette atteinte
Absence de peur et de détresse	Etat émotionnel positif	Stéréotypies et comportements anormaux	1 à 2	<i>réurrence sur un même lieu suspecte</i>	Restrictions comportementales présentes ou passées : fibres, fourrage, contacts sociaux, respect du time budget, locomotion libre...
	Etat émotionnel positif	Stress, peur, anxiété Phobies (réactions excessives à des stimulations faibles) Menace, évitement, agressivité	1 à 2	<i>réurrence sur un même lieu suspecte</i>	Environnement et/ou structuration de l'espace non adapté Retour au box après une période de pré Retour au travail à la rentrée Séparation du groupe Transport Premières compétitions Exposition à des publics difficiles (néophytes, handicapés physiques ou mentaux) Exposition à une journée de forte affluence Appréhension de situations connues suite à mauvais apprentissage, mauvaise manipulations : morsure au sanglage, accueil du cavalier, grattage du pied au pansage, relèvement de la tête à la mise du filet, tondeuse... En tourisme équestre : franchissements ou passages particuliers Apprentissages en pratique équestre avec méthodes trop coercitives Incompétence de l'homme Méconnaissance de l'éthologie Mauvaises réactions aux situations nouvelles Facteur génétique
	Etat émotionnel positif	Syndrôme dépressif (comportement en hypo) : immobilité, encolure horizontale, yeux ouverts, tête et encolure figées, tête au mur, isolement social volontaire	3	<i>réurrence sur un même lieu suspecte</i>	Environnement hypostimulant Isolement social ou peu de contacts congénères Inactivité Maladie Abandon Douleur chronique Vieillesse, maladie liée au vieillissement Cushing (tumeur hypo physe), hirsutisme (stade final cushing)

ANNEXE 2

POSITIONNEMENT DES INDICATEURS AU REGARD DES 5 LIBERTÉS ET DES 12 CRITÈRES DU WELFARE QUALITY®

Indicateurs BEE	Liberté de mouvement	Faim et soif	Inconfort	Maladies, blessures	Stress et douleur
OIE P1/P2 - sélection	Effet rebond ?	NEC (tendance à obésité par ex)	thermo-régulation (résistance au froid, au chaud)		Stéréotypie
OIE P3 – risques des blessures	Troubles locomoteurs, dont boiteries, postures de soulagement État des pieds		Souillures, escarres	Blessures, lésions État des pieds État des dents	
OIE P4 - confort	Possibilité de se reposer Activité suffisante Effet rebond stéréotypies	Blessures liées aux infrastructures d'alimentation et d'eau	Présence d'un abri naturel ou artificiel Qualité et quantité de litière Comportements de défense contre les insectes	Atteintes cutanées dues aux insectes Blessures liées au lieu de vie Blessures liées à l'activité	
OIE P5 – regroupement social	Possibilité de se reposer Stéréotypies Agressivité Qualité, durée et fréquence des contacts sociaux Individu isolé	NEC Accès à l'eau et à l'alimentation stéréotypies	Accès à l'abri	NEC	Blessures liées aux congénères Troubles du comportement : agressivité, automutilation, stéréotypies
OIE P6 – ambiance	Présence d'un abri naturel ou artificiel	Hyperthermie	Comportement de thermo-régulation	Problèmes de santé chroniques (respiratoires, toux, écoulement nasal, locomotion)	Hypo/hyper-thermie
OIE P7 – alimentation eau		NEC Accès à l'alimentation Quantité et qualité de l'alimentation Accès à l'eau (présence d'un point d'eau en état de fonctionnement) en quantité suffisante (tests pli de peau, seau, observation crottins) en qualité suffisante (température, turbidité, odeur, goût, contaminations)		État des dents Fonction excrétoire Blessures liées à l'auge / abreuvoir	NEC Accès à l'alimentation Quantité et qualité de l'alimentation Accès à l'eau (présence d'un point d'eau en état de fonctionnement) en quantité suffisante (tests pli de peau, seau, observation crottins) en qualité suffisante (température, turbidité, odeur, goût, contaminations) stéréotypies

Indicateurs BEE	Liberté de mouvement	Faim et soif	Inconfort	Maladies, blessures	Stress et douleur
OIE P8 - santé	Engorgement	NEC Ulcères Coliques État des crottins État du pelage	État du pelage Constantes au repos	Constantes au repos	État du pelage Constantes au repos
OIE P9 - douleur	Troubles du comportement, stéréotypies	Coliques		Modifications du comportement (ne se lève pas, posture antalgique, troubles du comportement et de la sociabilité, alimentation et eau, agitation, nervosité, anxiété, syndrome de dépression équine...) Constantes au repos Sensibilité aux infections	Modifications du comportement (ne se lève pas, posture antalgique, troubles du comportement et de la sociabilité, alimentation et eau, agitation, nervosité, anxiété, syndrome de dépression équine...) Mimiques/grimaces faciales
OIE P10 – relation homme animal	Réaction/comportement à l'approche, au contact et lors de l'utilisation			Risques de lésions, blessures liées à l'utilisation	Réaction/comportement à l'approche, au contact et lors de l'utilisation stéréotypies

ANNEXE 3

TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUR LESQUELS S'APPUIENT LA CHARTE ET LE GUIDE

Cette partie regroupe les principaux textes réglementaires et codes internationaux, européens et nationaux qui constituent le socle réglementaire de la Charte nationale pour le bien-être équin et du présent guide. Les textes sont regroupés par fiche, pour faciliter la recherche.

TEXTES TRANSVERSAUX

OIE, code sanitaire pour les animaux terrestres - 20/07/2015, titre 7 bien-être animal, chapitre 7.1. - relatif à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux terrestres dans les systèmes de production

Directive 98/58/CE du Conseil du 20 juillet 1998 - relative à la protection des animaux dans les élevages

Articles L 214.1 à 5 et 9 à 23 & R 214 du CRPM - relatifs à la protection des animaux

Arrêté du 25 octobre 1982 - relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux

Saisine n°2016-SA-0288 de l'ANSES - relative au bien-être animal : contexte, définition, évaluation

MESURE 1

Article R 214-17 du CRPM, alinéa 3 – relatif aux matériels utilisés par les personnes qui élèvent, gardent ou détiennent des animaux domestiques

Article L 214-3 du CRPM – relatif à l'interdiction d'exercer des mauvais traitements sur les animaux domestiques

Article A 322-119 du Code du sport – relatif à l'état du matériel utilisé pour ne pas entraîner d'atteinte au bien-être animal

Arrêté du 25 octobre 1982, Annexe I, chap I, chap IV – relatifs aux aptitudes / compétences / connaissances des personnes en charge du soin des animaux, à l'absence de souffrance et d'effet néfaste sur la santé de l'élevage, la garde, l'utilisation et la détention des animaux

Article 158 du Code des Courses au Galop – relatif au dressage du cheval dans le respect du cheval

Article 7, chap I du Règlement Général PEJET 2018 – relatif au bien-être animal

FEI Code of conduct for the welfare of the horse – relatif au bien-être de chevaux en compétition

Code de bonnes conduites du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 – relatif aux bonnes conduites à tenir pour que le poney/cheval soit souverain

MESURE 2

Directive 98/58/CE, Annexe, points 17 – relatifs aux installations d'alimentation et d'abreuvement

Article R 214-17 du CRPM, alinéa 1 – relatifs à l'interdiction de priver les animaux domestiques de la nourriture ou de l'abreuvement qui leur est nécessaire

Article L 214-1 du CRPM – relatif à la compatibilité des conditions de détention avec les impératifs biologiques de l'espèce

Arrêté du 25 octobre 1982, Annexe I, Chap I – relatif à la qualité et la quantité de l'alimentation et de l'abreuvement dispensés aux animaux, aux installations d'alimentation et d'abreuvement, à l'inspection de l'état des animaux

Articles 28 et 29 du Code des Courses au Galop – relatifs à l'entretien alimentaire des chevaux

Article 1.5 du Règlement FFE – relatif à la lutte contre la violence sur les animaux, dont celle de laisser le cheval sans nourriture, eau

Article 7, chap I du Règlement Général PEJET 2018 – relatif au bien-être animal, dont l'interdiction de laisser un cheval sans nourriture, eau

FEI Code of conduct for the welfare of the horse – relatif au bien-être de chevaux en compétition

Code de bonnes conduites du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 – relatif aux bonnes conduites à tenir pour que le poney/cheval soit souverain

MESURE 3

Directive 98/58/CE, annexe points 4, 11, 12 – relatifs à l'isolement des animaux malades ou blessés, à la qualité de la lumière dans les bâtiments d'élevage, à la protection des animaux non gardés dans des bâtiments

Article R 214-17 du CRPM, alinéas 3,4 – relatifs à l'habitat et à l'environnement des animaux domestiques

Article R 214-18 du CRPM, alinéas 1, 2 – relatifs à la garde en plein des animaux des espèces bovin, ovine, caprine et des équidés

Article L 214-1 du CRPM – relatif à la compatibilité des conditions de détention avec les impératifs biologiques de l'espèce

Article A322-123 du code des sports – relatif à la bonne conception des établissements ouverts au public pour l'utilisation d'équidés

Arrêté du 25 octobre 1982, Annexe I, Chap I, IV – relatifs aux matériaux de construction, aux sols, aux parcs/enclos, à la désinfection et la désinsectisation, à la qualité de l'air, à la qualité de la lumière, à l'isolement des animaux malades / blessés, à la protection contre les intempéries et le soleil, aux conditions de garde des animaux en plein air dans le cadre de l'élevage, la garde et la détention des animaux

Arrêté du 25 octobre 1982, Art 2 – relatif à l'absence de souffrance et d'effet néfaste sur la santé de l'élevage, la garde et la détention des animaux

Articles 28 et 29 du Code des Courses au Galop – relatifs aux conditions d'hébergement des chevaux

FEI Code of conduct for the welfare of the horse – relatif au bien-être de chevaux en compétition

MESURE 4

Directive 98/58/CE, annexe points 4, 11, 12 – relatifs à la qualité de la lumière dans les bâtiments d'élevage, à la protection des animaux non gardés dans des bâtiments

Article R 214-17 du CRPM, alinéas 3,4 – relatifs à l'habitat et à l'environnement des animaux domestiques

Article R 214-18 du CRPM, alinéas 1, 2 – relatifs à la garde en plein air des animaux des espèces bovin, ovine, caprine et des équidés

Article L 214-1 du CRPM – relatif à la compatibilité des conditions de détention avec les impératifs biologiques de l'espèce

Article A322-123 du code des sports – relatif à la bonne conception des établissements ouverts au public pour l'utilisation d'équidés

Arrêté du 25 octobre 1982, Annexe I, Chap I, IV – relatifs aux matériaux de construction, aux sols, aux parcs/enclos, à la désinfection et la désinsectisation, à la qualité de l'air, à la qualité de la lumière, à la protection contre les intempéries et le soleil, aux conditions de garde des animaux en plein air dans le cadre de l'élevage, la garde et la détention des animaux

Arrêté du 25 octobre 1982, Art 2 – relatif à l'absence de souffrance et d'effet néfaste sur la santé de l'élevage, la garde et la détention des animaux

FEI Code of conduct for the welfare of the horse – relatif au bien-être de chevaux en compétition

Code de bonnes conduites du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 – relatif aux bonnes conduites à tenir pour que le poney/cheval soit souverain

MESURE 5

Directive 98/58/CE, Annexe, point 17 – relatif à l'absence d'effets nuisibles résultant de rivalité entre les animaux liés aux installations d'alimentation et d'abreuvement

Article L 214-1 du CRPM – relatif à la compatibilité des conditions de détention avec les impératifs biologiques de l'espèce

Arrêté du 25 octobre 1982, Annexe I, Chap I, Chap IV – relatifs à l'absence d'effets nuisibles résultant de rivalité entre les animaux liés aux installations d'alimentation et d'abreuvement

FEI Code of conduct for the welfare of the horse – relatif au bien-être de chevaux en compétition

MESURE 6

Directive 98/58/CE, Annexe, points 12, 17 – relatifs à la limitation des risques de contamination de la nourriture et de l'eau, à la protection contre les risques pour leur santé des animaux gardés en plein air

Règlement 1950/2006/CE – relatif à une liste de substances essentielles pour le traitement des équidés

Règlement d'exécution 2015/262 – relatif au passeport équin

Article L 214-1 du CRPM – relatif aux conditions de détention d'un animal, être sensible

Article R 214-17 du CRPM, alinéas 1, 2, 3, 4 – relatifs à l'interdiction de priver les animaux domestiques de l'alimentation et de l'abreuvement nécessaires, à l'interdiction de laisser les animaux sans soins en cas de maladie ou de blessure, à l'absence de blessures ou d'accidents liés à l'habitat ou l'environnement des animaux domestiques

Article L 234-2 du CRPM – relatif à l'autorisation d'administration d'un médicament vétérinaire à un animal

Article L 212-1 du Code du Sports – relatif aux compétences du personnel en lien avec la pratique de l'équitation dans le respect de l'animal

Arrêté du 25 octobre 1982, Annexe I, Chap I, chap IV – relatifs aux conditions de garde d'élevage et de parage des animaux, à la limitation des risques de contamination de la nourriture et de l'eau, à la minimisation des risques d'atteinte sur la santé des animaux gardés à l'intérieur et/ou en plein air, au nettoyage et à la désinfection des locaux d'hébergement, à l'absence de blessures liées aux harnachements, à l'apport de soins appropriés et suffisants, à l'inspection de l'état des animaux et à la procuration de soins nécessaires

Arrêté du 25 octobre 1982, Art 1-5 – relatifs aux conditions d'élevage, la garde et la détention des animaux

Arrêté du 24 avril 2007 – relatif à la surveillance sanitaire et aux soins régulièrement confiés au vétérinaire

Arrêté du 22 juillet 2015, Art 6-1 – relatif aux obligations en matière de stockage des médicaments vétérinaires contenant une ou plusieurs substances antibiotiques

Article 1.4 du Règlement FFE – relatif à la lutte contre le dopage
Article 1.6 du Règlement FFE – relatif au respect de l'éthique sportive
Article 1.7 du Règlement FFE – relatif aux contrôles en lien avec la protection sanitaire
Article 7.3 du Règlement FFE – relatif au nombre de participations journalières autorisées par poney/cheval
Article 7.5 du Règlement FFE – relatif au harnachement
Articles 28 et 29 du Code des Courses au Galop – relatifs à l'entretien sanitaire des chevaux
Article 123 du Code des Courses au Galop – relatif à l'interdiction de courir au-delà des 120 jours suivant la dernière saillie
Article 137 du Code des Courses au Galop – relatif à l'état sanitaire du cheval avant la course
Article 138 du Code des Courses au Galop – relatif au contrôle des ferrures
Article 198 à 201 du Code des Courses au Galop – relatifs au contrôle de l'absence de substance prohibée dans le prélèvement biologique effectué sur le cheval
Annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop – relatifs aux conditions dans lesquelles sont effectuées et analysées les prélèvements biologiques et au code pratique des traitements administrés aux chevaux à l'élevage et à l'entraînement
Article 14 bis du Code des Courses au Trot – relatif à l'autorisation de courir des juments saillies
Article 15 du Code des Courses au Trot – relatif la vaccination et à l'état sanitaire du cheval
Article 73 du Code des Courses au Trot – relatif au contrôle des matériels et conditions de leur utilisation en course
Article 77 du Code des Courses au Trot – relatif au contrôle de l'absence de substances prohibées dans les prélèvements biologiques effectués sur un cheval
Article du Code des Courses au Trot – relatif au déferage des chevaux en courses
Chapitre IV et code de bonne conduite de la réglementation internationale au Trot
Article 7, chap I du Règlement Général PEJET 2018 – relatif au bien-être animal, dont l'interdiction de concourir avec un équidé épuisé, boiteux, blessé
Article 7, chap V du Règlement Général PEJET 2018 – relatif aux contrôles de médication
FEI Code of conduct for the welfare of the horse – relatif au bien-être de chevaux en compétition
Code de bonnes conduites du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 – relatif aux bonnes conduites à tenir pour que le poney/cheval soit souverain
Article 12.5 du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 – relatif à la lutte contre le dopage
Article 42 du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 – relatif aux contrôles réalisés sur le poney/cheval, en matière de tenue du registre d'élevage, d'identification et de protection sanitaire

MESURE 7

Article R 214-17 du CRPM, alinéa 2, 3, 4 – relatifs à l'interdiction de laisser sans soins en cas de maladie ou de blessure, à l'absence de souffrances liés à l'habitat ou l'environnement des animaux domestiques
Article L 214-3 du CRPM – relatif à l'interdiction d'exercer des mauvais traitements sur les animaux domestiques
Articles L 234-2, D 234-6 et R 234-8 du CRPM – relatifs aux substances interdites
Arrêté du 25 octobre 1982, Annexe I, Chap I, chap IV – relatifs à l'absence de nuisance des matériaux utilisés pour la construction des locaux d'hébergement, à l'apport de soins suffisants, à l'utilisation de harnachements appropriés, aux conditions de détentions, à l'inspection de l'état des animaux et à la procuration de soins nécessaires pour éviter des souffrances
Arrêté du 25 octobre 1982, Art 2 – relatif à l'absence de souffrance et d'effet néfaste sur la santé de l'élevage, la garde et la détention des animaux
Article 171 du Code des Courses au Galop – relatif à l'usage de la cravache
Article 198 à 201 du Code des Courses au Galop – relatifs au contrôle de l'absence de substance prohibée dans le prélèvement biologique effectué sur le cheval
Annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop – relatifs aux conditions dans lesquelles sont effectuées et analysées les prélèvements biologiques et au code pratique des traitements administrés aux chevaux à l'élevage et à l'entraînement
Article 14 du Code des Courses au Trot – relatif à l'incapacité de courir d'un cheval
Article 73 du Code des Courses au Trot – relatif au contrôle des matériels et conditions de leur utilisation en course, en particulier l'usage de la cravache et des rênes munies d'accessoires métalliques
Article 77 du Code des Courses au Trot – relatif au contrôle de l'absence de substances prohibées dans les prélèvements biologiques effectués sur un cheval
Titre II-A des Conditions générales des programmes des courses au Trot – relatif aux chevaux déferés
Article 77 du Code des Courses au Trot – relatif au contrôle de l'absence de substances prohibées
Article 1.4 de Règlement FFE – relatif à la lutte contre le dopage
Article 1.5 du Règlement FFE – relatif à la lutte contre la violence sur les animaux
Article 1.6 du Règlement FFE – relatif au respect de l'éthique sportive

Article 7, chap I du Règlement Général PEJET 2018 – relatif au bien-être animal, dont l'interdiction de faire acte de brutalité, de cruauté et de mauvais traitements

Article 7, chap V du Règlement Général PEJET 2018 – relatif aux contrôles de médication

FEI Code of conduct for the welfare of the horse – relatif au bien-être de chevaux en compétition

Code de bonnes conduites du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 – relatif aux bonnes conduites à tenir pour que le poney/cheval soit souverain

Article 12.5 du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 – relatif à la lutte contre le dopage

Article 42 du règlement général SHF des épreuves d'élevage 2018 – relatif aux contrôles réalisés sur le poney/cheval, en matière de tenue du registre d'élevage, d'identification et de protection sanitaire

MESURE 8

Règlement 853/2004/CE - relatif aux règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale

Règlement 854/2004/CE - relatif aux contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine

Règlement 1/2005/CE - relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes

Règlement 1950/2006/CE – relatif à une liste de substances essentielles pour le traitement des équidés

Règlement 504/2008/CE - relatif à l'application des directives concernant les méthodes d'identification des équidés

Règlement d'exécution 2015/262 – relatif au passeport équin

Directive 156/2009/CE - relative aux conditions de police sanitaires régissant les mouvements d'équidés et les importations d'équidés en provenance de pays tiers

Décision 93/196/CE - relative aux conditions sanitaires et à la certification sanitaire requise pour les importations d'équidés de boucherie

Articles L 226-1 à L 226-6 et L 228-5 du CRPM - relatifs à l'équarrissage

Article R 223-20 du CRPM - relatif aux mesures de nettoyage ou de réfection prescrites par le préfet en cas de danger de contagion pour les animaux du voisinage

Article L 5143-4 du Code de la santé publique - relatif aux médicaments vétérinaires

Décret n° 2012-1036 du 7 septembre 2012 - relatif à l'identification et à la déclaration de détention des équidés domestiques

Décret n° 2012-1335 du 30 novembre 2012 - relatif à l'identification et aux livres généalogiques des équidés

Arrêté ministériel du 5 juin 2000 - relatif au registre d'élevage

Arrêté ministériel du 21 mai 2004 - relatif à l'identification complémentaire des équidés par pose d'un transpondeur électronique

Arrêté ministériel du 2 avril 2008 - relatif à l'identification et la certification des origines des équidés

Arrêté ministériel du 24 avril 2009 - établissant les modèles de document d'identification des équidés

Arrêté du 14 novembre 2012 - relatif aux modalités de mise en œuvre des informations sur la chaîne alimentaire dans les filières d'ongulés domestiques et de ratites

Note de service DGAL/SDSPA/N2010-8096 du 6 avril 2010 - relative aux modalités de gestion des anomalies relatives aux échanges intra-communautaires d'animaux vivants et en provenance des autres États membres

Instruction technique DGAL SDSPA 2015 6 - relative aux contrôles des équidés à l'abattoir, en lien avec l'identification et l'ICA

FICHE 5

Règlement CE n° 504/2008 du 6 juin 2008 - relatif à l'application des directives 90/426/CEE et 90/427/CEE du Conseil en ce qui concerne les méthodes d'identification des équidés

Règlement CE n°1/2005 du 22 décembre 2004 - relatif au transport des animaux vivants (CAPTAV - certificat d'aptitude professionnelle pour le transport d'animaux vivants)

Arrêté du 24 Avril 2009 - relatif à l'établissement des modèles du document d'identification des équidés

Article D 212-49 du Code Rural - relatif aux modalités de délivrance du document d'identification et de la carte d'immatriculation

Décret n°2010-865 du 23/07/10 - relatif aux conditions de déclaration des détenteurs d'équidés et des lieux de stationnement

Arrêté du 26 juillet 2010 - relatif aux conditions de déclaration des détenteurs d'équidés et des lieux de stationnement

Décret n° 2012-843 du 30 juin 2012 - relatif à la modernisation des missions des vétérinaires titulaires d'un mandat sanitaire

Arrêté du 5 juin 2000 - relatif au registre d'élevage équin

ANNEXE 4

PARTICIPANTS À LA RÉDACTION DE LA CHARTE POUR LE BIEN-ÊTRE ÉQUIN & DU GUIDE DE BONNES PRATIQUES

Ont participé à la rédaction de la Charte et du guide :

Coordination :

Armelle Renard – directrice FNC

Marie Casenave-Père – chargée de mission bien-être équin FNC

Comité de pilotage :

Dr Charles François Louf – Président de l'AVEF

Frédéric Bouix – Délégué générale de la FFE

Marianne Dutoit – Présidente de la FNC

Philippe Audigé – Président du GHN

Dominique de Bellaigue – Président Le Trot

Dr Paul Marie Gadot – chef du département livrets contrôles de France Galop, représentant de l'Europe au Welfare Committee of the international federation of horse racing authorities, membre du comité welfare of the international stud book

Comité de rédaction :

Dr Jean Yves Gauchot – AVEF, RESPE, FSVF, SNVEL

Dr Vincent Boureau – AVEF, Equi-éthique

Dr Arnaud Duluard – Le Trot, Président de l'Animal Welfare Committee de l'Union Européenne du Trot

Dr Paul Marie Gadot – chef du département livrets contrôles de France Galop

Dr Christine Briant – IFCE

Tim Richardson – FEG

Pierre Julienne – FEG

Camille Vercken – FEG

Anne Aupiais – IDELE

Luc Mirabito – IDELE, RMT BEA, expert international BEA

Armelle Renard – FNC

Marie Casenave-Père – FNC

Henry Brugier – FNC, Selle Français

Pascal Vivien – FNC, Association Cheval Pays de Loire

Laurent Mangold – FNC, Fadeteq

Déborah Bardou – FFE, éthologue

Constance Popineau – FFE

Jean Marie Laurent – GHN

Clémentine Bonnin – SFET

Guillaume de Thoré – SHF

Comité de lecture // professionnels de la filière :

Pour la FNC :

Odile Audinot – FDSEA 01

François Atger – Association Cheval Arabe

Gabriel Bonnin – Association d'éleveurs de chevaux et de poneys de sport vendéens

Sarah Bourtembourg – FDSEA 08

Arnaud Evain – Association syndicale des éleveurs privés

François Fischesser – FDSEA 68

Pierre-Toussaint Gaffory – Cavallu Pinu

Jean Hémonic – Fédération régionale des éleveurs de chevaux de sport de Bretagne

Paul Hubert – Société hippique française, World breeding federation for sport horses

Thierry Jamot – FDSEA 23

Henry Javot – FDSEA 25

Séverine Léger – Z France

Xavier Lerond – Cheval grand est, syndicat des éleveurs 57

Thierry Faivre – FDSEA 85

Philippe Rochais – Association des éleveurs du Centre - Val de Loire

Bernard Moreau – FDSEA 71

François Muller – Association nationale du poney new-forest

Laurent Prenat – FDSEA 81, Association des éleveurs de chevaux de race camargue

Pascal Réauté – FDSEA 53

Marie-Dominique Saumont-Lacoeuille – Association nationale du poney français de selle

Jacques Talagrand – FDSEA 17

Pour la FFE :

Régis Bouchet – Cheval Craintilleux

Pascale Boutet – Chambergeot équitation

Pascale Dietsch – cavalière d'endurance FFE, FEI

Pour le Trot :

Yves Dreux – éleveur-propriétaire, entraîneur, driver, Président de la Commission des programmes et du code du Trot

Joël Hallais – éleveur-propriétaire, entraîneur, driver, Président de la Commission de l'élevage du Trot

Eric Frémiot – éleveur-propriétaire, driver amateur, Président de la Commission bien-être animal du Trot

Pour le GHN :

Jean Luc Vernon – Club hippique de Meudon
Jean Christophe Dutertre – Poney club de Laizé

Pour France Galop :

Nicolas Clément - entraîneur, Président de l'association des entraîneurs de galop
Christiane Head – entraîneur, Association des entraîneurs français, Fédération européenne des entraîneurs de galop
Richard Crépon – entraîneur

Frédéric Danloux – entraîneur, Association des entraîneurs propriétaires

Autres experts professionnels :

Julie Degand – Au-delà des pistes
Eric Vigoureux – INTERBEV équin
Adrien Carli – INTERBEV équin
Christel Marcillaud-Pitel – RESPE
Claire Scicluna – AVEF

Comité de lecture // associations de protection des animaux :

Dr Richard Corde – LFPC
Dr Julie Dauvilliers – LFPC
Bertrand Neveux – LFPC
Tamara Guelton – SPA
David Legrand – SPA

Clémence Oudard – FBB
Aline Maatouk – FBB
Frédérique Mocz – Welfarm
Tisa Kosem – WHW
Jessica Stark – WHW

Comité de lecture // experts scientifiques :

Martine Hausberger – université de Rennes, CNRS
Marianne Vidament – IFCE
Léa Lansade – IFCE, INRA

conception graphique : Armelle Renard FNC | impression : azurpartner | juin 2020

membres fondateurs et signataires :



avec le soutien et le partenariat :



